



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

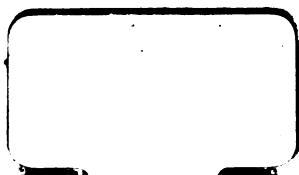


684.82

File



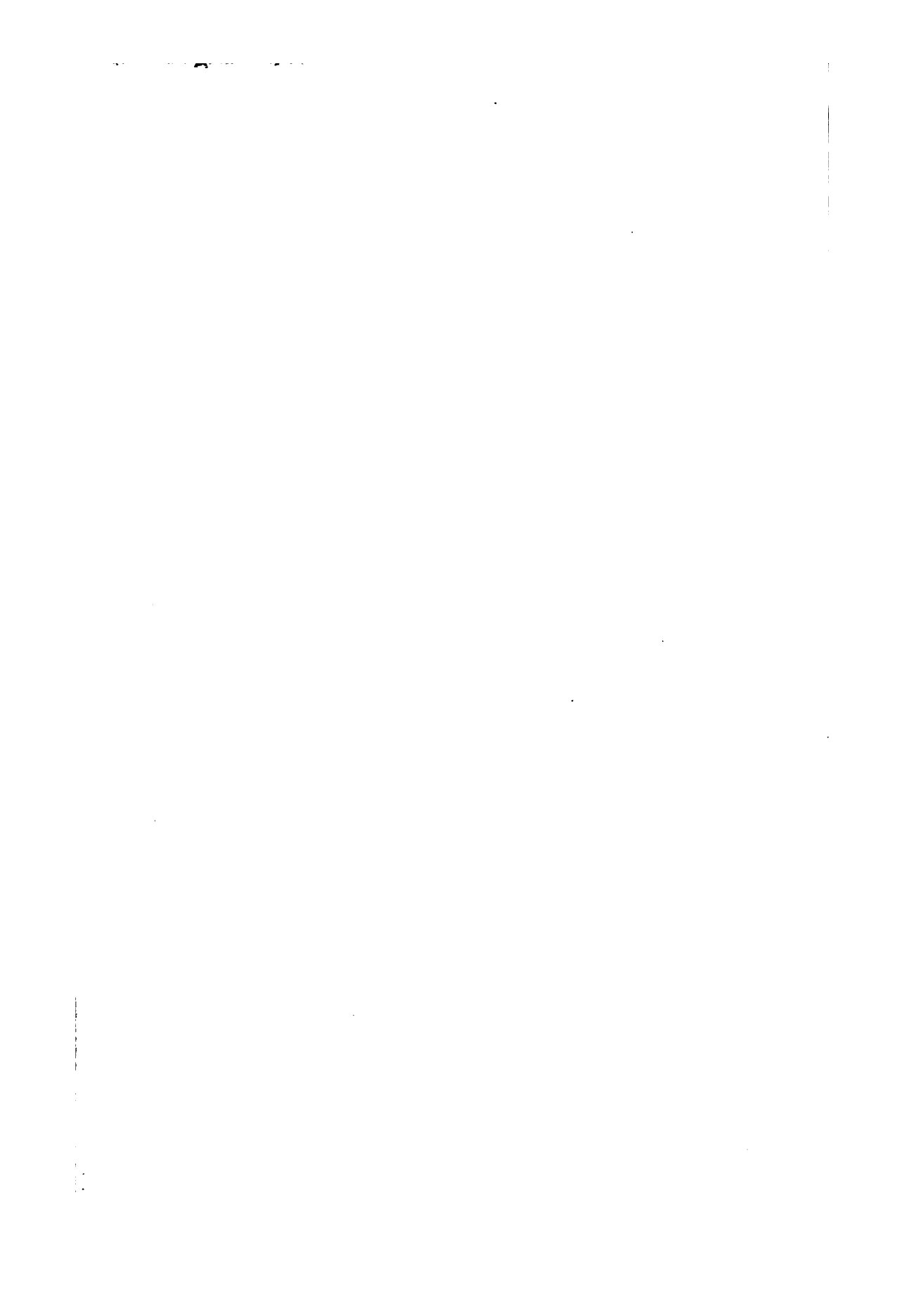
Francis Pierrepont Barnard,
M.A. Oxon., F.S.A., F.R.Hist.S., F.S.A. Scot.

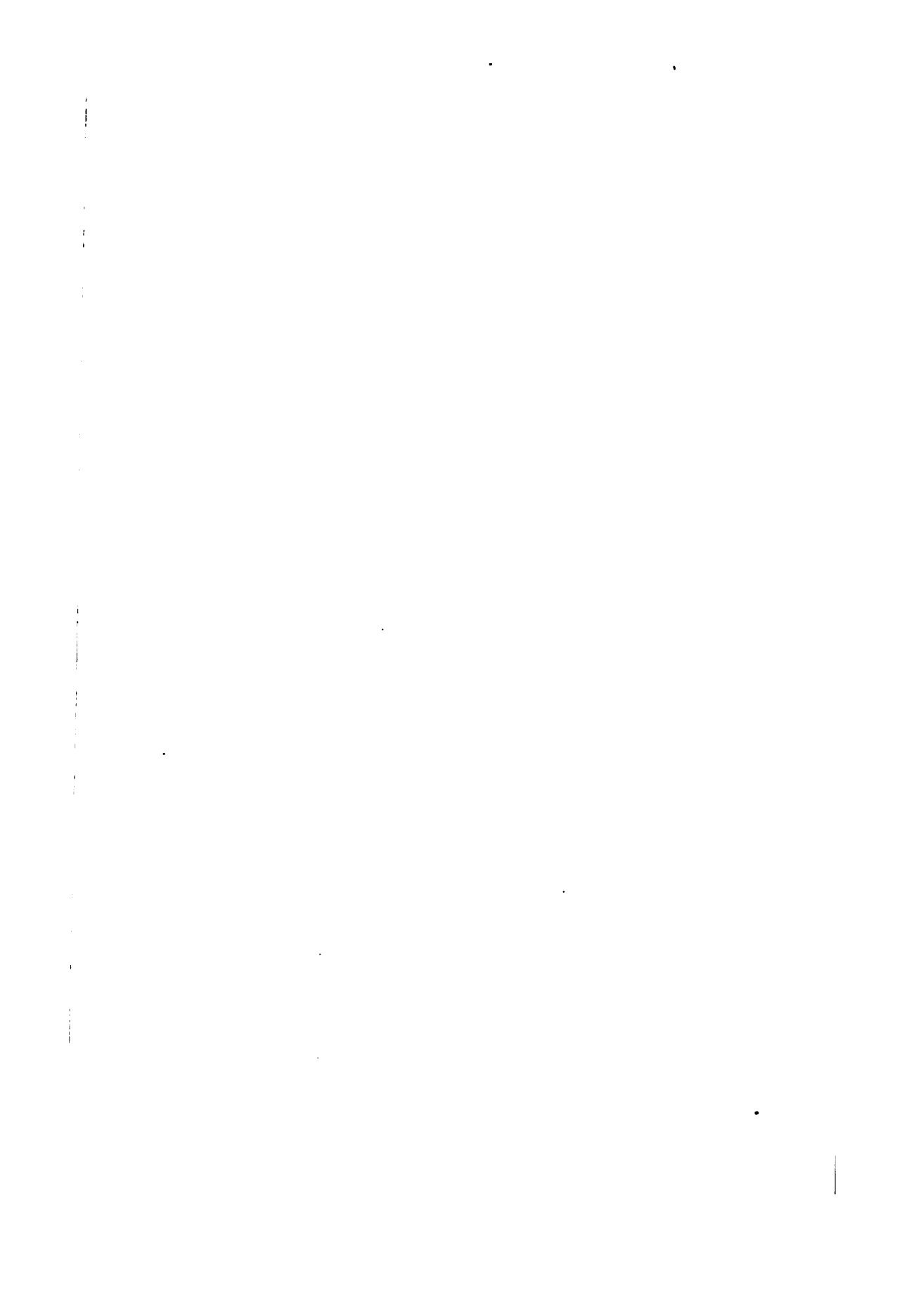


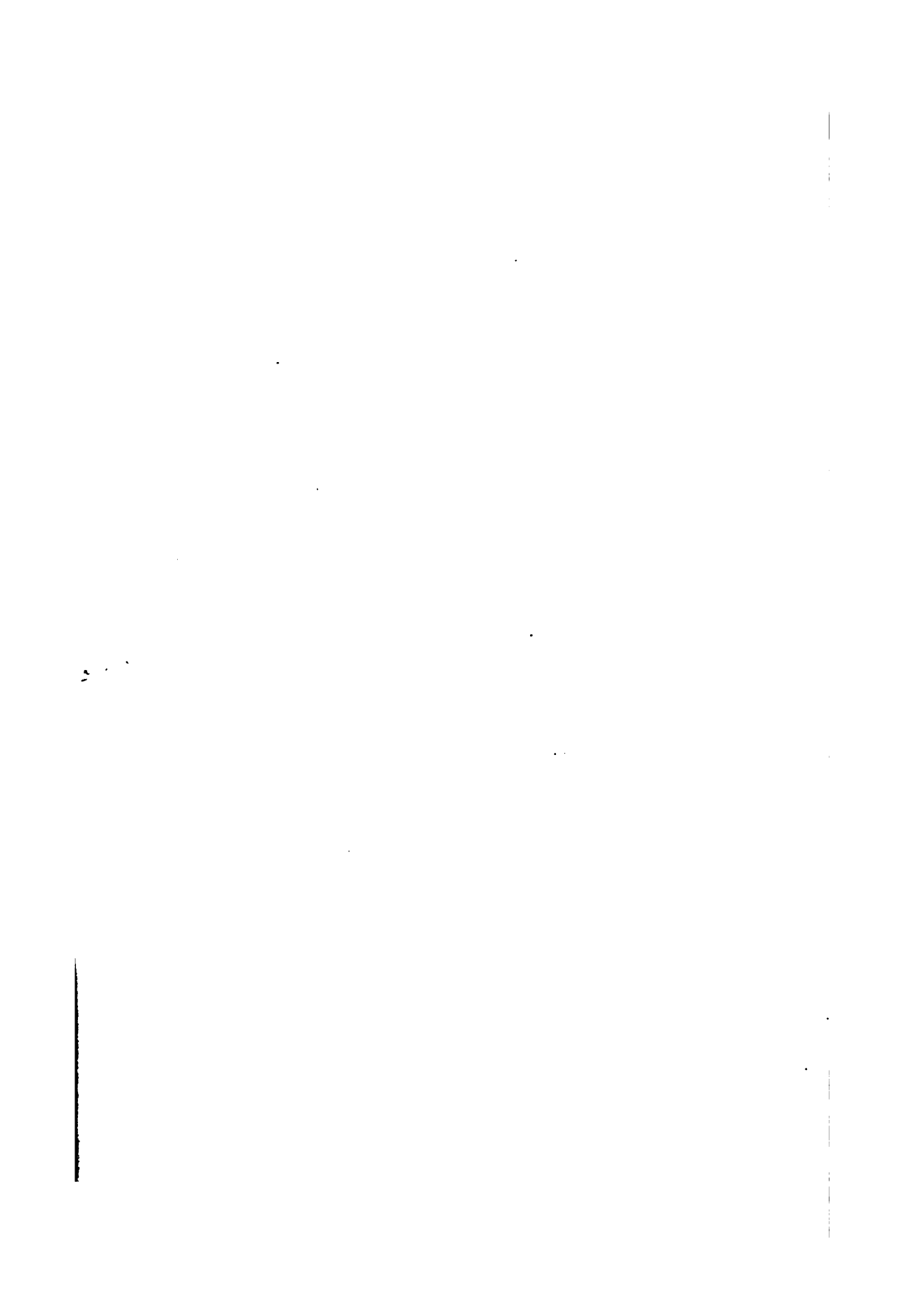


302251106K

1/50 approximately







ÉTUDES NUMISMATIQUES.

TIRÉ A 160 EXEMPLAIRES.

NANTES, IMPRIMERIE A^{nc} GUÉRAUD ET C^{ie}, PASSAGE BOUGHAUD.

ÉTUDES NUMISMATIQUES

PAR

BENJAMIN FILLON.



PARIS,
JULES CHARVET, NUMISMATISTE.

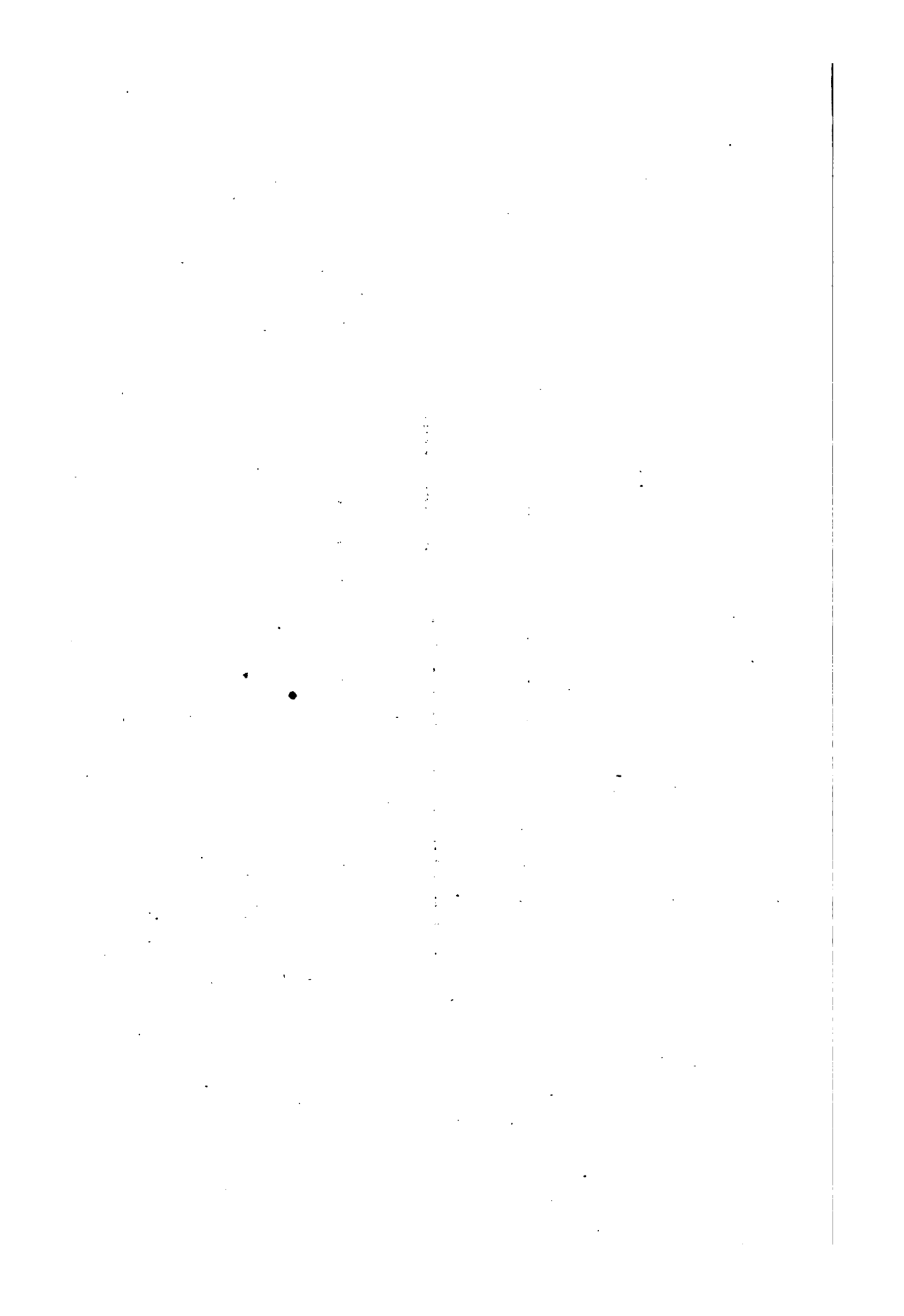
—
1856.



NOV. - 1931

A MON AMI F. BONSERGENT,

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE POITIERS.



SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE A POITIERS.

Il y avait huit années que je n'avais revu Poitiers. Et pourtant bien des motifs auraient dû lui rendre mes visites moins rares, l'ancienne capitale du Poitou étant du petit nombre de ces villes dont on ne perd plus le souvenir, lorsqu'on y a fait un long séjour. Mais tant de choses se sont passées dans le cours de ces quelques années, que les amis que j'y avais laissés ont dû me pardonner cet apparent oubli. C'était donc pour moi une véritable fête de revoir le lieu où s'étaient écoulées les plus joyeuses années de ma vie et qui m'avait même empêché jadis de regretter Paris. C'est que Poitiers réunit tous les genres d'attraits pour ceux qui se livrent aux études historiques : traditions qui se perdent dans la nuit des siècles ; monuments de toutes les époques, destinés à tous les usages. On y trouve tour à tour le dolmen contemporain des civilisations premières, des arènes romaines, des débris d'une enceinte wisigothe, un baptistère chrétien, des œuvres de pierres sorties du cerveau peu réglé des artistes du XII^e siècle, de sévères productions du règne de saint Louis, des fantaisies gracieuses de la Renaissance, des machines païennes et boursouffées du style Maintenon, de niais tortillons baptisés du nom

de rocailles, des pastiches de notre temps d'éclectisme ; puis encore une belle et nombreuse bibliothèque, de riches archives, des écoles d'élite où la jeunesse des départements de l'Ouest vient s'initier au grand art d'être utile à sa patrie ; et enfin, au-dessus de tout cela, cette réunion d'hommes intelligents et aimables, jaloux de lui conserver, avec une pieuse et délicate sollicitude, ce renom de savoir et de courtoisie que les glorieux enfants du **xvi^e** siècle s'étaient plu à lui donner !

J'avais pour compagnon de voyage mon jeune compatriote, Thomas Arnaudet, amateur passionné des arts, qui rassemble des matériaux pour la publication d'une *Iconographie poitevine*, ouvrage entrepris sur une vaste échelle et conçu sur un bon plan, où seront énumérés et décrits avec la plus scrupuleuse exactitude tous les portraits peints ou gravés, les médailles, bustes et statues des personnages dont les noms méritent à un titre quelconque d'être mentionnés dans nos annales ; les vues, plans, cartes et toutes les autres représentations graphiques des hommes et des choses de la province.

Entraînés vers un but presque identique, nous venions l'un et l'autre puiser à cette source féconde.

L'aspect de la ville n'avait pas changé. Quelques maisons neuves, un chemin de fer, une exubérance singulière de discrètes boutiques, sur les vitres desquelles s'étaient ces dévotes enseignes : *Épicerie fine, articles de piété* ; une coquette chapelle singeant la sévérité, bâtie, rue de l'Industrie, par les jésuites ; un luxe inaccoutumé de tricornes témoignant de la vigilance paternelle de la police municipale, un peu plus de boue dans les rues que par le passé ; à cela près, je retrouvais le Poitiers d'autrefois.

Les monuments ont, au contraire, subi de notables réparations ; les unes heureuses, les autres conduites avec moins de succès. Les mains de l'architecte et du maçon, et, de temps à autre, celle de l'illumineur, ont laissé sur les murs de plusieurs des traces récentes, et, il faut bien le dire, se sont rendues coupables de plus d'un méfait.

Les restaurations sont toujours à craindre. Sous prétexte de remettre en état un vieil édifice, on lui fait peau neuve. Plaise à Dieu qu'un pareil sort ne soit pas le partage de ce pauvre temple Saint-Jean, dont les restes vénérables ne devraient être touchés qu'avec un profond sentiment de respect.

Saint-Pierre seul a presque échappé à ce danger des rapetassages,

et tout fait espérer qu'il conservera longtemps encore, dans son intégrité primitive, cette simplicité grandiose que chacun admire, et qui porte au recueillement, malgré le rire moqueur de ses modillons grivois mis en gaité par les rêves saugrenus des don Quichottes du symbolisme.

Mais à quoi bon insister sur ce sujet ! Il n'est pas un archéologue qui ne connaisse les monuments de Poitiers ; je ferai donc mieux d'arriver de suite aux collections publiques ou particulières que je m'étais surtout promis d'étudier.

Celles d'antiquités appartenant à la ville et à la Société des Antiquaires de l'Ouest, fondues ensemble et réunies dans un même local, commencent à prendre un développement assez considérable. Il serait à désirer qu'on ajoutât à leur importance, en y donnant asile à une foule de débris de tous les âges disséminés sur la surface entière du département de la Vienne (1).

Le médaillier contient à peine quelques centaines de pièces romaines, gauloises et françaises.

Le cabinet d'histoire naturelle est, au contraire, très-bien partagé en fossiles, coquilles, insectes, oiseaux et quadrupèdes, qui proviennent en grande partie du territoire poitevin. On y a joint un bel herbier, et, grâce à l'infatigable persévérance de son conservateur, M. Mauduit, il arrivera bientôt à rivaliser avec ceux des villes les plus favorisées sous ce rapport.

Poitiers renferme en outre un assez bon nombre de collections particulières, dont plusieurs méritent de recevoir la visite des vrais amateurs. Elles se divisent en deux catégories : les émaux, poteries et objets de haute curiosité ; les médailles et débris antiques.

Les émaux s'y sont donné rendez-vous de toute part ; si bien que certaines personnes peuvent les montrer par centaines réunis dans leurs cabinets.

Au premier rang brille la galerie de M^{me} de la Sayette, l'une des plus riches de France en meubles, bijoux, ustensiles de la vie privée des classes riches, ivoires sculptés, poteries du XVI^e siècle sorties des fabriques italiennes, allemandes et françaises, parmi lesquelles

(1) Je citerai, par exemple, le sarcophage en marbre blanc des premiers temps du christianisme dans les Gaules, qui sert de timbre dans la cour d'une maison de Loudun.

sont des œuvres de Bernard Palissy et de son école, sans qu'il y ait pourtant aucune composition capitale de ce vaillant génie. A côté, des porcelaines de Chine, du Japon, de Saxe et de Sèvres, caprices de jolies femmes d'un goût assez douteux, étalent leurs couleurs brillantes et jouissent à leur aise de l'engouement, trop excessif pour ne pas être passager, dont elles sont à cette heure l'objet. Viennent enfin de belles pièces en émail, coffrets, triptyques, chasses, plats, coupes, assiettes, tableaux et candélabres, qui portent pour la plupart les monogrammes et les signatures des plus éminents ouvriers de Limoges. Et tout cela montré avec cette bienveillance extrême qui double le prix de ce qui passe sous vos regards.

Depuis que je n'avais vu le cabinet de M^{me} de la Sayette, il s'est beaucoup enrichi et a subi d'heureuses épurations, qui, pratiquées sur une plus grande échelle, surtout dans la partie des tableaux et des curiosités secondaires, diminueraient encore le nombre de ses rivaux. Il serait aussi à désirer qu'on le soumit à un classement méthodique satisfaisant à la fois l'esprit et les yeux. Lorsque l'on possède tant de richesses, le plus grand bonheur est d'y faire participer autrui, et de permettre aux visiteurs d'emporter de chez soi un enseignement utile. Et c'est ce qui arriverait toujours alors ; car, dans cette galerie, il y a les éléments d'un véritable musée.

Qu'un bon catalogue vienne ensuite compléter cette œuvre méritoire, et le cabinet de M^{me} de la Sayette laissera une trace durable. Les collections particulières ont toutes un même destin ; elles seront tôt ou tard dispersées, vendues, que sais-je?... il ne faut plus aujourd'hui croire lier l'avenir. Un catalogue rédigé avec intelligence est donc le seul moyen de les immobiliser, d'en faire des monuments de famille, à moins qu'une inspiration généreuse ne suggère la noble pensée de faire d'une propriété privée la propriété de tous.

Le cabinet de M. de Boismorand est pareillement riche en émaux ; mais ce qu'il contient de plus précieux, c'est cette vitrine remplie d'objets celtiques qui feraient honneur à un musée public. On y voit des armes et des instruments de silex trouvés en Poitou, qui sont des merveilles en leur genre.

Celui de M. Calixte de Tusseau est fort peu nombreux, et se distingue pourtant par le choix des pièces. Bernard Palissy y est fort bien représenté.

Je ne puis parler de ces deux dernières collections que de souvenir

et par oui-dire, ayant été privé du plaisir de les voir cette fois, par suite de l'absence de leurs possesseurs.

M. Moitre, dit *Manccau*, qui cumule l'état de chaisier avec celui d'amateur de raretés ayant valeurs commerciales, a quelques émaux intéressants, entre autres une ou deux plaques du xv^e siècle et une assez belle *Cène* de Laudin. Le reste tombe au rang des médiocrités.

Il y avait longtemps que je n'avais été à même d'embrasser d'un seul coup d'œil les phases diverses du mouvement artistique, qui se produisit à Limoges pendant plusieurs siècles ; mais l'impression que m'a fait ressentir l'examen des émaux conservés à Poitiers, n'a pas modifié l'idée que je m'en étais formée autrefois. Je persiste à considérer ces productions comme tenant moins à l'art proprement dit qu'à la haute curiosité ; leurs auteurs, à l'exception de deux ou trois à peine, ayant toujours été plutôt des copistes subalternes que des inventeurs, des enlumineurs plutôt que des coloristes, d'habiles ornementalistes plutôt que des dessinateurs ; des ouvriers enfin, et non de vrais artistes. Ce n'est pas à dire que les émaux ne me semblent pas dignes d'estime ; mais je maintiens qu'ils ont usurpé, dans l'esprit de beaucoup de gens, une place trop élevée, et que cette vogue prodigieuse n'est en réalité qu'un adroit coup de commerce exploité par des industriels, au détriment de la bourse des amateurs et du goût public. Ne vous répugne-t-il pas, en effet, à penser qu'un coffret de Léonard Limousin ou de Pierre Courtois vaille autant qu'une composition du Poussin ou qu'un dessin achevé de Raphaël, plus qu'un bon tableau de notre immortel Lesueur ? Dans quelques années, ce qui se vend aujourd'hui douze et quinze mille francs, sera donné pour la dixième partie peut-être ; mais les marchands de bric-à-brac se seront fait d'ici là un bon lit de repos.

Les collections de médailles, sans avoir la valeur mercantile des précédentes, offrent au travailleur des matériaux de plus d'une sorte. Celles de MM. Lecointre-Dupont et Bonsergent sont les deux principales. La première, composée spécialement de monnaies poitevines et des autres parties de l'ancienne Aquitaine, rappelle que les recherches de son possesseur se sont tournées avec succès de ce côté. Dans la seconde figurent des gauloises, des romaines et quantité de pièces rares du moyen-âge, trouvées en général sur les lieux ; plus, de beaux fragments de poteries, des statuettes et des ustensiles an-

tiques. M. l'abbé de Béchillon, dont le médaillier était autrefois assez bien rempli, s'est défait de plusieurs séries importantes, et n'a guère conservé qu'un petit nombre de triens de la première race et une trentaine de carlovingiennes. MM. Eugène Lecoindre, qui marche sur les traces de son oncle, Deniau, Peinchault, Moitre et Peignelin complètent la liste des personnes de Poitiers qui s'adonnent à l'étude de la numismatique.

L'arrivée de M. de la Saussaye, nommé récemment recteur de l'Académie, vient ajouter un cabinet de premier ordre à ceux que j'ai énumérés, et il faut espérer que sa présence donnera une impulsion nouvelle à la recherche de nos vieilles monnaies.

Tandis que je parcourais ces diverses réunions de médailles, tous les amateurs poitevins étaient vivement préoccupés de la découverte récente d'une masse de pièces de la période carlovingienne. Un heureux concours de circonstances ayant réuni sous ma main tous les renseignements nécessaires pour donner une description complète de ce trésor, Bonsergent m'engagea à profiter de l'occasion pour publier en même temps les inédites de sa collection, où j'ai déjà si souvent puisé, et celles recueillies par ses collègues et par moi depuis l'apparition de mon dernier livre. C'était aller au-devant de mes désirs ; aussi m'empressai-je de suivre le conseil de mon ami, et d'aller quêter çà et là des empreintes. La moisson fut si bonne, qu'elle m'a permis de composer ce nouveau travail, en tête duquel j'ai cru devoir, par un sentiment de gratitude, placer le nom de celui qui m'en a donné l'idée.

Avant d'en finir avec les collections de Poitiers, je citerai encore les bibliothèques spéciales de MM. Barbier, Pressac et Garran de Balzan, qui rassemblent avec soin les ouvrages des écrivains de la province, ou sortis des imprimeries qu'elle renferme.

Je ne saurais oublier non plus le recueil de dessins de M. de Longuemar, archéologue distingué, qui ne se contente pas de décrire les monuments ; mais qui sait les reproduire, pour la plupart, avec cette consciencieuse exactitude de beaucoup préférable à l'élégante facilité des faiseurs de croquis pittoresques, chargés d'*illustrer* ces tristes publications où l'on se plaint trop souvent à défigurer, à si grands frais, les édifices de nos contrées. Le *chic* est en tout l'ennemi du vrai.

Les lithographies faites d'après ses croquis ne donnent aucune

idée de son genre de talent, tandis que les aquarelles contenues dans ses cartons sont de nature à exciter au plus haut point l'intérêt. Elles sont si nombreuses, qu'elles forment à elles seules une statistique monumentale du Poitou presque complète. On y trouve, classés par ordre chronologique et de style, des spécimens de chaque système d'ornementation, et de chacun des types principaux qu'affectionnèrent les sculpteurs et les peintres décorateurs du moyen-âge. Les reproductions des peintures murales de nos églises de l'Ouest, font particulièrement plaisir à voir, à cause de l'exactitude de sentiment qui a guidé le crayon et le pinceau du copiste. M. de Longuemar comprend surtout à merveille les œuvres des artistes des XI^e et XII^e siècles, et possède le don d'initier les autres à ce genre de beauté tant soit peu conventionnelle, qui demande, pour être appréciée, une certaine élévation d'esprit.

La pensée qui a dirigé ses études mérite également des éloges; car elle les rattache à des considérations judicieuses sur l'état de la civilisation et des mœurs anciennes de notre pays. J'y ai trouvé la confirmation d'une remarque que j'avais faite sur des monuments d'un autre ordre; c'est que le Poitou n'eut jamais de sens artistique original, et par conséquent d'école qui lui fût propre; il vécut sans cesse, sous ce rapport, un peu aux dépens des centres voisins.

La bibliothèque publique doit posséder un jour tous ces dessins. Ce sera, à coup sûr, l'une de ses principales richesses.

Tel est le résumé bien sommaire des ressources si variées que renferme Poitiers. Ce ne fut donc pas sans quelque regret, que je me décidai à regagner mon cabinet de travail et à retomber dans mon isolement habituel. Mais, cette fois, je me promettais bien de ne pas laisser huit années s'écouler sans lui faire une nouvelle visite. J'emportais, d'ailleurs, ample moisson, et j'allais l'augmenter sur la route.

Niort fournissait à mon travail projeté plusieurs monnaies rares, sorties des médailleurs de M. Avril de la Vergnée et de la Société de statistique des Deux-Sèvres. M. Oppermann, chef d'escadron au 7^e lanciers, me montrait plusieurs délicieuses statuettes en terre cuite et en bronze, destinées à aller augmenter le beau cabinet qu'il forme dans le but de venir en aide à ses recherches sur la mythologie des peuples de l'antiquité et sur l'état de la Gaule sous Pos-

tume et Tetricus, dont il possède une série de pièces précieuses en raison de leurs types et qui ont fourni à M. de Witte plus d'un renseignement utile.

Plusieurs des petits bronzes de M. Oppermann appartiennent à cette immense catégorie des Tetricus, qui sont d'un travail tellement barbare, qu'il est impossible de les considérer comme contemporains des princes dont ils portent les empreintes. Selon toute probabilité, les légendes ne sont arrivées à un tel état de déformation qu'après avoir été immobilisées, et à la suite d'une foule d'émissions successives ; et il y a de fortes présomptions pour admettre que la plupart de ces monnaies furent fabriquées à une date de beaucoup postérieure à la mort de ces empereurs. Les types que le peuple a une fois adoptés lui sont chers ; et la Gaule fut soumise à tant de révolutions, à partir du III^e siècle, que le pouvoir central, à travers ses fluctuations continuelles, ne fut pas toujours en mesure de contrôler les actes accomplis dans les régions éloignées de cette partie de l'empire. Quoi qu'il en soit, ces petits bronzes présentent une énigme qui est loin d'être résolue. Voici quelques faits propres à éclairer la question :

M. Benjamin Brécard, de Fontenay, recueillit, il y a une vingtaine d'années, une centaine de ces monnaies à fleur de coin trouvées au château d'Olonne, en compagnie de quelques pièces de Constantin et de Constant ;

Un enfouissement analogue fut déterré, en 1840, près l'abbaye des Fontenelles ;

On rencontre souvent en Bretagne des Tetricus portant au revers un carré orné de points, et d'un style qui semble propre à cette province ;

Les graveurs enfin des triens et deniers d'argent mérovingiens de la seconde moitié du VII^e siècle, prirent souvent pour modèles les têtes de ces pièces ; circonstance de nature à faire croire qu'ils en avaient habituellement à leur portée : non pas que je veuille descendre aussi bas l'émission de quelques-unes d'entre elles, mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'alors il en circulât encore. Les liards de Louis XIV, par exemple, qui ont deux cents ans, ne se trouvent-ils pas, de nos jours, dans toutes les mains ? — M. de Lagoy, dont personne ne contestera le tact et les profondes connaissances, a été trompé même par l'air de parenté de l'un des Tetricus avec

les pièces de la première race, au point de le dire leur contemporain (1).

La *Société académique* de Nantes a, dans ses archives, plusieurs centaines de petits bronzes qui fourniraient peut-être des indications utiles.

Il me reste maintenant à remercier ceux de mes collègues qui ont bien voulu s'associer à la pensée de Bonsergent, et me communiquer des monnaies. Ce sont MM. Lecointre-Dupont, Eugène Lecointre, l'abbé de Béchillon, Mauduit, Meillet, Deniau, Peinchault et Peignelin, de Poitiers; Avril de la Vergnée, de Niort; Lièvre, pasteur de Couhé-Vérac; Ledoux, de la Rochelle; le marquis de Lagoy, de Saint-Rémy; Henry Morin, de Lyon; Philippe Salmon, de Sens; B. Sipowicz, F. Parenteau et Dague-Dubois, de Nantes, et enfin mon compatriote, Faustin Poëy-d'Avant, qui m'a procuré, à lui seul, presque autant de pièces que tous les autres, et m'a généreusement abandonné la publication des plus remarquables inédites de sa nouvelle suite de pièces féodales. Il est impossible d'agir avec plus de courtoisie envers un ami (2).

Je répéterai, avant d'entrer en matière, ce que j'ai dit toutes les fois que j'ai entrepris un travail de cette nature. Si, parmi les monnaies décrites, il s'en trouve quelques-unes publiées ailleurs, il faut me le pardonner et tenir compte de la difficulté qu'éprouve un numismatiste vendéen à se procurer les moyens de vérification.

(1) *Mélanges de Numismatique*, par le marquis de Lagoy. Aix, 1848. — In-4°, p. 34 et pl. II, n° 8.

Cf. *Considérations historiques et artistiques sur les Monnaies de France*, p. 36.

(2) Je saisis cette occasion de décliner l'honneur que quelques personnes ont bien voulu me faire en m'attribuant une trop large part dans la *Description des Monnaies seigneuriales de la collection de M. Poëy-d'Avant*. Je me suis fait, certes, un devoir de bonne camaraderie de communiquer à mon collègue les notes que j'avais en portefeuille; mais à cela s'est bornée ma participation à son œuvre. Quant à son catalogue de vente, il m'est encore plus étranger, n'ayant à réclamer que les quatre pages insérées en tête, lesquelles ont même été retouchées par M. Poëy-d'Avant, selon son bon plaisir. — Ainsi donc, c'est à tort que M. de Longpérier me reprochait dernièrement (*Rev. num.*, 1854, p. 369) d'avoir, dans l'un de ces deux ouvrages, mal déchiffré la légende d'un denier de Troyes. — J'espère que l'on m'épargnera désormais la peine de protester contre de semblables assertions.

Mais, en tout état de cause, le contingent que j'apporte est trop considérable, pour que l'on m'accuse de vouloir sciemment faire du neuf avec des choses tombées parfois dans le domaine public.

I.

MONNAIES GAULOISES.

Personne ne s'est encore occupé d'une manière sérieuse de déterminer les monnaies de l'époque gauloise qui appartiennent aux Poitevins. Divers ouvrages donnent à peine çà et là quelques renseignements incomplets sur cette matière, et M. Lecointre-Dupont lui-même n'a fait qu'effleurer la question. Il y a cependant possibilité de donner aujourd'hui une nomenclature assez étendue des pièces de cette période émises incontestablement par nos ancêtres.

Les quatre premiers numéros de la planche I rentrent dans cette catégorie. Quoiqu'ils soient connus depuis longtemps des numismatistes, les exemplaires que j'ai fait graver offrent tous néanmoins des variétés de coin et des différences notables dans les figures et dans les légendes.

— Tête jeune tournée à droite, probablement celle d'Apollon. — R. Génie ailé monté sur un cheval galopant à droite; au dessous, une sorte de fleuron.

Bas argent; poids: 1 gros, 23 grains. (Pl. I, n° 1.)

Cette monnaie est la plus commune de celles que l'on rencontre en Poitou. Sans parler des exemplaires déterrés tant de fois isolément, un dépôt, composé de 390 de ces pièces, fut trouvé en 1841 à Vouillé, et un autre enfouissement a été, il y a trois ans, mis au jour à Poitiers. Bonsergent m'ayant fourni une relation complète de la découverte, je ne puis mieux faire que de l'intercaler en entier dans ce mémoire, convaincu que mes lecteurs accueilleront ces détails avec plaisir.

« Lorsque l'on voulut percer la rue de l'Industrie, dans une partie du terrain dépendant du jardin de l'ancienne maison Laurence, acquise depuis par M. François Farran, et dont le niveau s'élevait à

trois mètres au-dessus de la rue des Carmélites, il fut nécessaire d'opérer des déblaiements considérables. Ce fut en exécutant ces travaux que, le 17 janvier 1852, les ouvriers découvrirent, enfoncé à deux mètres au moins de profondeur et gisant sur le sable rouge, un vase de moyenne grandeur en terre brune assez grossière, rempli de monnaies en mauvais électrum (*Rev. num.*, 1852, pl. VI, n° 4), et d'autres en bas argent semblables à celles du trésor de Vouillé. Le vase fut brisé d'un coup de pioche; mais il fut néanmoins possible de reconnaître que le col avait été enlevé anciennement et avant de le cacher en ce lieu. Les morceaux recueillis par moi ont été déposés au musée de la ville.

» L'ensemble des pièces formait une masse compacte, qui avait été, je n'en doute pas, soumise au feu; de sorte que chacune d'elles, au fur et à mesure qu'elle était séparée du bloc, était fort sale, et présentait de grandes difficultés au nettoyage, surtout celles en argent, qui étaient partout tachées de rouille.

» Cette découverte, faite par trois ouvriers, attira sur-le-champ un grand nombre d'autres travailleurs des chantiers voisins, qui se jetèrent dessus pour avoir part au butin. Tout le produit de la trouvaille fut donc, dès le début, éparpillé en plusieurs mains. Un artisan acheta, pour cinquante centimes, dix pièces en électrum et s'empressa d'aller les porter à un orfèvre, qui les déclara sans valeur. Ce premier mécompte rabattit un peu les prétentions des détenteurs des autres gauloises.

» Vers le soir de la même journée, passant dans la rue, j'entendis parler de la trouvaille, et je fis d'abord l'acquisition de 13 pièces, dont 2 en électrum. Sur ces entrefaites, un autre amateur en ayant acheté d'un charretier 21, y compris 4 en électrum, les ouvriers nous dirent qu'à la fin du jour il nous montreraient le surplus. Nous convînmes dès lors de faire cet achat en commun, et, en effet, ces gens vinrent chez moi, et nous cédèrent 166 gauloises, dont 18 en électrum. Ils n'en conservèrent qu'une seule en ce métal, aussi brillant que l'or le plus pur, vendue depuis à M. Meillet. Ce dernier recueillit après coup, chez les orfèvres de la ville, toutes celles du même genre qu'il put rencontrer, et divers ouvriers m'en apportèrent une fois 8 en argent, et plus tard, enfin, 52 autres, et une seule d'électrum; ce qui éleva la portion de la découverte venue entre nos mains à 25 en électrum et 236 en argent.

» J'ignore si le surplus de l'enfouissement était bien considérable;

j'ai toutefois lieu de croire que nous avons eu la plus large part, les trois quarts, au moins, M. Meillet n'ayant recueilli que 35 à 40 pièces d'électrum, qui furent presque toutes fondues.

» Lorsque nous voulûmes nettoyer nous-mêmes les pièces d'argent, nous n'y réussîmes que très-imparfaitement, et nous les cédâmes alors à un orfèvre, à la condition expresse de nous laisser choisir, l'opération terminée, celles qui nous conviendraient; mais le résultat fut si défectueux, qu'à peine pûmes-nous en avoir chacun six.

» Voici maintenant le produit de l'analyse chimique faite par M. Meillet :

Pièces en électrum (poids moyen : 6 grammes, 032) : 1 gr., 83 or; 6 décigrammes argent; le reste cuivre. — Valeur : 3 fr. 94. c.

Pièces d'argent (poids moyen : 3 grammes) : 1 gr., 29 argent; le reste cuivre et étain en proportion à peu près égale. — Valeur : 0 fr. 32 c.

» J'oubliais de dire que, vis-à-vis l'endroit où étaient ces médailles, on a déterré, dans un bassin antique rempli de sable fin et de cendres, une autre pièce en électrum au même type, d'un titre infiniment plus bas. Elle était accompagnée de deux moyens bronzes de Néron et d'un grand bronze de Trajan.

» Indépendamment de ces diverses monnaies, on a trouvé, dans la rue de l'Industrie, une quantité incroyable de pièces gauloises en bronze ou en potin, presque toutes très-altérées par le feu, qui parait avoir dévoré à plusieurs reprises ce quartier gallo-romain. Les nombreux vestiges de constructions que les travaux ont mis à découvert; plusieurs fragments de statues trouvés dans les fouilles, et dont faisait partie la belle tête de femme en pierre que j'ai donnée au musée de la ville, prouvent qu'il fut jadis très-peuplé et très-florissant. J'ai acheté aux terrassiers des débris de riches poteries rouges à figures, et plusieurs fragments de patères portant des noms de potiers : ils m'ont également cédé des vases entiers en terre noire, brune ou blanche; des clefs antiques en fer et en bronze; de nombreuses fibules de formes élégantes et très-variées; une petite figurine de cerf en bronze, à laquelle manquent la ramure et partie des jambes; un beau fragment de vase aussi en bronze, décoré de pampres et de raisins; une partie du pied d'une grande statue de même métal, portant les traces de mutilations violentes; des débris de pavages en mosaïque, et quantité d'autres objets antiques. Après avoir été anéanti par quelque épouvantable catastrophe, ce quartier, abandonné sans

doute, devint une dépendance des jardins du palais des comtes de Poitou.

» Quant aux monnaies de la période romaine qui sont sorties de ces décombres, elles appartenaient en général aux empereurs antérieurs à Commode. Quelques rares pièces du bas empire ont seulement été trouvées dans la partie qui avoisine la rue des Carmélites. »

Ceux qui écriront plus tard l'histoire de Poitiers ne devront pas perdre de vue cette note si intéressante ; car elle peut fournir, à elle seule, les éléments de l'un de ses plus curieux chapitres.

Il est désormais avéré, d'après ce qui précède, que les deux espèces de monnaies gauloises du trésor de la rue de l'Industrie ont été émises en même temps, et datent d'une époque à peu près contemporaine de la conquête de César. On peut en dire autant de celle gravée au n° 2 de la pl. I., sur laquelle le cheval est au pas, au lieu d'être au galop. Elle provient des fouilles exécutées en 1853 à Faye-l'Abbesse, avec une foule d'autres gauloisés d'argent, de cuivre et de potin, très-oxydés en général, et altérés par le feu. D'autres médailles identiques, recueillies à Rom, présentent la même particularité.

Ce qui m'a engagé surtout à revenir sur les pièces qui viennent de nous occuper, c'est que Lelewel en a reproduit trois, aux n° 17, 18, 19, pl. II de l'atlas de ses Études sur le type gaulois, qui ont trop de points de contact avec elles, pour ne pas les attribuer aussi aux Pictons.

Cela établi, je parlerai, à l'heure qu'il est, de trois monnaies un peu moins anciennes, dont deux ont dû avoir été frappées sur le territoire du même peuple.

Il y a quelques années, un vieil amateur d'antiquités, du pays de Retz, me fit présent d'une vingtaine de gauloisés trouvées sur les bords du lac de Grand-Lieu, parmi lesquelles il y en avait qui me frappèrent de prime abord par leur faire poitevin. M. Hucher ayant désiré en placer quelques-unes dans sa collection, je les lui cédai et lui fis part de mon opinion à cet égard, qu'il s'empressa d'adopter. L'un des exemplaires, passé de mes mains dans les siennes, a été publié par lui dans la *Revue numismatique* de 1853,

pl. I, n° 6, et page 17. En voici un autre découvert à Poitiers. Il offre des variantes très-sensibles dans le style et la légende :

Tête d'Apollon à droite. — R. Cheval sellé galopant à droite; au-dessus, un petit édifice; au-dessous, VIRO..; le reste de la légende est caché sous une épaisse couche d'oxyde. — Cette légende est sans doute le nom d'un chef.

Bronze; poids: 1 gros, 13 grains.

Cette autre pièce, au contraire, gravée au n° 4 de la pl. I, et qui pèse 1 gros, 12 grains, ne diffère presque de celle de M. Hucher que par l'absence de la légende; ce qui me la ferait considérer comme la plus ancienne des trois, tandis que celle portant VIRO... serait, selon moi, d'une émission postérieure aux deux autres.

Je cédai en même temps à M. Hucher une autre gauloise qu'il a fait connaître avec la précédente (*Rev. num.*, 1853, pl. I, n° 7), et qu'il attribue aux Santons. Comme la légende de son exemplaire n'est pas entière, j'en ai placé un, au n° 5 de ma planche I, tiré du cabinet de la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, et découvert à Faye-l'Abbesse, qui aidera à la compléter.

Tête d'Apollon tournée à droite. — R. Cheval galopant à droite; au-dessus, un petit temple; au-dessous, SACTO.

Cette monnaie, frappée dans le système des dernières, pèse 1 gros, 11 grains.

Il reste à décider si nous avons sous les yeux une pièce des Santons, ainsi que le prétend mon collègue; ou si l'inscription se rapporte à un chef. Toujours est-il qu'elle appartient de bien près à la dernière période du monnayage gaulois, et que les espèces poitevines et santones, alors, comme antérieurement, se ressemblaient beaucoup quant aux types.

II.

MONNAIES MÉROVINGIENNES.

La numismatique des cent premières années de la période mérovingienne fait continuellement d'inappréciables conquêtes. Les ingénieuses et savantes recherches de MM. Senckler, Charles Lenormant

et de Pétigny ont surtout beaucoup aidé à amener ces heureux résultats, et l'on ne peut douter que, d'ici peu, l'on n'arrive à déchiffrer une foule d'énigmes qui semblaient devoir résister aux efforts des plus hardis chercheurs. Les découvertes donnent raison de jour en jour au système de M. Lenormant, qui mérite cependant le reproche de ne pas tenir assez compte des effets bien connus de la dégénérescence des types, et de l'ignorance ou de l'inhabileté des ouvriers chargés de fabriquer les coins qui ont servi à frapper les espèces de ces temps de désordre et de continuelles luttes. Je crois aussi que l'étude du style propre à chacune des parties de la Gaule est parfois trop négligée dans sa classification, quoiqu'il n'y ait aucun autre point de repère plus saisissant et plus sûr pour arriver à la connaissance du lieu où les pièces ont été émises. Et, en effet, le faire employé chez les Burgondes n'est-il pas parfaitement distinct de celui des Wisigoths ou des Bretons? Un triens sorti de l'atelier de Poitiers ne se distingue-t-il pas de prime abord d'un autre venu de Marseille? Mais ces critiques ne s'attaquent qu'à des questions de détail : la lumière n'en a pas moins jailli, et il ne s'agit plus que de la diriger sur tous les points du réduit obscur où l'on avait, avant les travaux de M. Lenormant, relégué, avec un si injuste dédain, les monnaies des peuples qui se partagèrent, après la chute de l'Empire, le sol de la Gaule.

Les collections de Poitiers possèdent peu de nouveautés parmi les pièces de la transition. Des six suivantes, deux en proviennent ; les quatre autres ont été recueillies à Saint-Maixent, en Bretagne, à Sens et en Provence.

Je donnerai d'abord un tiers de sou d'origine wisigothe, avant de passer à ceux qui appartiennent aux Francs.

TOULOUSE.

D N ANASTA+SIVS PP AVG. Buste diadémé tourné à droite. —
R. VICTORIA AVGVSTO NVA. Victoire passant à droite, et portant une palme et une couronne; derrière elle, la lettre T; à l'exergue : ONOB.

(Planche I, n° 6.)

Je ne connais que le cliché de ce joli triens, qui m'a été communiqué par M. Deniau; je ne puis donc parler ni du poids, ni du titre de l'or. Mais ce qui frappera de suite le lecteur, c'est le style du

revers, qui présente déjà le caractère distinctif de la victoire wisigothe : les plis de la robe coudés et ramenés avec affectation en avant. Il remarquera de plus la croisette, coupant en deux parts la légende du droit, qui figura plus tard sur la plus grande partie des monnaies des rois wisigoths.

Le T, placé dans le champ du revers, est, par conséquent, la lettre initiale de Toulouse.

Je ne chercherai point à expliquer les lettres NVA qui terminent la légende du même côté, à moins que l'A final n'ait été mis là pour indiquer le nom d'Alaric, contemporain d'Anastase (484-507).

M. Lenormant a publié dans la *Revue numismatique* de 1853, pl. IX, n° 6, une pièce qui a une certaine analogie avec celle-ci.

AGEN.

Chaque fois qu'un numismatiste est en voyage, il profite du moindre temps d'arrêt de la diligence, pour aller rendre visite aux orfèvres des lieux qu'il traverse. Je n'eus garde d'oublier une aussi louable coutume, et bien m'en prit, le jour où, venant de Poitiers, je repassais à Saint-Maixent, ville qui m'avait fourni jadis tant d'excellentes découvertes, et qui vaut mieux, je vous assure, que sa facétieuse réputation. L'un de ces honnêtes marchands me tenait en réserve une jolie bague romaine ornée d'une intaille de quelque prix, une de ces belles gauloises en or que mon collègue M. Hucher attribue, non sans raison, au Poitou (1), et enfin un tiers de son frappé dans un atelier de la même portion de la Gaule que le précédent. Quelques jours avant l'arrivée de cette pièce entre mes mains, la charrue d'un laboureur du voisinage l'avait fait sortir de terre, et, par un de ces hasards si communs dans la vie du numismatiste, la voilà qui venait bien à propos m'aider à reconnaître la provenance de celle de Toulouse. Aussitôt qu'elle fut en ma possession, je me rendis de suite compte de la corrélation à établir entre elles.

— ON IVSTI+NVS PF AVC. Buste diadémé tourné à droite. — R.
VICTORIA AVGVSTO A. Victoire passant à droite ; derrière elle et dans le champ, la lettre A ; à l'exergue : CONOB.

Poids : 28 grains. (Pl. I, n° 7.)

(1) *Revue numismatique*, 1852, pl. VI, n° 1.

Ce triens est contemporain de Justin I^{er}, dont il porte le nom (518-527). La croisette partage encore ici la légende du droit, et la victoire a pris davantage la tournure wisigothe. L'influence artistique a survécu à la défaite par les armes.

L'A qui est dans le champ du revers, désigne probablement Agen, ville située assez près de Toulouse et presque au centre des anciennes possessions gauloises d'Alaric. Quant à celui qui termine la légende *Victoria Augusto A*, c'est peut-être un souvenir d'une formule antérieure, ou une seconde indication de l'atelier monétaire.

Si nous franchissons maintenant un espace d'une cinquantaine d'années, nous arrivons au tiers de sou suivant, qui est d'un faire complètement wisigoth, quoique fabriqué dans le système franc. Il sort d'une officine voisine des Pyrénées.

— FIRMIN HON (*Firmin Monetarius*). Buste diadémé tourné à droite. — R. Légende indéchiffrable. Victoire barbare passant à droite.

Poids : 26 grains d'or pâle. (Pl. I, n° 8.) Coll. Bonsergent.

Le poids est celui des triens de la période transitoire entre les systèmes romain et mérovingien, temps d'arrêt qui commença, selon toute probabilité, à la fin du second tiers du VI^e siècle.

Mais le triens d'Agen n'était pas la dernière pièce qui dût arriver à propos pour entrer dans ce travail. A peine étais-je de retour à Fontenay, que M. Ph. Salmon m'envoyait de Sens celle gravée au n° 9 de la première planche, et dont le style est essentiellement ostrogoth.

N. D. IVSTINVS. C. Buste diadémé tourné à droite. Le nœud du ruban du diadème s'aligne, comme à l'ordinaire sur les monnaies de ce genre, avec les premiers caractères de la légende; ce qui l'a fait prendre à tort pour une lettre ou un monogramme. — R. VICTORIAVARI. Victoire de face tenant une croix d'une main et une couronne de l'autre; à l'exergue: CONOC.

Poids : 27 grains d'or pâle.

L'aspect général de cette monnaie se rapproche à un tel point de celui des tiers de sou contemporains de Lyon, que son émission dans

une officine des cités voisines du Rhône est évidente (1). La légende du revers peut, il est vrai, s'interpréter de diverses façons; mais la plus rationnelle est celle-ci: VICTORI. AV. AR. Le trait ressemblant à la lettre I qui vient ensuite, et que l'on rencontre sur beaucoup de monnaies, n'est destiné qu'à séparer la légende de l'exergue.

Il est à peu près hors de doute maintenant que le type ostrogoth de la victoire de face passa les Alpes dans la première moitié du VI^e siècle, et fut utilisé momentanément dans tout le territoire situé entre ces montagnes, celles de l'Auvergne et les dernières ramifications des Cévennes (2). Il y prit une tournure propre à le faire distinguer d'avec celui des pièces frappées hors de la Gaule. Ce point de doctrine établi, il ne s'agit plus que de chercher, dans cette circonscription, l'atelier qui donna naissance à notre monnaie. Deux villes, placées à ses deux extrémités, se le disputent: *Arverna Civitas* (Clermont) et *Arausicorum Civitas* (Orange). Je penche vers la seconde attribution.

Le nom de l'empereur inscrit sur l'obvers est, selon moi, celui de Justin II, à moins que l'on ne veuille y reconnaître celui de Justin I^{er}, immobilisé depuis longues années. Dans cette seconde hypothèse, le C de la fin de la légende pourrait indiquer le nom de Clotaire I^{er}; mais ce n'est qu'avec une extrême défiance que je me lance sur un pareil terrain, où j'ai toujours peur d'arriver à l'absurde en croyant toucher du doigt la vérité.

On a avancé, dans ces derniers temps, que les noms de Justinien et de Justin II avaient quelquefois été rétablis de nouveau sur les monnaies, à la fin du VI^e siècle, après que celui de Maurice fut devenu impopulaire en Gaule; cela est si contraire à tous les principes qui paraissent régir la numismatique mérovingienne, que j'attends des arguments plus péremptoires pour adopter une théorie aussi hasardée. Les empreintes de ces empereurs, ainsi que je l'ai dit autrefois, furent immobilisées et maintenues, comme, plus tard, cela arriva pour celles des rois de la seconde race.

(1) Cf. *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. LXI, n° 1. — *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. I^{re}, nos 13 et 14, et p. 50.

(2) Cf. *Rev. num.*, 1853, pp. 112, 113 et 114. *Lettres à M. de Saulcy*, par M. Lenormant. — Le savant conservateur du Cabinet national émet, sur ce sujet, une opinion presque analogue à la mienne.

MARSEILLE.

Tandis que les types romains allaient partout ailleurs se défigurant, l'atelier de Marseille adoptait et conservait assez longtemps ensuite l'un d'eux dans toute sa pureté. On connaît le charmant triens au nom de Justin II (565-578), que j'ai publié (1), et qui s'oppose à ce que je puisse partager l'avis de M. Lenormant, lorsqu'il ne fait remonter qu'à la tentative de Gondovald sur la Provence, en 583, l'introduction de cette empreinte dans la Gaule (*Revue numismatique*, 1854, p. 308). Il est impossible de voir une monnaie de ces temps d'un style plus pur. Marseille renfermait par conséquent, lorsqu'il fut frappé, des artistes habiles, et n'avait pas besoin d'aller emprunter le burin de ceux de Constantinople. On ne sera donc plus étonné de rencontrer un sol d'or de Maurice-Tibère, sorti de la même ville, d'un travail encore plus remarquable que celui gravé au n° 1 de la pl. XIII de M. Lenormant. On croirait voir une pièce de cinquante années plus ancienne, tant les types sont traités avec soin. La tradition artistique romaine avait, en vérité, trouvé un refuge dans cette antique cité, qui a toujours été comptée au nombre des plus policées et des plus intelligentes du monde. Ses relations continuelles avec l'Orient ne devaient pas peu contribuer à la maintenir à cette hauteur.

D. N. MAVRC. TIB. P.P. AVG. Buste casqué de face; la main droite soutient un javelot sur l'épaule. — **R. VICTORIA AVGGV.** Croix sur un degré et au-dessus d'un globe, accosté des lettres **M A** et du nombre **XXI**; à l'exergue : **CONOB.**

Poids : 72 grains. (Pl. I, n° 10.)

Le triens de Justin II est, au contraire, du poids transitoire de 26 grains; d'où il faut conclure que ce fut entre le règne de cet empereur et celui de Maurice, que s'acheva cette importante révolution dans le système monétaire de la Gaule.

Je dois le plaisir de publier ce superbe sol d'or à M. de Lagoy, qui

(1) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 44.; pl. I^{re}, n° 5. J'ai mal rendu ma pensée dans ce travail, en parlant des monnaies de Marseille, quand j'ai dit que le type des triens de Justin II fut employé sous la première race tout entière. Il fallait ajouter : " à partir de cette époque. "

a tant de droit à ma reconnaissance pour les nombreuses communications qu'il a bien voulu m'adresser plusieurs fois.

Le type adopté par Marseille se maintint longtemps et passa dans une foule d'ateliers du Midi. Les rois francs ne firent d'abord, au commencement du VII^e siècle, que substituer leurs noms à ceux des empereurs. Un peu plus tard, ces empreintes, modifiées de la sorte, furent immobilisées et employées dans beaucoup d'officines qui s'établirent sur le territoire de la cité, et peut-être même en dehors de ses limites. De là vient que l'on trouve tant de monnaies à légendes barbares, dérivés informes de celles du chef-lieu de la province. M. de Lagoy en possède une d'or à bas titre du poids de 19 grains (Pl. I^{re}, n^o 11). L'inscription du droit est un composé de lettres jetées au hasard; au revers, on lit au contraire assez distinctement en caractères rétrogrades : VICTVI CHOTAM, pour *Victuria Chlotarii*. C'est par conséquent une imitation dégénérée des triens de Chlotaire II, et la légende de l'obvers était dans le principe MASSILIA CIVITAS ou CHLOTARIVS REX.

Cette pièce est du milieu du VII^e siècle. Je la mets sur la I^{re} planche à la suite du sol de Maurice, afin que l'on puisse apprécier le pas immense que le type massaliote avait fait dans un demi-siècle vers la barbarie.

VANNES.

Du midi et du centre de la Gaule, je vais, à cette heure, remonter vers les cités de l'ouest, et décrire un triens d'un type nouveau et propre à lever bien des incertitudes.

— IIIAIAO+AIVICOPAVC (dégénérescence de la légende *DN IVSTINIANVS PFAVG*). Buste diadémé tourné à droite; devant la figure, un X et un globe. — R. IICIOIAOVAIOCHIA (débris altérés de *Victoria Augustorum*). Victoire passant à droite et tenant une palme et une couronne; dans le champ, un point ou petit globe derrière elle; un autre plus gros devant et la lettre V; à l'exergue : VOIIO.

Poids : 26 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n^o 12.)

Ce triens, trouvé aux environs de la Roche-Bernard, doit être donné à Vannes, dont il porte deux fois au revers la lettre initiale : dans le champ et à l'exergue, qui, au lieu de *Conob*, donne *VOIIO*.

Son travail et son poids assignent la date d'émission au commencement de la seconde moitié du VI^e siècle. Quant aux légendes, je les crois des dégénérescences de celles des tiers de sou au nom de Justinien, et les considère comme la preuve de l'immobilisation du type de ce prince à Vannes, où des comtes continuaient à battre monnaie à leur bénéfice (1).

Le style est fort caractéristique et sert à distinguer les pièces vraiment bretonnes de cette époque (2). Il s'éloigne tout à fait de celui des triens ayant au revers le monogramme dans lequel M. Lenormant veut déchiffrer le nom de l'Armorique, et que l'on ne trouve *jamais* en Bretagne; tandis qu'ils viennent *toujours* de l'est et du midi de la France, où l'on a rencontré cette curieuse petite pièce d'argent, décorée du même monogramme, que j'ai fait graver au n^o 4 de la pl. I^{re} des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, avec celles des Burgondes, trouvées en sa compagnie dans le lit du Rhône.

Avant d'en finir avec le VI^e siècle, mon sujet me permet de relever une erreur dans laquelle est tombé l'un de nos numismatistes les plus distingués, dont la mort récente laisse un vide si regrettable dans la science. Il s'agit du triens attribué par Duchalais à un prétendu Audulfe ou Adolfe, roi ou duc de Frise, et qui n'est en réalité qu'une monnaie rentrant dans le domaine commun, frappée par le monétaire d'un bourg de l'une des cités du nord de la Gaule (3).

Mise en parallèle avec celles de Troyes du monétaire *Genulfus* (4), et de Trèves à la victoire (5), elle prend place à côté d'elles, tant pour le faire que pour la contrée d'où elle est sortie et la date de sa fabrication.

Ce rapprochement était si naturel, que je m'étonne de ce qu'il ait

(1) V. *Lettres à M. de Saulcy*, par M. Lenormant, *Revue numismatique*, 1849, p. 23; 1854, p. 257.

(2) J'ai vu un autre triens identique sur lequel le V du champ du revers était absent.

(3) *Rev. num.*, 1854, p. 51.

(4) *Mon. des rois mérov.* de Conbrouse, pl. XLIV, n^o 17.

(5) *Id.*, n^o 18.

échappé à un homme aussi versé dans cette matière. Les légendes doivent donc être ainsi lues :

AVDVLFVS. — FRISIA.

VICTVRIA. — AVDVLFV. M.

(Pl. I, n° 13.)

Audulfe était le monétaire d'un lieu appelé Frise, nom que portent deux ou trois villages des départements placés entre la Seine, la Moselle, et la frontière de Belgique. L'un d'eux est dans la banlieue de Péronne. Le mot *victoria* est un souvenir de la légende impériale, dont le triens de Trèves, cité plus haut et qui est d'une fabrique un peu plus ancienne, fournit un autre exemple; mais, sur celui-ci, son accompagnement indispensable, la figure ailée, n'a pas disparu. Sur l'une et l'autre de ces pièces, la lettre M est dans la même position, et signifie *monetarius*. Il importe de ne pas oublier non plus qu'à Frise, comme à Trèves, il y a une étoile dans le champ du revers, reste bien significatif du type romain de ces contrées (1).

En définitive, les légendes du triens édité par Duchalais servent à compléter l'opinion de M. Lenormant sur les transformations qu'éprouva la manière d'indiquer les noms des ateliers monétaires de la Gaule au *v^e* siècle. Après avoir mis leurs initiales dans le champ où à la fin de l'inscription du revers, on leur attribua une plus large place de l'un des deux côtés, sans s'écarter toutefois de l'agencement primitif, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple mis sous nos yeux; puis, enfin, on les substitua complètement à la vieille formule impériale, qui n'avait plus de valeur et était devenue un véritable non-sens sur les pièces des Francs. — Les noms des monétaires subirent sans doute des transformations semblables.

Ces quelques lignes suffiront, je l'espère, pour ranger les numismatistes à mon avis, et pour leur faire admettre que les tiers de sou du genre de ceux de Frise et de Troyes, dont il a été question tout à l'heure, ont été frappés dans le dernier tiers du *v^e* siècle, quelque temps après ceux de Childebart du monétaire *Chramnus*; de Sige-

(1) J'avoue m'être laissé aller à une préoccupation singulière, dans les *Considérations sur les monnaies de France*, p. 11, lorsque j'ai contredit ma première opinion sur l'âge du triens de Trèves à la victoire (*Rev. num.*, 1844, p. 196). Le travail de cette pièce est en effet remarquable pour le temps; mais un examen plus éclairé m'oblige à la repousser jusqu'à la seconde moitié du *v^e* siècle.

bert I^{er} (*Rev. num.*, 1844, p. 196); de Mouzon (*Cat. Rousseau*, n° 156); d'Alby (*Monét. des rois mérov.*, pl. V, n° 5), etc., etc.
« Plus l'empreinte impériale se décompose, plus ils se rapprochent du VII^e siècle (1). »

III.

La révolution monétaire est accomplie. Les types romains ont fait place à d'autres qui, pour en être des dérivés, n'en ont pas moins un caractère assez original. De 28 grains, le poids des triens, après avoir été de 26, est tombé à 24. En un mot, le système mérovingien est entré en possession de la monnaie.

Les pièces de cette catégorie qui ont été mises à ma disposition, sont assez nombreuses, et sont, en général, faites pour aider à la classification des espèces du VII^e siècle.

POITIERS.

+ PECTAVIS CI. Tête diadémée tournée à droite. — R. + INGO-MARO M. Croix ancrée accostée de deux points.

Poids : 24 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n° 14).

Ce tiers de sou d'or pâle, où il est entré beaucoup d'argent, se range, dans la série des monnaies mérovingiennes poitevines, après celui de Carosus; c'est-à-dire vers le milieu du VII^e siècle. Celui de Fridiricus vient ensuite. Il a été trouvé en 1852 aux environs de Niort, et appartient à une personne étrangère à la numismatique. On remarquera que le flan est plus large qu'à l'ordinaire.

+ PECTA. Un point au centre. — R. + AVDOLN. Dans le champ, un astre.

Poids : 15 grains faibles. (Pl. I, n° 15.)

Ce denier d'argent, donné au cabinet de la Société de statistique des Deux-Sèvres par M. Charles, de Brélou, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, est de la fin de la période mérovingienne. La dégénérescence du nom du monétaire Audolenus

(1) Cf. *Bouteroue*, p. 219. Le triens du monétaire Doccus ayant encore au revers la légende : VICTORIA AVGVSTOR. — CONOB.

est visible; tandis qu'il est inscrit correctement sur le denier un peu antérieur du même individu publié par Bouteroue et M. Lecointre-Dupont dans son *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 44.

CHERMILLÉ. — CAMILIACO F. Tête diadémée tournée à gauche. —
R. CHADVLFVS. Croix au-dessus d'un degré, accostée de deux points.

Poids : 23 grains. (Pl. I, n° 16.)

Variété de coin d'un triens connu depuis déjà longtemps. Fin du VII^e siècle.

BRIOU. — BRIOSSO VICO. Buste tourné à droite. — R. † GEN-
NASTIS. Croix chrismée au-dessus d'un degré, cantonnée de deux points au 1^{er} et au 4^e.

Poids : 24 grains forts. (Pl. I, n° 17.)

Le travail de ce triens a tant de ressemblance avec celui des monnaies contemporaines d'Ambernac, que son examen me démontra de suite l'erreur dans laquelle j'étais tombé, dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 62, lorsque j'avais voulu enlever les tiers de sou de *Briossun* au Poitou. Comme mon livre était imprimé à l'époque où il fut découvert à la Baugisière, je ne pus alors que le mentionner dans l'*Appendice*, p. 181. Aujourd'hui, j'en donne le dessin. Deux variétés de coin étaient déjà connues.

THÉODEBERCIAC. — TEODEBERCIAC. Deux bustes accolés tournés à droite. — R. IOHANNE MO. Croix chrismée au-dessus d'un globe et d'un piédestal.

Poids : 20 grains. (Pl. I, n° 18.)

Les deux bustes que l'on voit sur l'avvers de ce triens du milieu du VII^e siècle, se rencontrent fort rarement sur les espèces mérovingiennes. On connaît cependant des tiers de sou d'Autun qui en sont décorés. Celui qui suit est une imitation servile, faite quelques années plus tard.

TEODEBERCIA. — Deux bustes accolés et tournés à droite. —
R. MVNOALDO. Croix chrismée élevée au-dessus d'un piédestal.

Poids : 20 grains. (Pl. I, n° 19.)

Duchalais a attribué avec raison les pièces qui portent le nom de *Theodeberciacum* à un lieu voisin de Briou.

Il en est, en effet, quelques-unes qui ressemblent à celles de ce

dernier bourg d'une manière trop complète, pour que la raison de voisinage n'ait pas été la cause d'une pareille similitude. Je signalerai surtout le triens publié dans la *Revue numismatique*, 1845, pl. XVIII, n° 3, et que j'avais alors le tort de donner à Thierville, près Metz, avec la plupart des numismatistes. C'est bien plutôt la pièce dessinée sur la pl. I^{re}, n° 2, du même volume, qui est sortie de ces contrées. Je la crois de Charly, village de la Moselle, et de la première moitié du VII^e siècle (1).

Teudemciacum et *Tidiriciacum*, comme *Theodeberciacum*, étaient peu éloignés de Briou, si l'en en juge par le style des tiers de sou qui en sont sortis.

J'ajouterai, en outre, à la liste des monnaies du Poitou le triens de *Silaniacum*, du monétaire *Abundantius* (*Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XLII, n° 7). Il est de Séligné, village de l'arrondissement de Melle.

SAINTES.

SAINTES. — + SANTON. . . Croix ancrée. — R. Croix accostée des lettres A et I et placée au centre d'une autre croix perlée, laquelle est cantonnée elle-même d'une légende incomplète, et dont l'un des côtés semble être l'*alpha* et l'*oméga*.

Denier d'argent du poids de 23 grains. (Pl. I, n° 20.)

Fin du VII^e siècle ou premières années du VIII^e.

LIMOGES.

+ TALILLO CASTO. Buste diadémé tourné à droite. — R.
LILVS MON. Croix dans un cercle perlé cantonnée des lettres LEMO.

Poids : 21 grains d'or pâle. (Pl. I, n° 21.)

Fin de la première moitié du VII^e siècle. Coll. Parenteau.

BOURGES.

SEGRY. — + SAGRACIACO (2). Buste diadémé tourné à droite. —
R. + EOSEVIO MON. Croix.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. I, n° 22.)

(1) CHARILIACO. — LEVDENVIS.

(2) Le nom ancien de Segry a dû être *Segriacum*; mais il existe des exemples de modifications analogues.

Fin de la première moitié du VII^e siècle.

Le style de ce triens est celui des autres monnaies des environs de Châteauroux (1). Il faut probablement le donner à Segry, village voisin d'Issoudun.

CLERMONT.

RIOM.— HONORATVS. Buste diadémé tourné à droite.— R. + RICO-MVGO VICO. Au milieu d'un cercle perlé, les lettres A R, initiales du nom du chef-lieu de la cité, séparées par deux points, et au-dessus d'un degré.

Poids : 23 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n° 23.)

La légende du revers de ce triens du milieu du VII^e siècle, qui m'a été donné par ma cousine, M^{me} Léon Parenteau-Lavoute, doit être ainsi rétablie : RICOMAGO VICO, lecture qui nous permet de l'attribuer avec certitude à Riom, ville fort ancienne, et, aujourd'hui, très-importante, dont on n'avait encore rencontré aucune monnaie mérovingienne (2). C'est donc une excellente conquête pour la numismatique de l'Auvergne, à laquelle j'ai déjà été heureux de rendre quelques autres services. (*Lettres à M. Dugast-Matifeux*, pl. II et X.)

TOURS.

ABBAYE DE SAINT-MARTIN? — Tête tournée à droite, entourée de cinq points. + SCI M. TVR (*Sancti Martini fitur?*). — R. + AGNVS MVN(*itarius*). Croix cantonnée de quatre points.

Poids : 19 grains. (Pl. I, n° 24.)

En attribuant ce denier d'argent, de la seconde moitié du VII^e siècle, à Saint-Martin, je ne fais qu'émettre une hypothèse ; car ce qui reste de la légende du droit est trop incomplet pour que l'on puisse décider avec certitude. Je suppose, en tout cas, que cette pièce appartient à un atelier peu éloigné de Tours, fût-il placé sur le territoire poitevin, où elle a été trouvée.

ANGERS.

+ ANDEC+AVIS. Tête tournée à droite. — R. + SEVDVLFVS.
Croix.

Poids : 23 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n° 25.)

(1) *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 65.

(2) Grégoire de Tours, *gl. Martyr.* 86 ; — *gl. Confess.* 5.

Un exemplaire rogné de ce triens, que j'ai cédé autrefois à M. Lecointre-Dupont, et sur lequel on ne lit que DECTAVIS, me l'avait fait classer à Poitiers. Celui gravé ici, et qui provient, ainsi que l'autre, de la Baugisière, permet de rectifier cette lecture, et fait voir que le prétendu T est simplement une croisette coupant en deux le mot *Andecavis*. C'est donc une variété de coin de la monnaie publiée depuis nombre d'années.

NANTES.

+ NAMNETI. Buste barbare tourné à droite. — N. VILIOMVD.
Croix ancrée au-dessus d'un globe.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. I, n° 26.)

Fin du VII^e siècle ou premières années du VIII^e. Variété de coin du triens gravé dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XXXIII, n° 3. Il a été trouvé, dit son possesseur, mon ami, M. Fortuné Parenteau, aux environs d'Angoulême.

Le travail de l'obvers est bon à étudier, pour arriver à reconnaître les monnaies de la seconde moitié du VII^e siècle sorties de la cité nantaise et de celle de Vannes. Les traits qui forment les cheveux et le buste sont surtout caractéristiques. Si donc l'on met en regard de cette pièce et de celle de l'officine de Vannes du monétaire *Chardo* ⁽¹⁾, les tiers de son d'*Apraricia* ⁽²⁾, de *Baiorae* ⁽³⁾, et celui dont la description va suivre, il semble naturel de les classer dans la même circonscription territoriale. L'emploi de la croix ancrée à Nantes n'a rien d'étonnant, puisqu'on s'en servait à Raciata, situé vis-à-vis, de l'autre côté de la Loire. Je crois néanmoins qu'elle n'a guère été adoptée plus loin, à en juger par les revers des triens qui viennent d'être mentionnés.

Le système monétaire franc, établi de plein droit dans les cités de Nantes et de Rennes, pénétra jusqu'à Vannes ; mais on ne saurait en dire autant de la presque île bretonne, car il règne encore une grande obscurité dans la numismatique de ce pays, et, ici, je m'accuse de hardiesse pour avoir attribué une pièce de la période mérovingienne à une localité de l'évêché de Saint-Malo. On nous promet depuis

(1) *Monét. des rois mérov.*, pl. XLVII, n° 15.

(2) *Id.*, pl. V, n° 11.

(3) *Id.*, Pl. XII, n° 5.

longtemps un travail d'ensemble sur les monnaies de la Bretagne. Ce serait un véritable service à rendre à la science, que d'y aborder cette question difficile.

Aujourd'hui, on ne peut classer avec certitude à cette province que les tiers de sou de Rennes, de Chambon, de Vendel, de *Lusteciacum* (1), de Nantes, d'*Apraricia*, de *Baiorae*, et de Vannes. Je vais ajouter deux nouveaux numéros à cette liste (2).

— ARGENTO. Buste tourné à droite. — R. DEONIVS MO, ou plutôt PEONIVS. Croix au-dessus d'un globe.

Poids : 23 grains. (Pl. I, n° 27.)

Dernier tiers du VII^e siècle.

Cette monnaie a sa place marquée à côté des précédentes. C'est le même travail et le même style, et il ne s'agit plus que de chercher parmi les anciens bourgs ou villages du pays nantais ou des environs s'il s'en trouve un nommé Argent ou Argenton. — Il était déjà venu en ma possession un autre triens de ce lieu. Il a été assez mal gravé dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XLIX, n° 13, d'après une empreinte communiquée par M. Poëy-d'Avant à M. Conbrouse. Celui que je donne est, si je ne me trompe, tant soit peu antérieur à l'autre.

— Buste barbare tourné à droite ; légende indéchiffrable. — R. NO. Personnage nimbé passant à droite.

(Pl. I^{re}, n° 28.)

Seconde moitié du VII^e siècle.

La découverte d'un exemplaire bien conservé de cette pièce permettra de lire les légendes ; mais, en attendant, son faire autorise à le placer dans la cité de Nantes, à une faible distance de Chambon, *Camdomnum*, et en tirant vers l'Anjou.

ROUEN.

Ce triens est indubitablement normand ; mais je ne sais trop dans

(1) *Revue num.*, 1840, pl. VII, n° 14.

(2) M. de Longpérier a donné à Sulniac, diocèse de Vannes, un triens portant *Silaniaco*. Cette monnaie n'a aucun des caractères de celles de ces contrées, et il en existe une, décorée du même nom, frappée évidemment aux environs de Briou et d'Ambernac.

quel diocèse le ranger. Ce sera le fait des numismatistes de la province.

+BODRICASONO. Croix ancrée sur un degré, ornée de deux appendices dont il est peu aisé de déterminer la nature. —
R. DOBALO. M., ou *Molabod*, ou encore *Olabod M.* Croix surmontée d'un globe et posée sur un piédestal triangulaire, à l'instar de celle de certaines pièces de Rouen de la fin de la période mérovingienne. Cette particularité me porte à croire que notre triens a été fabriqué dans la partie nord de ce diocèse, à la fin du VII^e siècle.

(Pl. I, n° 29.)

PARIS.

LAY. — L'A·IDIOS. EIT+. Tête barbare tournée à droite. — R.
VITALL MON. Croix ancrée cantonnée d'un point.

Poids : 24 grains. (Pl. I, n° 30.)

Lay est un village situé près de Sceaux.

Triens des dernières années du VII^e siècle.

PALAISEAU. — + PALACIOLO. Croix inscrite dans un cercle. — R.
DOAADLINO. Croix ancrée au-dessus de deux degrés.

Poids : 24 grains. (Pl. I, n° 31.)

Premières années du VIII^e siècle.

Ce tiers de son a été trouvé en 1853 à Dompierre, près Napoléon-Vendée, où l'on vient de découvrir de si curieuses antiquités gallo-romaines, entre autres un cimetière rempli d'urnes funéraires.

ESSONNE. — EXSONA. . . . Buste diadémé tourné à droite. — R.
EBBONE. . . . Croix ancrée au-dessus d'un globe.

Poids : 24 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n° 32.)

Cette monnaie, contemporaine de celle de Vienne-en-Val, qui va suivre, a été trouvée en même temps ; c'est-à-dire, en 1853.

ORLÉANS.

VIENNE-EN-VAL. — TEVDECENDO (?) Buste diadémé tourné à droite. — R. VIENNA FET. Croix ancrée sur un globe.

Triens du poids de 24 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. I, n° 33.)

Cette jolie monnaie provient de la Baugisière, où il y avait un si

grand nombre de tiers de sou du monétaire Jacoti d'Orléans, auxquels elle ressemble complètement sous le rapport de la fabrication et du style. Elle est de la fin de la première moitié du VII^e siècle.

Vienne-en-Val est un bourg du canton de Jargeau, à cinq lieues d'Orléans. M. Conbrouse a fait graver, dans les *Monétaires des rois mérovingiens*, deux tiers de sou qui sont de la même localité, les n^{os} 12 et 21 de la pl. XLVIII. — Le dernier de ces n^{os} doit, en effet, être lu : VIENNA FIT et non VILLERARIT, comme l'a cru également Lelewel. — Le n^o 7 de la pl. XXXIV est pareillement sorti de l'Orléanais.

CHALON-SUR-SAÔNE.

J'ai toujours regardé comme l'une des difficultés les plus sérieuses de la numismatique mérovingienne le classement des monnaies qui portent des noms communs à plusieurs localités voisines les unes des autres et situées pourtant sur les territoires de cités différentes. Guidé par le style, on ne se trompe pas de région ; mais il arrive de temps en temps de prendre un bourg pour un autre, et de commettre des erreurs d'autant plus pardonnables que les moyens de vérification sont plus rares. C'est ce que j'ai fait, lorsque j'ai publié, dans mon dernier travail, les tiers de sou de Beaumont, pl. II, n^o 3, et de Marcilly, pl. X, n^o 4. Frappé d'abord de la ressemblance qu'il y avait entre ces pièces et celles de Chalon-sur-Saône, j'avais fait graver la première à côté des triens de cette ville ; puis ensuite, trompé par des renseignements inexacts, je les ai données, dans le texte, à la cité lyonnaise. Je reviens actuellement sur cette attribution, et je profite de la publication d'une monnaie émise dans un atelier situé tout proche de ceux d'où les autres sont sorties, pour réparer la faute que j'ai commise.

SAILLY. — BOSOLENO. Buste diadémé tourné à droite. — n.

+SALIAGO FITO. Croix surmontée d'un point et placée sur deux degrés, renfermée dans un cercle perlé.

Poids : 24 grains faibles. (Pl. II, n^o 1.)

Commencement du second tiers du VII^e siècle.

Sailly est un bourg de Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, canton de Gengou-le-Royal. Marcilly-lès-Buxy, et Beaumont-sur-Grosne, sont dans le voisinage. Je leur donne les triens décrits par moi précédemment.

Le triens, que j'ai placé à la fin de cette nomenclature, rappelle, pour le style et la fabrique, quelques-uns des deniers d'argent du Midi que M. de Lagoy et moi avons fait connaître (1). Il en est donc contemporain, et c'est de ce côté qu'il faut aller chercher son lieu d'émission, plus bas que le Rouergue et le Gévaudan.

— Buste barbare tourné à droite ; devant la figure, une croisette. —
R. Monogramme surmonté d'une croix ancrée, formée peut-être par un *oméga* renversé.

(Pl. II, n° 2.)

IV.

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

Si des monnaies mérovingiennes nous arrivons aux carlovingiennes, ma moisson se trouve encore bien riche en monuments exceptionnels. Celle qui fait le sujet de ce paragraphe est restée unique, et plusieurs des suivantes l'égalent en valeur historique et en rareté.



Le cliché de ce nouveau denier de Pepin le Bref, qui vient d'entrer au Cabinet national des médailles, et qui a été trouvé dans le département de l'Yonne, aux environs de Sens, m'a été communiqué par M. Ph. Salmon. Il est de la fin du règne de ce prince, à en juger par son module et son poids élevé, qui est de près de 23 grains $\frac{1}{2}$. Reste à savoir à quel atelier il appartient ; mais il est presque impossible, avec les données incomplètes que nous possédons aujourd'hui, de dire s'il a été frappé à Reims, à Rouen, à Rennes, ou dans toute autre ville dont le nom commence par la lettre R. On peut seulement affirmer, en se basant sur son style, qu'il a été émis dans un lieu

(1) *Description de quelques monnaies mérovingiennes découvertes en Provence.* — *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pp. 106 et 107.

situé au nord de la Loire. La forme des lettres et la présence de la petite croix du revers pourraient, à la rigueur, faire supposer que Reims est en droit de le placer sur la liste de ses monnaies ; car il ressemble pour le faire aux pièces de Pepin fabriquées au delà de la Seine, à Troyes par exemple, qui n'est pas très-éloignée de cette ancienne métropole.

V.



— Buste lauré tourné à gauche ; **DHLVDOVVICVS IMP AVG**, le tout entouré d'un double grènetis, dont l'un, à plus gros grains, forme une sorte de dentelure autour de la tranche. — Revers entièrement uni et présentant les traces encore visibles d'un petit appendice de même métal soudé autrefois à l'un des côtés.

La feuille d'or, qui recouvrait primitivement les deux faces de ce petit bijou en bronze, est conservée à peu près entière du côté principal ; mais a presque disparu en totalité au revers.

Il serait difficile de décider si c'était le chaton d'une bague ou la plaque d'une fibule, avis qui me semble le plus vraisemblable ; toujours est-il que c'est la première fois qu'on produit un monument de cette nature, et sa découverte met hors de doute la question de savoir si les portraits des empereurs et des rois étaient parfois placés, chez les Francs, sur des objets de toilette. On possédait, il est vrai, des monnaies et des médailles accommodées de façon à servir à cet usage ; mais l'on n'avait pas la certitude que ce ne fût pas le résultat de caprices individuels. Ce modeste morceau de cuivre, copié ou modelé sur un exemplaire primitif du *Munus divinum*, a, au contraire, le double avantage de réunir en lui les caractères de la médaille et du bijou. Son métal indique, de plus, qu'il était destiné aux classes intermédiaires de ce temps, fait propre à lui donner un nouveau

prix ; car on sait de quelle excessive rareté est tout ce qui a trait aux habitudes de leur vie privée. L'or était le partage de l'aristocratie (1).

Autant pourrait-on peut-être en dire de l'empreinte en cuivre ornée du buste de Charles le Chauve publiée par M. Hermand, au n° 9 de la I^{re} planche de son *Histoire monétaire de la province d'Artois* ; mais son mauvais état de conservation ne permet guère de savoir quel était son véritable usage, qui a dû avoir toutefois beaucoup de rapport avec celui du médaillon que je décris.

La coutume de transporter sur les bijoux des empreintes monétaires exceptionnelles date de loin. Sans remonter aux temps grecs et romains, il n'est besoin que de citer les plaques d'or imitées des médaillons de la famille flavienne dont Lelewel nous a donné la représentation fidèle (2). Quant aux monnaies elles-mêmes, elles ont, à toutes les époques, servi de parures ; et, aujourd'hui encore, elles sont, dans certaines contrées, le complément indispensable de la toilette de fête des élégants des deux sexes.

Ce qui précède nous ramène aux pièces de plaisir carlovingiennes, qui ont été de ma part le sujet d'un petit travail spécial (3). J'ai alors parlé de celle au type de Melle conservée dans la collection de M. Lecointre-Dupont, sans en donner la gravure. La voici :



Elle est d'or pâle, fort mince et d'un travail qui annonce les premières années du x^e siècle. Parmi les deniers d'argent trouvés à Cuerdale et à Mourliou, il en est qui paraissent sortir des mêmes coins. Son poids est de 31 grains. Ainsi c'est bien un exemplaire en

(1) M. de Lagoy me faisait remarquer dernièrement que l'on voit dans *Pembrock*, p. 4, t. XXIII, une médaille d'or de Vigmond, roi de Mercie, en 830, sur le revers de laquelle est la légende MVNVS DIVINVM. C'est une imitation de celle de Louis le Débonnaire ; car le type primitif de cette dernière doit remonter au commencement du règne du fils de Charlemagne, alors que la tête était habituellement placée sur les monnaies.

(2) *Rev. num. belge*, 1842.

(3) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*.

or fabriqué avec les instruments du monnayage ordinaire, afin de l'utiliser sans doute dans quelques cérémonies religieuses ou civiles.

La vue des monnaies des XI^e et XII^e siècles anciennement dorées me suggère cette idée : c'est qu'elles ont servi non-seulement, comme je l'ai avancé, à composer des treizains de mariage, mais aussi à l'acquittement de ces fréquentes redevances de deniers d'or dues dans les hommages féodaux, quoiqu'il n'y eût pas alors en France de monnaies de ce métal, à moins d'employer des espèces étrangères, chose souvent assez difficile, à une époque où le numéraire circulait si peu et où les relations commerciales étaient si restreintes (1).

VI.

M. Eugène Lecointre a rapporté de Strasbourg un denier poitevin complètement nouveau.



CARLVS REX FRANCO. Portail d'église. — R. + METV LLO.
Croix cantonnée de quatre points.

Poids : 29 grains.

Constatons d'abord que cette pièce, sur l'authenticité de laquelle on a élevé des doutes, est réellement de fabrique ancienne. La légende du droit, dont on s'est surtout étayé pour la dire fausse, n'a en soi rien d'extraordinaire, et est encore moins étrange que beaucoup d'autres qui lui sont contemporaines. Le graveur se sera servi de lettres trop petites, et aura été forcé d'en augmenter le nombre.

(1) C'est cependant ce qui arrivait quelquefois ; car l'on trouve la mention d'un assez grand nombre de redevances payées en *marabotins* ou *maurabotins*, sorte de monnaie d'Espagne en or. (V. Du Cange, au mot *Marabotinus*.) — Mais il est question encore plus souvent de deniers d'or, et même concurremment, dans certains actes, avec les *marabotins*, ce qui indique deux sortes de pièces fort distinctes.

La forme correcte de ces lettres fait remonter au commencement du règne de Charles le Chauve l'émission du denier de M. Lecointre, immédiatement après la cessation du monnayage de Louis le Débonnaire, et longues années avant que la croisette eût été intercalée par les comtes dans l'inscription du revers. Le type du portail, essentiellement ecclésiastique, m'a de plus toujours fait croire qu'il avait été frappé par les évêques de Poitiers, qui, sous les Mérovingiens, avaient eu déjà une monnaie particulière. Rien ne s'oppose donc à ce que Charles le Chauve ou son prédécesseur ne leur eussent octroyé ce droit une seconde fois, et que ce soit là l'un des produits de leur atelier ouvert de nouveau.

Le style et la fabrique de cette monnaie sont également un obstacle à ce qu'on la donne à Charlemagne ou à Charles le Gros. Elle servira à établir la classification des autres deniers au portail avec la légende CARLVX REX FR. — Son poids est pareil à celui d'un denier de Sens qui m'a été communiqué il y a bon nombre d'années. De ce rapprochement naîtront des déductions précieuses, pourvu que l'on ne se laisse pas dominer par l'esprit de système.

VII.

Au commencement de novembre 1854, deux maçons limousins démolissaient les assises inférieures d'un vieux mur de la chapelle de Bonnevaux, ancienne abbaye située à quelques lieues de Poitiers, lorsque apparut tout à coup à leurs yeux une cassette en bois vermoulu placée dans un trou d'échafaudage. Malgré l'émotion bien naturelle à la vue d'une pareille rencontre, les inventeurs du trésor résistèrent au désir de s'édifier sur sa valeur, afin de ne pas éveiller la convoitise de leurs compagnons de travail. Ils attendirent donc que ceux-ci fussent allés prendre leur repas de l'après-midi, et, brisant alors le couvercle de la cassette, ils se trouvèrent possesseurs de dix-sept à dix-huit livres de monnaies d'argent, noircies par les siècles et par le contact du fer et du cuivre oxydé, qui fortifiaient les parois du petit meuble où elles étaient renfermées. Quelques jours après, ils venaient clandestinement échanger à Poitiers leur découverte contre des espèces courantes, et reprenaient presque aussitôt le chemin de Limoges, non sans avoir remercié du fond du

cœur le pieux personnage qui avait eu, à mille années de distance, la charitable attention de mettre ainsi sous leurs pas cette bonne fortune inespérée.

Les monnaies de Bonnevaux tombèrent heureusement en des mains intelligentes, et rien de ce qu'il y avait de curieux n'eût été perdu pour la science. M. Meillet, chimiste distingué et mon collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en acheta la plus grande partie. Le reste, porté chez un orfèvre, arriva, à peu d'exceptions près, en la possession de M. Bronislas Sipowicz, ancien officier polonais réfugié en France à la suite des désastres de sa patrie, et qui a demandé au commerce des médailles, pratiqué avec conscience, le soin de réparer les injustices de l'exil et de la mauvaise fortune.

Un petit nombre de monnaies rares vint en outre en partage à Bonsergent, et à M. Moitre, dit *Manceau*.

M. Meillet tria les quarante et quelques pièces intéressantes mêlées à son lot, et se rendit de suite à Paris, où il les céda à M. Rousseau. Le surplus fut livré en presque totalité au creuset. Les essais opérés sur l'ensemble donnèrent 0,850 argent, et 3 or. Quelques-uns des plus anciens deniers étaient au contraire au titre de 0,926 argent et 7 d'or.

Les détails qui précèdent et la liste complète des monnaies dont l'enfouissement était composé, m'ont été fournis par MM. Meillet et Sipowicz, que je ne saurais trop remercier de leur bonne volonté envers moi. Le dernier a poussé la complaisance jusqu'à me permettre de publier les inédites qui lui sont parvenues.

Mais, avant d'arriver à leur description, il est à propos de constater que l'abbaye de N.-D. de Bonnevaux, ordre de Cîteaux, où a été opérée la découverte, fut fondée vers 1120, par Hugues de Brun, seigneur de Lusignan, et Sarasine, sa femme (1). Il est toutefois démontré maintenant qu'il y avait antérieurement dans ce lieu une chapelle ou un édifice quelconque, dont les murs furent en partie conservés lors de la construction de la nouvelle église. La composition du trésor ne laisse aucune incertitude à cet égard.

(1) *Gallia Christiana*, t. II, pp. 375, 376, 1360 et 1361. — *D. Fonteneau*, t. LIII, pp. 467, 469. — *Mss. de D. Estiennot*, 2^e partie, f^o 700. — *Le Clergé de France*, par Hugues Du Temps (1774), t. II, p. 513.

LISTE DES MONNAIES TROUVÉES A BONNEVAUX.

- 1 Denier de Charles le Chauve frappé à Toulouse ; voir plus loin la description de cette pièce ;
- 1 Obole de Charles le Chauve frappée à Toulouse ; voir plus loin ;
- 1 Denier **GRATIA DI-REX**, monogramme de Charles, — **SENONES CIVITAS, CROIX** ;
- 1 de Blois,
- 1 du Mans,
- 1 de Rennes,
- 1 de Reims,
- 1 de Mouzon,
- 1 de Quentowic,
- 1 de Térouenne,) **GRATIA DI-REX.**

Tous les deniers à ce type sont de bonne conservation, mais ont eu à subir une circulation assez prolongée ;

- 19 Deniers **CARLVS IMP AVG.** — **BITVRIGES CIVIT.** Traces de circulation ;
- 3 Oboles **CARLVS IMP AVG.** — **BITVRIGES CIVIT.** Voir pl. II, n° 3 ; traces de circulation ;
- 1 Denier de Carloman frappé à Toulouse ; belle conservation ;
- 21 Deniers de Carloman de Limoges ; bonne conservation, mais mal fabriqués ;
- 1 Obole de ce prince sortie du même atelier ; en voir plus loin la description ;
- 1 Denier de Carloman, **MET+VLLLO.** Voir plus loin ;
- 1 Denier **CAROLVS IMPERA,** — **ARELA CIVIS** ; bonne conservation ;
- 3 Deniers anonymes de Poitiers ; voir plus loin la description ;
- 6 Deniers de Eudes de l'atelier de Limoges à fleur de coin ;
- Environ 5,000 deniers poitevins au nom de Charles immobilisé, représentant un très-grand nombre de variétés de coin, qui peuvent elles-mêmes se diviser en sept principales ;
- Environ 250 oboles poitevines au grand monogramme carolin. Elles offrent cinq variétés bien distinctes : 1° sans la croisette ; il n'y en avait qu'une seule de cette espèce ; 2° avec croisette ; 3° *id.*, avec l'E barré et des coins dans les deux L de *Metullo*

(pl. II, n° 4); 4° avec l'S du monogramme renversé; parfaitement conservées; 5° avec le K du monogramme barré. Ces dernières sont toutes à fleur de coin, et, par le style, le travail et le poids, qui est de 16 grains $\frac{1}{2}$ et parfois légèrement plus élevé, correspondent exactement à la moitié des deniers les moins anciens du dépôt, dont le monogramme présente, sur plusieurs d'entre eux, la même particularité.

Toutes ces monnaies ne méritent pas une attention égale. Leur simple mention suffit pour le plus grand nombre; mais il en est d'autres qui vont être de ma part le sujet d'une étude particulière.

CHARLES LE CHAUVÉ.

TOULOUSE. — + CARLVS REX FR. Croix. — R. + TOLOSA CI
Monogramme de Charles.

Poids : 29 grains $\frac{1}{2}$.

Denier d'argent fin, un peu usé par la circulation.



— Monogramme de Charles, remplissant le champ. — R. + TOLVSA.
Croix.

Poids : 12 grains.

Obole d'argent également un peu usée.



Elle est contemporaine du denier dessiné au n° 465 des planches de MM. Fougères et Conbrouse.

Le type de ces deux pièces fournit un argument de plus en faveur du système de ceux qui attribuent non à Charlemagne, mais à Charles le Chauve, l'initiative de l'emploi habituel du monogramme

cruciforme sur les monnaies de la seconde race. Quoi qu'on ait pu dire, celles-ci appartiennent certainement au second de ces princes, ainsi que l'obole d'Agen publiée par M. de Coster, et reproduite par M. Cartier, *Revue numismatique*, 1853, pl. XXI, n° 19, qui est d'un travail identique à la nôtre. La présence du denier et de l'obole de Toulouse dans le trésor de Bonnevaux milite singulièrement, il faut l'avouer, en faveur de cette opinion, et la fabrique de la dernière accuse une décadence déjà trop sensible, pour qu'il soit permis de l'attribuer à une époque antérieure au beau denier de Louis le Débonnaire, à légendes circulaires, qui marque le point à partir duquel le style monétaire toulousain alla en se déformant.

S'ensuivra-t-il de là que l'on en soit encore réduit à dire que les espèces de Toulouse et d'Agen, comme celles de Melle, furent en dehors de la règle commune ?

Remarquons, en outre, que les formes TOLOSA et TOLVSA s'employaient indifféremment, puisqu'on les voit figurer ici sur des monnaies à peu de chose près contemporaines, et portant le nom du même prince ; observation que l'on a déjà pu faire sur les pièces de Louis le Débonnaire. Il est possible que cela vint de ce que, comme en Poitou, où la désignation de Melle était passée à l'état de type régional, on émit, dans quelque atelier secondaire voisin de Toulouse, des monnaies revêtues du nom de cette ville, et que l'on voulut ainsi marquer le différent des officines.

Pour compléter le contingent de Toulouse dans le trésor de Bonnevaux, je signalerai encore un superbe denier de Carloman, que je n'ai malheureusement pas été à portée d'étudier, mais que l'on m'a assuré être semblable à celui du Cabinet national gravé dans la *Revue numismatique*, et dans le *Catalogue Rousseau*, p. 159. Il est bon de rapprocher son type de ceux du denier au nom de Charles, que je fais connaître, et du Pepin II d'Aquitaine, sorti de la même officine (1). L'examen impartial de cette série ne sera pas sans utilité pour arriver à la solution du problème qui tient encore en suspens une foule de numismatistes. Je fais de préférence appel à ceux qui s'occupent d'art, ou qui en ont réellement l'intelligence. Ils décideront si je confonds encore la progression ascendante, qui marque la transition entre la barbarie et la perfection, avec la décadence, qui

(1) *Catalogue Rousseau*, p. 145.

commence, pour chaque phase de l'art, à l'instant précis où elle atteint son apogée, ainsi que me l'a reproché M. Cartier, dans son mémoire destiné à soutenir l'opinion de M. de Coster sur les monnaies portant la légende CARLVS REX FR et le monogramme carolin (1).

A ce propos, qu'il me soit permis de dire combien je me suis senti attristé en voyant la discussion de ce point controversé de doctrine prendre sous la plume de M. Cartier une forme qui sent l'acrimonie. Je crois pourtant n'avoir jamais autorisé un pareil procédé dans aucun de mes écrits, par une attaque qui lui fût personnelle, et m'être toujours souvenu que le fondateur de la *Revue numismatique* avait droit à la reconnaissance et aux égards des jeunes travailleurs auxquels il a ouvert une mine si riche et si féconde en documents précieux. Souvent, j'ai profité de ses propres travaux, et je me plais à le répéter ici ; souvent encore, il est vrai, j'ai suivi une opinion contraire à la sienne, sans cesser néanmoins de lui rendre pleine justice, quoique nos *appréciations historiques* fussent, sur une foule de points, diamétralement opposées. Pourquoi, dès lors, avoir transporté le débat sur un terrain où un esprit de convenance facile à comprendre m'interdit de le suivre ? — Serait-ce donc un crime si énorme, aux yeux d'un certain monde, de ne pas voir l'histoire à travers un prisme de même couleur que celui dont se servent la plupart de mes doctes collègues ?

Quoi qu'il en soit, j'arrive de jour en jour à croire qu'il y a dignité et profit à prendre pour règle de conduite le passage suivant d'une lettre d'un excellent cœur, le pauvre Duchalais. « C'est un grand tort qu'ont trop souvent les hommes laborieux, m'écrivait-il le 11 décembre 1853, de se quereller à propos de sujets en réalité bien misérables. Pour moi, je me repens de m'être laissé aller à cette triste faiblesse, et je tâcherai désormais de m'en préserver. »

Je veux suivre aujourd'hui son conseil. Il est cependant deux faits que je tiens à expliquer, parce qu'il s'agit d'une question de bonne foi. Dans l'appendice qui termine son mémoire, M. Cartier débute par déclarer que *presque* tout ce que je dis des monnaies carlovingiennes, dans mes *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, appartient au Catalogue de la collection Rousseau, rédigé par M. de Longpérier.

(1) *Revue numismatique*, 1853, p. 408.

En y regardant d'un peu près et sans prévention, on pourrait néanmoins, à la rigueur, signaler quelques légères variantes;..... voire même d'assez notables..... Mais à quoi bon insister là-dessus? j'accepte volontiers le reproche; car je n'ai pas prétendu dire seulement du neuf, à chaque page de mon livre, et mon estimable antagoniste sait, aussi bien que personne, que le neuf n'est pas chose facile à rencontrer, surtout en parlant des carlovingiennes. D'ailleurs, je ne pouvais mieux faire que de me ranger, le plus souvent possible, à l'opinion d'un guide aussi éclairé. Ne serait-ce point là, par hasard, l'un de mes torts les plus irrémédiables?

Un peu plus loin, M. Cartier insinue que les deux deniers de Vienne et de Marseille au nom de Charles, reproduits aux nos 15^e et 16 de ma planche VII, ont été *copiés* sur les dessins de M. de Coster. Or, au fond de cette remarque peu bienveillante, il y a tout bonnement l'arrière-pensée de faire douter de ma véracité, lorsque je dis, en note, p. 128, que ma quatrième lettre était rédigée depuis longtemps, quand parut le travail du savant directeur de la *Revue numismatique belge*, qui n'a modifié en rien mon opinion.

A cela je répondrai :

1^o Que mon livre, imprimé en entier depuis plus de deux mois avant l'apparition de l'article de M. de Coster, n'a pu être donné au public que trois semaines après, par suite de la maladie du graveur, qui retarda la livraison de la planche supplémentaire. Ce retard me permit, par conséquent, de faire retirer le quart de feuille où je fis entrer la note relative au mémoire inséré dans la *Revue belge*.

2^o Que j'avais entre les mains, depuis plus de six mois avant cette époque, grâce à l'inépuisable obligeance de M. Henry Morin, les deux deniers qui lui avaient été cédés par M. de Coster, et qui ont servi de modèle à nos dessins respectifs. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces dessins soient presque identiques; car les planches de M. de Coster sont parfaitement exécutées, quoique avec un peu trop d'uniformité dans le trait; et j'ai la prétention, à défaut d'autre mérite, de reproduire avec conscience les monnaies que je veux décrire. Il eût été facile à M. Cartier de s'épargner cette petite sortie intempestive, en jetant un simple coup d'œil sur la liste des personnes auxquelles je devais la communication de pièces inédites;.... mais il ferait croire que ce n'était pas précisément là son compte.

TÉROUENNE. — +GRATIA OV REX. Monogramme de Charles. —
R. +TARVENNA CI+. Croix.

Poids : 29 grains.

Variété de coin du denier de Charles le Chauve frappé à Térouenne, publié par MM. Fougères et Conbrouse. Celui-ci doit être d'une émission postérieure, car les légendes sont déjà altérées. Entre les deux se place le n° 439 du *Catalogue Rousseau*. C'est peut-être le premier degré vers l'immobilisation du type dans cet atelier.

CARLOMAN.

LIMOGES. — + CARLOMAN EX. en caractères rétrogrades ; croix.
— R. +LIMOVX CIVIT, en caractères rétrogrades ; monogramme de Carloman. Il y a un I dans le V de *Limoux*.

Poids : 35 grains $\frac{1}{4}$.

Variété de coin bien tranchée du denier donné par MM. Fougères et Conbrouse, n° 502. Ce denier est à Bonsergent.

— + CARLOMAN RX. Croix. — R. — + LIMOVIX CIVI.
Monogramme de Carloman.

Poids : 16 grains. (Pl. II, n° 5.)

Le travail de cette obole est meilleur que celui du denier, et indique qu'elle est d'une émission antérieure.

Le trésor de Bonnevaux contenait aussi six deniers à fleur de coin de Eudes, frappés à Limoges. Ce sera l'un des points de repère pour fixer la date de l'enfouissement.

PORTOU. — Voici maintenant deux de ces monnaies d'un intérêt vraiment historique, et qui sont destinées à rester toujours au nombre des raretés de premier ordre, malgré les découvertes ultérieures ; car elles ne peuvent avoir été fabriquées que pendant un temps fort court, et il n'en a été tiré, par conséquent, qu'un petit nombre d'exemplaires.



Poids : 31 grains.

Ce superbe denier, d'une conservation parfaite, quoique ayant circulé, et jusqu'à présent unique, fut émis en 880, aussitôt après le partage du royaume entre Louis III et Carloman, avant que Rainulfe II fût parvenu à succéder, dans le comté de Poitou, à son père, dont il suivit la politique, en cherchant de plus en plus à se rendre indépendant de la couronne.

Le revers prouve combien la remarque de M. Lecointre-Dupont était fondée, lorsqu'il disait que les comtes de Poitou ayant substitué leur autorité à celle du roi, ajoutèrent tout d'abord une petite croix entre le T et le V de la légende METVLLLO ; car il est hors de doute que déjà, depuis un certain nombre d'années, le type de Charles le Chauve était immobilisé dans les ateliers de la province, quand eut lieu l'émission de ce denier de Carloman, qui se trouve porter, de la sorte, le cachet propre à l'empreinte féodale poitevine, qui ne tarda pas à reparaitre en son entier avec le nom de Charles, aussitôt que le nouveau roi eut perdu tout pouvoir effectif dans nos contrées.

La mort de ce prince, et les complications survenues à la suite, donnèrent encore plus de faveur à cette banale légende de *Carlus rex Fr.*, qui servait à merveille à masquer les vraies tendances de Rainulfe sous une sorte de formule élastique, pouvant s'appliquer, à la rigueur, en temps opportun, à Charles le Gros, puis à Charles le Simple, pauvre enfant à peine âgé de neuf années, dont il avait tout à coup embrassé le parti, afin d'avoir un prétexte plausible de se soustraire à l'autorité de Eudes, suzerain plus gênant que le jeune fils de Louis le Bègue. C'était bien toujours la vieille tactique des hommes du Midi, antagonistes-nés de ceux du Nord, et s'alliant à leurs anciens ennemis, les Carlovingiens, pour tâcher de ressaisir une indépendance qui leur échappera sans cesse, jusqu'à l'entière absorption de leur patrie. Nous allons voir quel fond il fallait faire sur la fidélité de Rainulfe envers son jeune souverain.

RAINULFE, ROI D'AQUITAINE.

POITIERS. — La position désespérée dans laquelle se trouvait le royaume franc, livré, par la lâcheté de Charles le Gros, à la merci des Normands et aux conséquences plus fatales encore de son organisation éphémère, ayant fait jeter les yeux, en 888, sur Eudes, comte de Paris, comme seul capable de sauver l'État, plusieurs partis se formèrent, ayant tous un même but, celui de créer, avec

quelques lambeaux du territoire, de petits royaumes libres de tout contrôle de la part du pouvoir central. Rainulfe, secondé de ses parents et de ses nombreux alliés, fut des premiers à profiter d'une circonstance si favorable à la réalisation de ses plus ardents désirs. L'année suivante, il se fit proclamer, à Poitiers, roi d'Aquitaine, dans une assemblée solennelle de hauts dignitaires, sur lesquels il avait su conquérir beaucoup d'influence par sa hardiesse dans les entreprises aventureuses, ses possessions immenses, et par son titre de descendant de Charlemagne, du côté des femmes.

Enfin, averti à temps, se hâta de conjurer l'orage, et de marcher à la tête d'une armée contre son audacieux vassal. Surpris à l'improviste, Rainulfe s'enfuit en Auvergne, d'où il parvint à faire la paix avec son suzerain, après un court conflit, à la condition de ne plus prétendre au titre de roi d'Aquitaine, que celui-ci prit lui-même à Limoges, pour fermer de ce côté la porte aux ambitions rivales.

Tel est le résumé des faits qui nous sont révélés par l'histoire : la numismatique va nous en fournir la confirmation.



+ PICTAVI CIVI. Croix. — R. + MET + VLLO. Monogramme de Charles dans le champ.

L'attribution de ce rarissime denier à Rainulfe, après son élévation au trône d'Aquitaine, ressort, selon moi, de deux catégories de faits fort distincts, mais qui n'en concourent pas moins au même but. D'un côté, les arguments tirés de l'étude des monnaies de la période transitoire ne nous manquent pas pour appuyer ce que j'avance ; d'un autre, la composition du trésor de Bonnevaux me permet d'assigner une date précise à la fabrication de la pièce qui nous occupe.

J'ai fait connaître ailleurs les diverses phases subies par les empreintes monétaires lors de l'établissement du régime féodal (1) ;

(1) V. *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de*

je dirai simplement, à l'heure qu'il est, que l'un des caractères les plus distinctifs de l'entier accomplissement de cette transition, fut la suppression du nom du roi, suppression qui frappe tout d'abord sur notre denier, et qui témoigne d'une rupture sinon complète, du moins bien grave, entre le suzerain et le vassal. Le monogramme carolin n'a même été conservé ici qu'en raison de ce qu'il était passé depuis longtemps à l'état de type banal et rappelait un nom étranger à Budes, ou faisait allusion à celui du petit Charles le Simple, mannequin politique tenu en réserve pour créer des difficultés au fils de Robert le Fort.

Il importe de constater, en outre, que l'accouplement des noms de Poitiers et de Melle est l'exemple le plus ancien que l'on possède d'une alliance de ce genre ; car les deniers de Chinon aux légendes : *Caïnoni Castro*, — *Turones civitas*, ne remontent vraisemblablement qu'aux premières années du x^e siècle. On ne procéda pas, d'ailleurs, de même façon dans les deux endroits : à Chinon, l'impulsion vint de Tours, chef-lieu de la cité ; tandis qu'en Poitou, elle partit de Melle, atelier alors si renommé pour ses mines de plomb argentifère, que son nom avait perdu sur les monnaies la valeur d'une désignation géographique, et était employé dans les ateliers d'une vaste circonscription territoriale à l'instar d'un type permanent, garantissant le bon aloi du numéraire. La prodigieuse quantité d'espèces *melloises* qui jaillissent chaque jour du sol, est la preuve la plus irrécusable de leur immense popularité.

Ceci une fois établi, passons aux arguments à tirer de l'état respectif de la monnaie de Poitiers et des autres trouvées avec elle.

Et d'abord, elle pèse 35 grains ; sa conservation est excellente ; mais il y a néanmoins traces visibles de circulation momentanée. Le travail des coins est mauvais, et la façon dont les légendes sont traitées, surtout les grènetis, qui n'ont pas été exécutés, selon la coutume, avec des poinçons, mais malhabilement au burin, indique assez que cette pièce est le produit d'une fabrication hâtive et accidentelle. Les deux autres exemplaires recueillis en même temps pèsent 33 grains forts et un peu au delà.

France, et Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites.

Celui de M. F. Poëy-d'Avant, dont voici le côté principal, est d'un coin différent et a une légère variante dans la légende.



Ainsi, ils appartiennent à la période où le poids a été le plus élevé dans le monnayage poitevin, c'est-à-dire à celle comprise entre la fin du règne de Charles le Chauve et les six ou sept premières années de celui de Eudes. Limoges présente un fait analogue. Les deniers de Carloman sortis de cet atelier donnent en moyenne une pesée semblable à celle des trois pièces de Poitiers; tandis que cinq ou six deniers de Eudes de cette monnaie, qui sont, ainsi que je l'ai déjà fait observer, à fleur de coin, en fournissent une plus faible d'un grain et demi (1).

Il était surtout fort important de soumettre à cette opération les diverses variétés de deniers poitevins de la découverte. Voici, en effet, à quel résultat je suis arrivé, en mettant à tour de rôle dans la balance un grand nombre de monnaies de chaque espèce :

- 1° CARLVS REX FR. — MET+VLLO; traces d'une circulation assez longue, lettres des légendes d'un bon style. 31 grains.
- 2° Le Carloman, même travail. 31 —
- 3° CARLVS REX FR. lettres un peu plus larges, traces également visibles de circulation. 32 —
- 4° CARLVS REX FP, bonne conservation, de. . . 32 gr. à 32 1/2.
- 5° *Id.* lettres plus évasées ayant absolument la forme de celles des deniers de Poitiers, bonne conservation, sans être à fleur de coin, de. 32 gr. 1/2 à 34.
- 6° CARLVS REX F., mêmes travail et état que les précédents. Il y en avait un fort petit nombre. . 34 gr. à 36.

(1) Il est probable que l'on continua, à Limoges, à frapper des espèces au nom de Carloman jusqu'au couronnement du roi Eudes dans cette ville.

- 7° **CARLVS REX R.**, à fleur de coin ; travail différent, spécialement dans la croix. 33 gr. $\frac{1}{2}$
8° **CARLVS REX P.**, à fleur de coin ; même travail. 32 gr. à 33.

Les oboles correspondant à ces divers deniers pèsent ordinairement de 16 à 17 gr. Les variétés, comme on l'a vu en tête de cette partie de mon travail, sont au nombre de cinq. Celle qui n'a pas la croissette et qui est d'un style plus ancien, n'est que de 15 grains.

Les pièces de la découverte de Cuerdale pèsent, au contraire, en général, de 27 à 30 grains, et celles de Mourlieu, de 25 à 30. Il est vrai qu'elles sont, les unes et les autres, d'émissions plus récentes que celles d'où sortent les monnaies de notre dépôt ; car les légendes sont déjà altérées, souvent défigurées, et les lettres, principalement celles des oboles, sont baveuses et mal formées (1). Or, comme il a été clairement constaté que ces deux trésors avaient été confiés à la terre, le premier vers 910, le second de 915 à 920, je ne pense pas m'écarter du vraisemblable en plaçant tout à fait à la fin du IX^e siècle ou dès le commencement du X^e, l'époque où le nôtre fut caché dans la muraille de la chapelle de Bonnevaux.

En résumé, il me semble avéré maintenant que, d'une part, le denier de Poitiers a été mis en circulation quelques années après l'époque où parut celui de Carloman, et avant néanmoins la fabrication des **CARLVS REX R** et **P.** (2), et des Eudes de Limoges qui étaient avec lui. La nomenclature des autres pièces venues de la même source et leur état respectif de conservation arrivent d'ailleurs à l'appui de cette assertion.

D'autre part, la suppression anormale d'un nom royal immobilisé depuis longtemps et qui n'était plus la constatation de l'autorité centrale sur l'atelier, n'a pu avoir lieu que dans une circonstance exceptionnelle, comme était celle de l'élévation de Rainulfe II au trône

(1) V. *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poëy-d'Avant*, pp. 100 et 101.

(2) L'un de mes amis, auquel j'ai soumis ces pièces, veut traduire ainsi leurs légendes : *Carlus rex, Rainulfus, et Carlus rex. Pictavis*. J'avoue trouver l'explication ingénieuse ; mais ne pas la juger appuyée sur des bases assez solides pour l'adopter. D'ailleurs, les deniers de cette catégorie sont indubitablement postérieurs à la mort de Rainulfe II. — Je penche plutôt à croire que ces variantes n'étaient que des différents d'émissions ou d'ateliers.

d'Aquitaine. Je crois être, par conséquent, dans le vrai en attribuant mon denier à ce prince, et en le plaçant, avec ceux de Eudes, frappés à Orléans, et de Bozon, de Vienne, en tête de la liste des plus anciennes monnaies féodales connues.

La guerre civile qui suivit l'empoisonnement de Rainulfe, à la fin de 890, favorisa la réinstallation entière de l'ancienne légende *Carlus rex*, sur les monnaies au type mellois. Il est même présumable qu'elle n'avait jamais été abandonnée ailleurs qu'à Poitiers, où il ne serait pas impossible que l'on eût momentanément forgé des espèces au nom d'Eudes; supposition qu'il est réservé peut-être à des découvertes futures de confirmer.

Mais, quoi qu'il arrive, ces dérogations accidentelles au monnayage ordinaire n'infirmont en rien l'ensemble du travail de M. Lecointre-Dupont sur la grande période féodale de notre numismatique poitevine. Son livre, aujourd'hui incomplet, aurait simplement besoin d'être refondu, afin d'y faire entrer le produit des découvertes nouvelles, et d'être élargi et épuré dans les parties qui traitent des temps gaulois et mérovingiens. C'est une entreprise que je songe depuis bien des années déjà à m'imposer, et que je pourrai réaliser quelque jour, si je suis certain de recevoir des communications assez nombreuses. Je dois ajouter que, si j'aborde tôt ou tard ce sujet, ce sera seulement lorsque j'aurai acquis la certitude que mon savant ami et collègue aura, contrairement à ce que nous avons espéré jusqu'ici, abandonné tout à fait l'idée de remplir une tâche qu'il est si capable d'accomplir à la satisfaction de tous.

Je terminerai ce paragraphe en faisant part aux numismatistes d'un doute qui m'est venu tandis que j'étudiais les monnaies de la découverte de Bonnevaux. L'existence du denier de Poitiers et de celui de Pepin II de la même ville porterait à faire supposer que son officine, qui ne fut certainement jamais fermée sous les Carolingiens, continua à fabriquer, de temps à autre et dans des circonstances anormales, des espèces en son nom. Leur absence de nos médailliers ne serait pas, à la rigueur, une preuve de nature à infirmer cette proposition, et rien n'empêche, ce me semble, que l'on n'en retrouve quelque jour. J'ai toujours considéré, en effet, comme singulier, qu'après avoir émis, depuis le *v^e* siècle jusqu'au premier tiers du *viii^e*, tant de triens et de deniers, Poitiers ait subitement cessé d'inscrire son nom sur les monnaies. Les raisons données par

moi dans diverses circonstances en faveur de l'opinion contraire (1), me paraissent actuellement susceptibles d'être modifiées tôt ou tard en partie par les faits, et je ne serais pas étonné que l'on vit surgir, au moment où l'on s'y attendra le moins, des deniers de Pepin (2), de Charlemagne et de son successeur immédiat, sortis de la capitale de notre province.

L'emploi exclusif de l'argent, à dater de Charles Martel et de Pepin le Bref, et la grande exploitation des mines de Melle durent, sans doute, tendre à faire subordonner l'atelier de Poitiers à celui de ce dernier lieu; mais cela ne dut pas se passer brusquement et sans transition. La pièce que j'attribue à Rainulfe fut probablement le dernier reflet d'une autonomie accidentelle et récemment disparue.

VIII.

MONNAIES FÉODALES.

Toutes les fois qu'il s'agit de publier des féodales inédites, un certain malaise vous saisit en mettant le pied dans le dédale des monographies particulières. On se demande si telle ou telle monnaie qui est présentée comme nouvelle, n'a pas été déjà décrite; et ce n'est pas chose facile de se livrer à cet examen préparatoire, quand il faut aller puiser des renseignements dans cent ouvrages, dont quelques-uns sont souvent fort rares, ou étrangers à nos études spéciales. Jamais on ne comprend mieux combien est regrettable l'absence d'un catalogue complet de toutes les pièces que l'on a retrouvées jusqu'à ce jour.

On parle depuis plusieurs années de refondre séparément les livres de Le Blanc et de Duby : je crois un pareil travail sans aucune portée; tandis qu'il serait bien autrement utile d'entreprendre une description raisonnée de toutes les monnaies françaises royales

(1) *Considérations sur les monnaies de France*, p. 96. — *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poëy-d'Avant*, p. 96.

(2) Il a pu être frappé des monnaies de ce prince à la fin de son règne et même pendant les guerres qu'il soutint contre Vvaifre.

et féodales connues, où elles seraient classées dans un ordre méthodique fondé sur l'histoire, sans tenir aucun compte de ces fractionnements arbitraires qui sont si préjudiciables à la science. Mais une pareille entreprise ne peut être abordée par un seul homme, et, à plus forte raison, par un simple particulier : les dépenses à faire pour arriver à sa réalisation sont trop considérables. Le Gouvernement doit intervenir; et, certes, des sommes plus fortes ont été dépensées, en maintes circonstances, pour arriver à un résultat moins digne d'encouragement. Ce magnifique ouvrage serait le complément indispensable des grands recueils où sont contenues les sources de notre histoire.

Qu'une commission de numismatistes, de dessinateurs, de savants versés dans l'étude des vieilles chroniques, de paléographes et d'archéologues soit donc réunie sous la présidence du conservateur du Cabinet national, et aborde cette œuvre vraiment patriotique. Chacun s'empressera de lui apporter son contingent, et, d'ici à quelques années au plus, on aura élevé à la gloire de la France un monument que lui envieront les peuples voisins.

En attendant que ce beau travail soit entrepris, il est du devoir de tous ceux qui s'occupent de numismatique de faire connaître les matériaux susceptibles d'y prendre place. Ce motif m'a guidé dans mes publications antérieures, et j'ose espérer que celle-ci, qui tend au même but, recevra de mes collègues un encourageant accueil.

Simple nomenclature de monnaies nouvelles de choix, réunies dans un cadre commun, afin d'établir entre elles un point de contact, je n'ai pas voulu l'élever au-dessus du modeste rang d'un catalogue. Dans les précédents paragraphes, il m'est rarement arrivé de toucher aux questions de doctrine; dans ceux qui vont suivre, je serai encore plus sobre d'excursions au delà des limites que je me suis tracées.

Je n'ai trouvé, dans les collections de Poitiers, que fort peu de monnaies féodales non encore connues. A part celles de la Marche, dont quatre sont à Bonsergent et une à M. Lecointre-Dupont, toutes les autres proviennent de sources étrangères à cette ville. M. F. Poëy-d'Avant m'en a communiqué près d'une trentaine, et m'a fourni plusieurs renseignements qui m'ont été d'une grande utilité pour la rédaction de cette portion de mon mémoire.

PARIS.



+ HAINRICVS. Dans le champ, REX. — R. PARISIENSIVS CIVITAS.
Croix.

Obole d'argent du poids de 11 grains.

On connaissait des monnaies de Robert et de Philippe I^{er} à ce type; mais on n'en avait pas encore recouvré de Henri I^{er}. Celle-ci a été trouvée à Sireuil, canton d'Hiersac, département de la Charente, il y a quelques semaines.

Les pièces de ce prince étaient autrefois fort rares; mais on commence à les rencontrer plus communément. Le denier de Paris avec l'*alpha* et l'*oméga* est maintenant dans toutes les collections un peu importantes. Nous sommes loin du temps où il était coté de 300 à 350 fr. dans le catalogue de M. Conbrouse. Il en a été découvert, en une seule fois, plus de soixante.

L'obole, placée en tête de ce paragraphe, a été frappée au commencement du règne de Henri I^{er}, qui monta sur le trône en 1031. La légende *Parisius civitas* n'est pas encore altérée, comme elle le fut ensuite sur toutes les espèces sorties de cet atelier.

Cette monnaie m'a été présentée par l'un de ces marchands coureurs, qui font le commerce des vieux galons et des matières d'or et d'argent. Il avait en outre dans sa sacoche, enveloppés dans un morceau de linge, avec une centaine d'horribles pièces de toutes les époques, l'obole des évêques d'Uzès, que je décris plus loin, et trois triens provenant de la Bangisière, qu'il avait arrêtés au passage, au moment où la fermière venait me les vendre, ainsi qu'elle le fait chaque fois que la pelle de son mari les retire de terre. L'un d'eux offrait seul de l'intérêt; il était de Sens, et du monétaire *Sigofredus*. M. Ph. Salmon en donnera bientôt la gravure. Les prétentions exagérées de leur possesseur ne m'ont pas permis d'en faire l'acquisition; mais il m'a été possible d'en obtenir des empreintes en cire et des dessins exacts.

ORLÉANS.

+ AVRELIANIS CIVITA. Croix. — R. + PHILIPVS XRET D-I.

Dans le champ, portail d'église, au centre duquel est la lettre S; de chaque côté, deux croisettes, et au-dessous un T.

Poids : 22 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. II, n° 6.)

Le type particulier du droit de ce denier au nom du roi Philippe I^{er}, m'a engagé à le faire graver. Il diffère beaucoup de celui des pièces ordinaires d'Orléans, et a tout à fait la tournure de celui des monnaies de Saint-Martin de la transition, remarque qui peut servir à fixer la date à laquelle s'opéra cette transformation sur ces dernières. La croix du revers n'est pas non plus cantonnée de l'*alpha* et de l'*oméga* ou de leurs dégénérescences.

Il est presque certain que les évêques d'Orléans participaient aux bénéfices de la monnaie de cette ville. C'est ce qui lui a fait donner cette empreinte quasi-ecclésiastique et la légende religieuse D-I DEXTRA BENEDICTA. Mais, que l'on considère ces deniers comme émis soit par le roi, soit par les prélats, ils n'en sont pas moins, dans l'un et l'autre cas, de véritables espèces féodales.

ANGERS.



+ ANNOCAVIS CIVITAS. Croix. — R. + CIVATIA D-I REX
(*gratia dei rex*), débris du monogramme de Eudes, composé de trois croisettes et de deux annelets placés de chaque côté d'un I.

Collection de M. Ledoux.

On n'avait encore que des monnaies posthumes au nom de Charles le Simple, frappées à Angers pendant le cours du x^e siècle et imitées ensuite par les comtes. Or, ce denier d'argent à un titre assez bas, fabriqué fort longtemps après la mort de Eudes, dont il porte l'empreinte altérée, ferait croire qu'il y eut en Anjou deux ateliers fonctionnant ensemble, et qui se servaient de deux types immobilisés, issus de provenances tout à fait opposées. Cette pièce,

sans avoir été émise dans l'officine de la capitale de la province, mais dans celle d'un lieu secondaire, porterait ainsi son nom, selon la coutume de l'époque. Cette habitude d'employer simultanément deux empreintes différentes se perpétua en Anjou, comme on peut le constater en examinant la série des monnaies posthumes de Foulques et de Geoffroy.

+ K. FIL' REGIS FRANCIE (*Karolus filius, etc.*), monogramme d'Erbert du Mans. — r. + ANIEVNS DOVBLES (*Anjevins doubles*). Croix cantonnée, au 1^{er} et au 2^e, d'un point; au 3^e, d'une croix; et au 4^e, d'un A.

Poids : 20 grains. (Pl. II, n° 7.)

MM. Cartier et Hucher ont parlé l'un et l'autre de cette jolie pièce, mais n'en ont donné que des dessins incomplets, faute d'en avoir eu un bel exemplaire à leur disposition (1). Celui-ci a l'avantage d'être bien conservé et d'offrir quelques variantes dans les légendes.

Charles, comte d'Anjou et du Maine (1246-1285), frère de Saint-Louis, a réuni sur ce double le nom de l'un et le type de l'autre de ses deux apanages.

M. Anatole Barthelemy a publié dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, p. 31, pl. II, n° 13, un double de Robert II, qui est, il est vrai, de date plus récente; mais qui ressemble beaucoup à celui de Charles d'Anjou.

SAINT-FLORENT DE SAUMUR.



+ BEATI FLORENTII. Croix. — r. CASTRŪ SALMVRŪ. Dans le champ, une clef, symbole qui resta depuis dans les armes de l'abbaye.

Denier d'argent pur du poids de 27 grains. Le grènetis ayant été un peu enlevé d'un côté, il a dû en peser primitivement 28.

(1) *Revue numismatique*, 1841. — *Essai sur les monnaies du Maine*, p. 42 et pl. IV, n° 3.

De toutes les pièces inédites dont M. F. Poëy-d'Avant m'a cédé la publication, il n'en est aucune qui soit plus remarquable que celle-ci. Trouvée, il y a quelques années, à Saumur, elle était l'une des principales curiosités de la collection de M. Lange, et ce ne fut qu'après le décès de cet amateur, que ses héritiers se décidèrent à laisser sortir de leurs mains un monument si précieux pour l'histoire de leur ville.

Je poserai d'abord en principe que ce denier a été frappé pour le compte du monastère de Saint-Florent. La forme du génitif employée sur la légende du côté principal, celui de la croix, ne laisse pas la moindre incertitude à cet égard. Le mot *moneta* est sous-entendu, ou peut-être encore celui de *caput*; car il ne serait pas impossible, qu'avant l'émission de notre denier, on en eût fabriqué d'autres décorés de la tête du saint patron, comme on le faisait alors dans plusieurs officines ecclésiastiques.

Si l'on en croit la tradition, les reliques de saint Florent furent conservées au Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil), depuis 390 jusqu'en 906. A cette époque, on les transféra, pour les soustraire aux Normands, à Tournus, en Bourgogne, où s'étaient déjà retirés les moines de Noirmoutier, et elles y demeurèrent jusqu'en 948, année où elles furent rapportées sur les bords de la Loire par un novice nommé Absalon.

Déposées d'abord dans une grotte, non loin de Saumur, Thibault le Tricheur leur donna asile, en 950, dans l'enceinte même du château de ce lieu, et une chapelle y fut bientôt élevée en leur honneur.

A dater de ce moment, les religieux vécurent en repos, pendant trois quarts de siècle, à l'abri derrière les murailles de la forteresse; mais, en 1025 ou 1026, pendant le cours des guerres allumées entre Eudes II, comte de Blois, petit-fils de Thibault, et Foulques-Nerra, comte d'Anjou, ce dernier enleva Saumur au vicomte Gilduin, le réduisit en cendres et força les disciples du bienheureux Florent à chercher encore ailleurs un refuge.

Retirés sur les bords du Thouet, leur nouvel établissement prit une rapide extension, et, plus tard, on les vit, après diverses vicissitudes, parvenir à se faire réintégrer dans la forteresse de Saumur; mais seulement pour le service de la paroisse, qui y subsista jusqu'au temps de Duplessis-Mornay, sous le vocable de Saint-Florent-du-Château.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette abbaye. Elle sert de commentaire aux légendes du denier, et explique par suite de quelles circonstances elles se trouvent réunies sur les deux faces. C'est donc entre 950 et 1026 qu'il a été frappé, en vertu, sans doute, d'une concession de l'un des comtes de Blois, suzerain du fief de Saumur (1).

Le souvenir des types des monnaies de Tournus et de Cluny a pu influencer légèrement sur celui adopté d'abord par les moines de Saint-Florent.

Le poids et la fabrique du denier de M. Poëy-d'Avant, la forme des caractères des légendes, tout, en un mot, annonce la fin du x^e siècle ou les premières années du xi^e.

LANGRES.



+ HVGO + EPISCOPV. Croix cantonnée, au 1^{er} et au 4^e, de deux croisettes. — R. + LINCONIS CVTS. Type ordinaire de Langres ; dégénérescence du mot REX de l'empreinte immobilisée de Louis IV.

Poids : 25 grains. Collection de M. de Vesvrotte, de Dijon.

Le cliché de ce denier m'a été envoyé par M. Ph. Salmon, qui, lui aussi, doit en faire le sujet d'un article. L'évêque dont il porte le nom est Hugues de Breteuil, qui occupa le siège de Langres de 1032 à 1049. C'est une copie des espèces posthumes de Louis IV, sur laquelle on s'est contenté de substituer à l'obvers la légende épiscopale à celle indiquant le nom royal, et d'intervertir les types. Il ne paraîtrait pourtant pas que les successeurs de ce prélat eussent

(1) M. Paul Marchegay, qui m'a fourni les notes nécessaires à la rédaction de cet article, m'a communiqué le texte d'une charte conservée aux archives d'Angers, datée du mois de février 978, et donnée par Eudes, fils de Thibault, en faveur du monastère de Saint-Florent, mais elle ne cite pas le droit de monnayage, parmi les privilèges accordés.

tous continué à suivre son exemple, car il existe des pièces au nom de Louis de beaucoup postérieures (1).

Charles le Chauve concéda, en 874, aux évêques de Langres, le droit de battre monnaie dans leur ville et à Dijon; permission qui fut plusieurs fois confirmée ensuite par les successeurs de ce prince. Cette communauté d'origine donne la raison de celle des types féodaux primitifs de ces deux ateliers. Aussi ce ne fut qu'assez tard que chacun d'eux en adopta de différents. Je suis donc persuadé que mon ami, M. Anatole Barthelemy, ordinairement si bon juge en pareille matière, a commis par mégarde une erreur de classification, dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, quand il attribue au temps de Robert I^{er} (pl I^{er}, n^{os} 1 et 2), un denier et une obole à la légende de *Prima Sedes*, de fabrication bien postérieure à celle de la pièce de Hugues I^{er}, gravée au n^o 3, laquelle semble copiée sur le denier de Langres de M. de Vesvrotte, sauf que les types sont dans le même ordre que sur les espèces de Louis IV. J'en dirai autant du n^o 6, donné à Eudes II, tandis qu'il est de Eudes I^{er} et antérieur au n^o 4, attribuable aussi à ce prince; et encore du n^o 5, dont la place est à l'article de Hugues III et non à celui de Hugues II. Ceux qui voudront se donner la peine d'examiner le livre de M. Barthelemy accepteront, je n'en doute pas, ces rectifications dans le classement des premières monnaies marquées aux noms des ducs de Bourgogne. Plus l'empreinte se rapproche de celles des monnaies royales, plus elle est ancienne.

S'il a existé des pièces au nom de Robert I^{er}, elles ont fort ressemblé au denier de l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil. Quant à celles portant la légende *Prima Sedes* retrouvées jusqu'ici, elles sont de la fin du x^e siècle. Il est possible toutefois que l'on en rencontre un jour d'émissions plus anciennes.

SAINT-NAZAIRE D'AUTUN.

+ CARL GRAT D-I. Dans le champ, le monogramme du mot REX.

— M. MONT. S. NAZ. (*Moneta sancti Nazari.*) Croix.

Poids : 14 grains forts. (Pl. II, n^o 8.)

Le dessin que j'ai donné de cette obole da commencement de la

(1) *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, par G. Conbrouse, pl. L, n^o 6.

seconde moitié du x^e siècle, étant assez inexact, parce que l'empreinte envoyée par M. Henry Morin se trouvait défectueuse, je la fais graver une seconde fois, pour que son type et ses légendes ne soient pas mal interprétés. Ainsi que je l'ai constaté, on y lit le nom immobilisé de Charles le Simple (1).

MACON.

+ PHILIPVS R. Dans le champ, O cruciforme, cantonné de quatre points, dégénérescence du monogramme d'Eudes. — R. MAT. S. . . (*Matiscon.*) Croix cantonnée de quatre points.

Obole usée par la circulation.

Poids : 7 grains forts. (Pl. II, n° 9.)

Sur cette monnaie, le champ du revers est orné d'une croix et non des lettres M ou S, que l'on y voit habituellement. Elle est dès lors au type des deniers aux noms de Lothaire et d'Henri I^{er}. Je la considère néanmoins comme postérieure au règne de Philippe I^{er}, et comme émise par les comtes de Bourgogne, seigneurs de Mâcon.

SAINT-MÉDARD DE SOISSONS.

CAPVT SCI MEDARDI. Tête de profil tournée à droite. — R. Légende indéchiffrable, qui est probablement une dégénérescence d'une autre antérieure ainsi conçue : SCS SEBASTIANVS. Étendard flottant avec une croix au-dessous.

Denier de bas argent.

Poids : 22 grains. (Pl. II, n° 10.)

— Obole aux mêmes types.

Poids : 10 grains. (Pl. II, n° 11.)

Ces deux monnaies, du milieu du x^e siècle, ont été trouvées près de Château-Thierry, avec quelques autres semblables. Avant cette découverte, on ne connaissait qu'un exemplaire du denier conservé dans une collection de Francfort.

L'origine de ce type doit remonter à la fin du x^e siècle ou au commencement du xi^e.

L'antique abbaye de Saint-Médard de Soissons, fondée au vi^e siècle,

(1) V. *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 163; pl. X, n° 24.

reçut de Louis le Débonnaire le droit de battre monnaie, à la condition expresse d'en employer les revenus au service qui se célébrait en l'honneur de saint Sébastien. De là la légende du revers des espèces du monastère.

Saint-Médard émit indubitablement des pièces sous les Mérovingiens ; mais je ne crois pas que l'on en ait encore retrouvé.

Soissons a possédé deux autres monnaies ; celle de l'évêque et celle du comte (4).

CALAIS.



EDA : DI : . . . MER ET. Couronne fleurdélinée avec le mot REX sur le bandeau. — r. † VILLA CALESIE. Croix patée dont les branches sont terminées par des trèfles.

Double de billon. Poids : 20 grains.

Voici encore une pièce qui présente un assez grand intérêt historique, et qui vient jeter quelque jour sur un point fort controversé de l'histoire monétaire de Calais, à savoir, si l'on frappa dans cette ville, après la prise de possession d'Édouard III, en 1347, des espèces aux types de celles des rois de France (2). Faute de l'avoir rencontrée, M. Hermand semble pencher vers la négative (3). A l'heure qu'il est, il n'y a plus de doute possible.

Notre double a dû être émis en même temps que celui publié au n° 865 du Catalogue Poëy-d'Avant, avec lequel il a tant de rapport de style et de fabrique (4). L'un et l'autre sont des imitations serviles

(1) Cf. les travaux de Duby, et de MM. Desains et Rigollot, A. Barthelemy, Poëy-d'Avant, etc., sur les monnaies de Soissons, et V. *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 157; pl. IX, n° 3.

(2) Cf. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. I, p. 627, article de Bréquigny. — V. aussi Ruding.

(3) *Histoire monétaire de la province d'Artois*, p. 498.

(4) Le double portant *Anglie rex* a été trouvé par moi, à Saintes, mêlé à plus de 250 pièces semblables de Philippe de Valois, qui avaient été déterrées renfermées dans une tirelire.

d'une monnaie de Philippe de Valois, et ont par conséquent été forgés avant 1350; ce qui vient donner pleinement raison à Bréquigny, quand il avançait que « dès le 28 mai 1349, Édouard laissa, au commandant et à la municipalité de Calais, la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles conviendraient le mieux aux habitants et *aux pays voisins*. » Depuis le 6 février 1348, elles étaient, au contraire, semblables, pour la forme, le poids et le titre, à celles d'Angleterre.

La légende du droit de la pièce que je fais connaître aujourd'hui, *Eduardus di gratia dominus (?) . . Merkinii et rex*, apparaît aussi pour la première fois. Elle rappelle le souvenir de la vicomté de Merck, dans laquelle Calais était compris. — Ce serait peut-être ici le lieu de discuter la question si débattue de la position respective de ces deux fiefs vis-à-vis l'un de l'autre, lorsque les Anglais s'en emparèrent; mais ce soin convient mieux à quelque travailleur de l'Artois. Je dois pourtant avouer que le titre pris par Édouard sur notre double, est fait pour faire pencher la balance du côté de ceux qui admettent la subordination féodale, ne fût-elle que nominative à cette époque, de Calais à la vicomté de Merck (1).

DEOLS.



+ ODO + DVX. Croix. — R. + DOLEO CIVES. Pentalfa ou étoile à cinq pointes.

Denier de bas argent du poids de 24 grains.

L'attribution de cette monnaie unique, de la collection de M. Dague-Dubois, serait fort embarrassante, malgré son type, qui est le meilleur de tous les points de repère, si nous n'avions pas pour nous

(1) M. Hermand mentionne vaguement, dans une note insérée au bas de la page 498 de son livre, une monnaie anglaise qui est peut-être le double que je publie; mais il paraît en révoquer en doute l'existence, et n'en parle que par ouï-dire et sans indiquer le type de la pièce.

guider le denier au nom d'un Raoul de Deols, avec la légende *Dux milicie*, publié par DUBY, à la pl. CIX.

Les seigneurs de Deols se qualifiaient, au x^e siècle, princes du bas Berry, et considéraient le chef-lieu de leur fief comme la capitale d'un petit état quasi-indépendant des comtes de Bourges, leurs parents, avec lesquels ils étaient souvent en guerre. C'est sans doute ce motif qui a engagé Eudes l'Ancien à le décorer, sur cette pièce, du titre de *Civitas* (1). Quant à celui de *Dux*, qu'il y prend lui-même, il trouve son explication dans la formule *Dux milice* employée par son successeur Raoul III, et qui se rapporte vraisemblablement à une charge honorifique concédée, soit à lui, soit à l'un de ses ancêtres, par quelque souverain, l'empereur d'Allemagne, par exemple, qui s'entourait encore de tout le vieux cérémonial des Romains de la décadence.

Il est bon de rapprocher notre denier, pour le travail, le poids et le titre, de ceux de Limoges, d'Angoulême et de Saintes de la même époque.

Eudes de Deols, dit l'Ancien, vivait dans le premier quart du XI^e siècle. On avait déjà une obole de lui, frappée à Issoudun, trouvée dans le trésor de Saint-Pierre-hors-les-murs-de-Rome (2).

Je crois qu'on émit à Deols, au x^e siècle, de ces monnaies à la légende immobilisée de Charles, dont le revers est occupé par une grande étoile à cinq branches (3). Raoul II ou Eudes l'Ancien furent les premiers qui y firent inscrire leurs noms. Celui de Raoul III, immobilisé plus tard, fut employé jusque vers la fin du XII^e siècle.

VIERZON.

+ MARIA DE BRABAN. Croix de Nevers ou plutôt d'Auzerre. —
R. DNA. VIRSIONIS. Écu de Brabant.

Denier de billon du poids de 20 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. II, n^o 12.)

(1) Ce titre de *civitas* pourrait, à la rigueur, être une simple imitation de celui qui se lisait sur les monnaies contemporaines de Bourges. Les graveurs n'y regardaient pas alors de si près; témoin la légende du denier de Thibault le Tricheur, frappé à Beaugency. (*Rev. num.*, 1846, p. 344.)

(2) *Rev. num.*, 1846, pl. XVII, n^o 9. — *Description des monnaies seigneuriales de la collection de M. F. Poëy-d'Avant*, p. 453.

(3) *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, par Ch. Robert, p. 218, et pl. XVI, n^o 3.

Marie de Brabant fut dame de Vierzon de 1303 à 1330.

Duby a donné (Pl. CIX) un dessin inexact de cette monnaie, qui est au type des espèces contemporaines de Nevers. (V. l'*Essai sur la numismatique nivernaise*, par M. George de Soultrait.) M. Cartier en a publié l'obole dans la *Rev. num.*, 1841, pl. XV, n° 8.

CHATEAU-MEILLANT?

+ M DAME DE SOVLI. Croix cantonnée de la lettre S, au 2°. —
N. MEL CASTRO? Type chinonnais modifié, comme on l'employait à Blois.

Obole de billon du poids de 10 grains faibles. (Pl. II, n° 13.)

Le nom de l'atelier d'où est sortie cette obole est difficile à lire sur la légende de son revers, qui est un peu coupée, quoique la pièce soit d'ailleurs de bonne conservation. Au lieu de *Mel Castro* (1), on devrait peut-être y lire l'indication d'une autre des seigneuries de Marguerite de Beaumez, hypothèse que la présence de la lettre initiale S dans le 2° canton de la croix du droit semblerait autoriser. La découverte d'un exemplaire mieux conservé de cette pièce, actuellement unique, tranchera la difficulté. En attendant, j'ai cru devoir la classer à Château-Meillant, dont on a d'autres monnaies au nom de Marguerite, et qui est mentionné d'une manière expresse dans le règlement de 1315.

Le type est la reproduction de celui des espèces de Guy I^{er} de Châtillon, comte de Blois (1307-1342), qui vendit au roi Philippe de Valois, en 1328, son droit de monnayage.

M. Cartier donne, pl. V, n° 9, de ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain*, une obole qui a évidemment servi de modèle à la mienne. Or, comme celle de Guy de Blois est à la dernière empreinte que ce prince ait employée, la monnaie de Marguerite de Beaumez ne peut avoir été émise à Sully, dont son fils jouissait alors. Quelques détails biographiques en fourniront la preuve.

Marguerite, dame de Château-Meillant, veuve de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferland, et fille de Thibaud de Beaumez, seigneur de Mirebeau et de Blazon, se remaria, en 1282, avec Henri III de Sully, qui mourut en 1285, laissant d'elle :

(1) Château-Meillant se disait en latin *Castrum Meliani* ou *Meliandi*.

1° Henri IV de Sully ;

2° Perrenelle, femme, en premières nocés, de Geoffroy de Lusignan, vicomte de Chatellerault et de Jarnac, et, en secondes, de Jean II, comte de Dreux et de Braine.

Marguerite eut la tutelle de son fils et l'administration de ses biens pendant sa minorité. Elle mourut en 1323, alors que Henri était depuis longtemps en possession de son fief de Sully.

Quoi qu'il en soit, mon obole a été fabriquée peu de temps avant la mort de Marguerite, et vers l'époque du règlement de 1315.

Le passage de ce document qui lui est relatif a été fort mal interprété par plusieurs numismatistes, qui n'en ont pas bien étudié la teneur. On y lit en effet : « La monnoie ma Dame de Château-Villain (Château-Meillant), mère au seigneur de Sully. Les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailles de la dite monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne pourront faire que le dixiesme de maailles ; c'est à dire, ix^o l. de deniers et c l. de maailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre, aus petiz tournoiz et aus oboles tournoiz v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz. »

Que ressort-il de ce passage, sinon, que la mère du seigneur de Sully avait le droit, *en sa qualité de dame de Château-Meillant*, de frapper monnaie ? — Du fief de celui-ci, il n'en est pas autrement question. Ainsi, les sires de Sully n'exerçaient pas cette prérogative au commencement du xiv^e siècle ; et il est même fort possible qu'ils n'en aient jamais été pourvus, jusqu'à ce que Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, le ministre de Henri IV, eût été autorisé à émettre des espèces à Henrichemont. J'ai déjà fait remarquer ailleurs que M. F. Poëy-d'Avant s'était trompé dans son Catalogue, p^o 19 de la pl. XXV, en classant à Sully un denier de Henri, deuxième du nom, qui posséda cette seigneurie de 1252 à 1269, tandis qu'il a été fabriqué de fait à Mehun (1).

(1) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 174.

LIMOGES.

+ ARTVRI VICECO. Croix cantonnée, au 2^e, d'un châtel à trois tours renversé. — R. LEMOVICENSIS. Le champ rempli par les armes de Bretagne et de Bourgogne.

Obole. Poids : 7 grains. (Pl. II, n° 14.)

Arthur, fils de Jean II, duc de Bretagne, épousa en 1275 Marie, héritière de la vicomté de Limoges, et fille de Guy VI et de Marguerite de Bourgogne. Il devint duc de Bretagne en 1305 ; mais déjà, depuis 1301 au moins, il avait cédé Limoges à son fils aîné, Jean.

— + K. DVX BRITONVM. Type tournois surmonté d'un fleuron.
— R. + VICEC. LEMOVICE. Croix patée.

Denier de très-bas billon, du poids de 14 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. II, n° 15.)

Charles de Blois s'empara, en 1341, de la vicomté de Limoges, que lui avait donnée sa femme, Jeanne, comtesse de Penthièvre, nièce du duc de Bretagne Jean III, laquelle s'était déclarée héritière universelle de ce dernier, en sa qualité de fille de son frère Guy. Mais il ne jouit pas paisiblement de ses nouveaux états, et l'on sait quelles terribles guerres civiles ses prétentions suscitèrent entre lui et Jean de Montfort, autre frère du duc.

La pièce que je publie dut être frappée peu de temps après sa prise de possession de la vicomté. M. A. Barthelémy a donné dans la *Revue numismatique* de 1847, pl. XV, n° 4, une monnaie, frappée pour la Bretagne, qui a de la ressemblance avec la nôtre, sauf que la place des types est intervertie.

TURENNE.

+ R. VICECOMES. Croix cantonnée de deux annelets, au 1^{er} et au 4^e. — R. TVRENNE. Dans le champ, un A au centre de deux croissants et de deux annelets placés symétriquement en forme de croix.

Obole. Poids : 12 grains forts. (Pl. II, n° 16.)

M. de Gourgue a publié le denier dans la *Rev. numism.*, 1841, pl. XI, n° 10. Ces pièces, du premier tiers du XIII^e siècle, sont venues après celles figurées dans *Duby*, pl. XCII, dont le type

est une imitation exacte de celui des Eudes de Limoges. Elles me paraissent donc avoir été fabriquées sous Raymond III ou Raymond IV. Quant à la lettre A du revers, elle est peut-être un sigle qu'avaient ajouté les abbés de Beaulieu, propriétaires d'une portion des droits de la monnaie de Turenne.

POITOU.

Je parcourais, il y a quelques mois, les papiers laissés par un excellent citoyen, Jean-Gabriel Gallot, député à l'Assemblée constituante de 1789 (1), lorsque je rencontrai une note ainsi conçue :

« *Pièces trouvées par le sacristain, à St-Maurice-le-Girard* (2).

— Ces pièces sont de mauvais alliage et prises les unes aux autres par piles; mais il y en a quelques-unes de détachées. Celles-là sont d'un métal plus fin. Le bloc entier pèse deux livres trois onces. J'en ai envoyé à Madame Necker, qui les a fait voir à des connaisseurs en ces sortes de choses, et qui ont reconnu de la monnaie du temps de saint-Louis et des barons ou autres seigneurs du royaume. Avec le talon de mon crayon je reproduis la figure des mieux marquées; elles vous feront savoir ce que c'est. »

Suivent les empreintes de cinq deniers et de deux oboles, prises en plaçant les pièces sous le papier, et en frottant ensuite avec de la mine de plomb.

Gallot étant mort à la Rochelle, au commencement de 1794, il en résulte que cette note sans date, destinée probablement à Jouyneau-Desloges, rédacteur des *Affiches du Poitou*, fut écrite avant la Révolution. La qualification donnée à l'inventeur du trésor milite aussi en faveur de cette hypothèse.

Les sept pièces reproduites sont : 1° Denier du Mans de Charles I^{er}, roi de Sicile (*Hucher*, pl. IV, n° 4); 2° denier tournois de saint

(1) J.-G. Gallot, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de Paris, consacra la plus grande partie de sa vie au soulagement des classes laborieuses des campagnes. On lui doit plusieurs mémoires intéressants sur les épidémies qui ravagèrent le bas Poitou, et sur les moyens d'y porter remède. Il était protestant, et entretenait des correspondances suivies avec plusieurs savants et avec M^{me} Necker. L'un de mes amis prépare une notice biographique détaillée sur cet homme recommandable.

(2) Canton de la Châtaigneraie, arrondissement de Fontenay-Verdée.

Louis; 3° denier anonyme de Bretagne, *Castri-Gigampi* (Duby, pl. LXVII, n° 7); 4° denier anonyme de Blois; 5° denier d'Alphonse, comte de Poitou, au type tournois; 6° obole de Charles I^{er} d'Anjou (Poëy-d'Avant, n° 527 *bis*); 7° obole d'Alphonse, au type des deniers donnés par Duby, pl. XCII, n° 8 et 11.

De toutes ces monnaies, il n'y a que la dernière qui ne soit pas connue et qui mérite de nous arrêter un instant. L'exemplaire dont Gallot s'est servi étant bien conservé, il m'a été possible d'en faire un dessin exact.

† ALFVNSVS. COMES. Croix. — †. PICTAVIENSIS. Le champ occupé par une moitié de fleur de lis et par une moitié de tour. (Pl. III, n° 3.)

La légende du revers de cette obole diffère de celle des pièces gravées dans Duby et sur la pl. XXV, n° 115, du *Glossaire de Du Cange* (édit. Didot), laquelle porte PICTAVIE ET THOL, de *Poitou et de Toulouse*. Elle a dû, par conséquent, être fabriquée avant ces dernières.

Je possède, dans ma collection de documents originaux sur notre ancienne province, une charte d'Alphonse, du 8 mars 1248, relative à des biens situés à Parigny, près la Rochelle, que l'abbaye de Saint-Maixent avait acquis de Guillaume Grossin et d'un membre de la famille Ysoré. On y voit appendu un sceau assez bien conservé représentant le frère de saint Louis, armé de toutes pièces et monté sur un cheval au galop, couvert d'un caparaçon décoré de ses armoiries. Au revers est un contre-scel ovale, chargé de son écu. Ils sont reproduits sur la pl. III, afin qu'il soit facile de se convaincre que le type du revers de l'obole, placée à côté, représente les armes de France et de Castille, que ce prince avait accolées, en sa qualité de fils de Louis VIII et de la reine Blanche.

Les monnaies à ce type furent frappées pendant les dernières années de l'administration d'Alphonse. Philippe le Long en fit émettre de semblables, en sa qualité de comte de Poitou.

Après avoir suppléé à la maigreur du butin que m'a fourni la série poitevine du XIII^e siècle, par le sceau du frère de saint Louis, je suppose ne pas trop m'écarter encore de mon sujet en plaçant à la

suite celui de Geoffroy Pouvreau, dernier abbé et premier évêque de Maillezais. Les nombreux points de contact qui existent entre les monnaies et les monuments de cette nature, autorisent cet empiétement sur le domaine de la sigillographie.



S. FRIS. GAVFRIDI. POVRELLI. ABBIS. SC. P. MALLEACENSIS.
(*Sigillum fratris Gaufridi Povrelli, abbatis sancti Petri Malleacensis.*)

Ce sceau en bronze a été trouvé en 1854, dans les fondations des moulins du château de Fontenay-Vendée, et m'a été donné par mon ami, M. Félix Boncenne, juge au tribunal de cette ville, qui l'avait recueilli.

On y voit Geoffroy Pouvreau debout et de face sous un dais, tenant de la main droite sa crosse abbatiale et de la gauche un livre sacré. De chaque côté, à la hauteur du genou, sont les représentations symboliques du soleil et de la lune, que l'on rencontre sur beaucoup de sceaux du moyen-âge.

La date de ce curieux petit monument est nécessairement antérieure à 1317, année où Maillezais fut érigé en évêché. Quant au style, il est assez large; mais pèche par le défaut de finesse. On y remarque au contraire une certaine rudesse, qui est loin de nuire pourtant à l'effet général. Je signalerai surtout à l'attention du lecteur la façon dont est comprise la figure, qui a la prétention d'être

un portrait, si l'on en juge par divers traits de physionomie, entre autres par la longueur du nez, tout à fait caractéristique sur l'original, et que le graveur a imparfaitement rendue.

Geoffroy Pouvreau, et non de Ponerelle, de Pouvrelle ou de Pomereuil, comme on l'a voulu baptiser, quoiqu'il fût bien aisé d'avoir la traduction véritable de son nom, encore excessivement commun en Poitou, Geoffroy Pouvreau appartenait à une famille noble des environs de Parthenay, où elle possédait les terres de la Sye et de la Roussière. Diverses branches se répandirent dans la province et s'allièrent à plusieurs maisons distinguées ou influentes ; par exemple, aux Chabot, aux Nucheze, aux Bigot, etc.

Les Pouvreau avaient déjà donné, avant Geoffroy, un autre abbé à Maillezais, dans la personne de Pierre, oncle du précédent, qui avait fait sans doute de manière à empêcher sa dignité de sortir de famille. Ces transactions peu orthodoxes n'étaient pas rares au moyen-âge. Deux actes nous révèlent cette parenté. Le premier, de 1304, est un compromis passé entre Agnès, veuve de Hugues Pouvreau, chevalier, et Hugues, Pierre, Théobald, Jean et Marguerite, ses enfants, au sujet de la succession de leur mari et père, en présence de Pierre, abbé de Maillezais, oncle de ces derniers. Le second, de 1316, fait, à propos de l'hérédité de ce même Pierre, entre Geoffroy, alors revêtu de la dignité abbatiale, et Hugues, nommé plus haut, agissant en son nom propre et en celui des enfants de Geoffroy Bréchou, son beau-frère (1). Ce second acte indique clairement que les copartageants étaient issus de deux frères du défunt.

(1) G. Bréchou était seigneur de Denant, près Nieuil-sur-l'Autise. Cette terre, érigée plus tard en baronnie, passa, vers 1480, à Pierre de Sansicquet, écuyer, sieur de Bernay et de Champdoré, par son mariage avec Loyse Bréchou, veuve de Hugues Ocquet. Des Sansicquet elle arriva par vente, à la fin du xvi^e siècle, à Guillaume Gobin, sieur de la Fuie, dont la fille, nommée Suzanne, la porta en dot à Adam Tiraqueau, mestre des camps et armées du roi. Cent ans plus tard, elle fut transmise par héritage aux Lacropte de Boursac ; puis, quelques années après, ceux-ci la cédèrent à François-Florent Duchesne, sieur du Mesnil, fils de François Duchesne, avocat, homme d'affaires de cette même maison de Boursac, qui était venu de Nogent-le-Rotrou, où ses parents tenaient à la bourgeoisie, se fixer en Poitou, en qualité d'employé subalterne dans les vivres militaires. Ses descendants ont possédé Denant jusqu'à la Révolution.

Geoffroy, créé évêque de Maillezais par la bulle de Jean XXII, qui élevait cette abbaye au rang de siège épiscopal, fut sacré à Avignon le 20 novembre 1317. Il vivait encore en 1332, comme l'a très-bien démontré M. Paul Marchegay (1).

Il y a plusieurs siècles que la famille de ce prélat est éteinte; mais elle a laissé trace dans les noms du Bois-Pouvreau et de la Barre-Pouvreau, propriétés qui lui ont longtemps appartenu, et qui arrivèrent ensuite en la possession de Raoulet Bigot, fils de Jean Bigot, maire de Poitiers en 1372, 73 et 74, et d'Agnès de la Forest, par son mariage avec Marie *Pouvrelle*. Elles passèrent plus tard aux Claveurier, aux Logier, aux Tudert, etc.

Aujourd'hui, le nom de Pouvreau est porté par d'humbles laboureurs, unis sans doute à la maison d'où est sorti le premier évêque de Maillezais par ces liens qui, pour être mystérieux et cachés, n'en ont pas moins toujours relié au peuple les hommes placés aux plus hauts degrés de l'échelle sociale.

M. Redet, archiviste de la préfecture du département de la Vienne, a dressé dernièrement la liste des sceaux possédés par le musée de Poitiers. Il devrait faire un travail aussi complet que possible sur tous ceux qui se rattachent à l'histoire du Poitou. Ses études spéciales, son savoir bien connu, ses relations étendues, le mettent plus en mesure que personne de nous donner un semblable livre, qui figurerait à merveille dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. On objecterait en vain le chiffre des frais de publication. Nous savons, par expérience, que la Société ne recule pas, au besoin, devant des dépenses considérables, en faveur d'œuvres moins faites, il faut l'avouer, pour être recherchées des travailleurs sérieux. Que l'on s'abstienne, pendant deux années, de publier des volumes à époque fixe, et l'on aura converti le prix du catalogue de M. Redet. La *Bibliographie poitevine* de M. Pressac pourrait paraître au moyen du même procédé, et la collection des mémoires s'enrichirait de la sorte d'ouvrages qui ne contribueraient pas peu à les faire rechercher un jour.

(1) *Bibl. de l'École des Chartes*, t. II, p. 155.

MARCHE ET ANGOUMOIS.

Les monnaies des comtes de la Marche et d'Angoulême de la maison de Lusignan ont été, pendant les deux derniers tiers du XIII^e siècle, très-variées de légendes et de types ; mais on peut les partager en trois classes, et reconnaître qu'elles sont sorties de trois sources distinctes.

L'empreinte génératrice est celle des pièces sur lesquelles on lit : VGO COMES MAR, et CHE dans le champ, entre deux croissants — LODOICVS ENGOL. Elles furent frappées par Hugues X, après la réunion à ses domaines du comté d'Angoulême, par la mort d'Aimar, son beau-père, qui arriva en 1218.

Il est supposable que ce prince apporta assez tard cette modification dans l'ancien type marchois ; car les monnaies à cette nouvelle empreinte se trouvent, en général, mêlées, dans les dépôts, à des deniers tournois de saint Louis et autres espèces de la même période ; d'où je tire la conséquence qu'on ne saurait lui attribuer les pièces dérivées de celles-ci, à moins que ce ne soit le denier de Lusignan publié par M. Poëy-d'Avant, pl. XI, n° 3 de son Catalogue, et dont voici l'obole :

+ VGO COMES MAR. Dans le champ, CHE entre deux croissants.—
R. + : DNS : LEZINIACI. Croix.

(Pl. II, n° 17.) Collection de M. Lecoindre-Dupont.

L'autre denier de cet atelier, édité par le même numismatiste, n° 6 de sa planche XI, est d'un travail moins ancien et se rapproche davantage de celui des monnaies dont il va être bientôt question, quoique le nom soit encore écrit sans H. Je ne serais donc pas éloigné d'en faire hommage à Hugues XI (1249-1261).

Je m'appuie, pour doter Lusignan, berceau de l'illustre maison des comtes de la Marche, d'une officine, sur la place assignée à l'indication géographique du côté du revers, qui est presque toujours consacré à l'atelier monétaire, au moyen-âge. On objecterait en vain que ce château était situé sur le territoire du comté de Poitou ; cette considération n'était pas de nature à arrêter Hugues X, excité qu'il était par les conseils de sa femme, la fougueuse comtesse-reine Isabelle. Et puis, ne pouvait-il pas se retrancher plus tard derrière d'anciennes concessions des rois d'Angleterre ?

Il nous reste à classer par ordre de dates les deniers et les oboles sortis des ateliers particuliers de l'Angoumois et de la Marche, jusqu'à la réunion, en 1303, de ces provinces au royaume de France.

Parlons d'abord des premiers.

En tête se présente le denier de M. de Gourgue (*Rev. num.*, 1841, pl. XI, n° 9, et p. 200). L'obole suivante, tirée de la collection de Bonsergent, a dû le jour à la même émission.

+ HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée, au 2°, d'une étoile. —
r. + C. ENGOLISMEN. Dans le champ, SIS entre un croissant et un fleuron à cinq feuilles. Imitation éloignée, mais encore évidente, du type employé du temps de Hugues X.

Poids : 7 grains. (Pl. II, n° 18.)

Hugues XI (1249-1261) a droit de revendiquer cette monnaie.

Vient après le denier gravé au n° 4 de la planche de M. Poëy-d'Avant, que je crois du temps de Hugues XII (1261-1282), et enfin son n° 7, que je fais reproduire (pl. II, n° 19), parce que son dessin ne rend pas le caractère propre à l'original. On remarquera que la croix est cantonnée, au 2°, d'une coquille, différent monétaire maintenu sur l'obole de Guy dont nous nous occuperons plus loin, et qui sert de point de repère pour dire notre pièce frappée sous Hugues XIII (1282-1303).

Si nous passons maintenant aux espèces de la Marche, nous trouvons :

1° + HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée, au 2°, d'une étoile à l'instar du denier d'Angoulême de M. de Gourgue et de l'obole à la même empreinte. — r. + COMES MARCHIE. Type difficile à déterminer, en raison de l'état de la pièce.

Denier. Poids : 14 grains. (Pl. II, n° 20.)

Je donnerais volontiers cette monnaie à Hugues XI, à cause de l'étoile dont la croix est cantonnée.

2° Le n° 5 de M. Poëy-d'Avant, postérieur au précédent de plusieurs années.

3° Le denier de Gui de Lusignan publié par M. A. Barthelemy (*Rev. num.*, 1843, pl. XV, n° 5, et p. 397).

4° + G. DO. DE. LEZINIACO. Croix cantonnée, au 2°, d'une coquille. — R. COMES. MARCHIE. Écu aux armes des Lusignan : burelé d'argent et d'azur de dix pièces, surmonté d'un croissant.

Obole. Poids : 11 grains. (Pl. II, n° 21.) Collection Bonsergent.

Gui de Lusignan, frère cadet du comte Hugues XIII, avait été institué par ce dernier son héritier ; mais, ayant pris les armes contre lui, il fut privé de sa succession en 1297, ce qui ne l'empêcha pas de tenter de se faire reconnaître comme comte de la Marche, aussitôt après le décès de son aîné, arrivé en 1303. Malheureusement, le roi Philippe le Bel, se prévalant d'un acte passé entre lui et le défunt, confisqua sa succession et ne donna qu'une faible indemnité à Gui et à ses cohéritiers. Ainsi furent réunis la Marche et l'Angoumois à la couronne de France.

Le premier comté en fut de nouveau séparé par Philippe IV, qui le donna, en 1311, à son troisième fils, Charles le Bel. Ce prince étant parvenu lui-même au trône, son apanage ne cessa plus, dès lors, de faire partie intégrante du royaume (1322).

Il a fallu que Gui de Lusignan ait possédé la Marche, ou en ait pris pendant un certain temps le titre de comte, pour avoir frappé des monnaies à deux types différents. C'est un fait à épurer au moyen des documents écrits qui nous restent de l'époque.

Le type de l'obole aux armes de sa maison fut le dernier employé par lui ; car il fut adopté par Charles, en prenant possession de son apanage (V. *Duby*, pl. LXXI). (1)

Les pièces de celui-ci démontrent, en outre, que l'on monnaya concurremment pour la Marche et pour l'Angoumois jusqu'à l'extinction de la maison de Lusignan, et que le denier gravé au n° 19 de ma pl. II, est de Hugues XIII, puisqu'on émit, après 1314, des pièces dont l'empreinte en est le calque servile (*Duby*, pl. LXXI, n° 5). Charles n'était pas, il est vrai, comte d'Angoulême ; mais il avait intérêt à conserver au numéraire sa tournure ancienne. Or,

(1) Le type de l'obole de Gui témoigne une fois de plus que l'on a tort de vouloir repousser sans examen les figures du *ms. de Saint-Victor*, tandis que les découvertes prouvent journellement qu'elles ont été faites maladroitement, si l'on veut, mais d'après des dessins du temps pris sur les pièces elles-mêmes.

comme les espèces des deux officines circulaient d'une manière indifférente sur le territoire des deux provinces, il ne crut pas devoir enlever aux siennes l'aspect de celles qui les avaient précédées, et qui servaient encore à toutes les transactions parmi le peuple.

La monnaie trouvée dans la découverte de Saint-Maixent et publiée dans la *Rev. num.*, 1838, pl. XI, n° 6, succéda à celle conservée par le ms. de Saint-Victor et Duby. Les autres types arrivèrent ensuite.

En résumé, les monnaies frappées sous l'autorité des comtes de la Marche, depuis les dernières années de la vie de Hugues X, se divisent en trois séries parallèles :

- 1° Celles avec le titre de seigneur de Lusignan ;
- 2° Celles qu'ils émirent en qualité de comtes d'Angoulême ;
- 3° Celles enfin fabriquées comme comtes de la Marche.

Trois monnaies séparées fonctionnèrent sous Hugues XI, et, si l'atelier de Lusignan fut alors fermé, on ne cessa pas, d'autre part, jusqu'en 1303, de frapper des espèces très-distinctes pour chacun des deux comtés, qui avaient probablement conservé leur individualité administrative, malgré leur réunion dans la même main. La confusion inextricable qu'offrent tous les classements présentés jusqu'à ce jour, vient de ce que l'on n'a tenu aucun compte de la diversité de ces monnayages. Des découvertes ultérieures combleront tôt ou tard les lacunes que j'ai été forcé de laisser subsister dans le mien.

Le poids respectif de chacune de ces pièces est tout à fait conforme à celui des monnaies contemporaines du Poitou.

M. Rondier possède plusieurs deniers de la Marche et de l'Angoumois dans sa belle collection de monnaies de l'ouest de la France.

Je ne me suis pas occupé ici des séries antérieures à Hugues X. Leur classification n'offre plus de difficultés sérieuses, depuis l'apparition du livre de M. Poëy-d'Avant.

LA ROCHELLE.

Il est peu de monnayages aussi riches que celui de l'Aquitaine anglo-française sous Édouard III et le Prince noir. Les publications de Duby et d'Ainsworth sont là pour en administrer la preuve ; mais, quel que soit le nombre énorme de monnaies si variées de types et de légendes qui ont déjà été mises au jour, il n'est pas rare d'en rencontrer de temps à autre de nouvelles. Il est surtout des

séries qui tendent toujours à devenir de plus en plus complètes. Telle est celle des gros d'Édouard à l'empreinte des monnaies de Flandre, qui furent copiés dans une foule de provinces. J'ai donné, dans mon précédent travail, la figure de celui de Bordeaux ; j'ajoute, à cette heure, à la liste celui de la Rochelle.



On en connaît deux exemplaires : l'un au Cabinet national, l'autre chez M. Ledoux, qui m'a envoyé, en même temps, cet autre demi-gros d'Édouard III, que je suppose être pareillement de la Rochelle.



Les pièces de cette catégorie sont restées parmi les plus rares de la suite anglo-française. Il est présumable qu'on en retrouvera de tous les ateliers de l'Aquitaine fonctionnant lors de leur fabrication.

RODEZ.

+ HENR' . COMES. Croix cantonnée au 2^e d'un anneau. — R. RODES.

CIVIS. Dans le champ, les lettres : + PAS.

Poids : 15 grains $\frac{1}{2}$. (Pl. IV, n^o 1.)

M. Anatole Barthelémy, dans son *Manuel de numismatique du moyen-âge*, p. 220, marque d'un astérisque le nom de Henri I^{er}, comte de Rodez ; ce qui indique que les monnaies de ce seigneur sont connues : mais comme je ne les ai jamais vues, je place celle-ci sur mes planches.

Henri I^{er}, bâtard de Hugues II, posséda par acquisition le comté de Rouergue, et en jouit de 1214 à 1227.

NARBONNE.



BERINGARI. Croix. — R. NARBONA CS. Quatre annelets en croix dans le champ; dégénérescence du monogramme d'Eudes.

Poids : 20 grains.

Duby avait vu deux exemplaires de ce denier chez l'abbé de Tersan et Paignon d'Ijonval, et il avait cru y lire EIMERIVS. V. p. 88, et pl. XCII de son ouvrage.

Raymond Bérenger fut vicomte de Narbonne de 1023 à 1067; mais cette monnaie a été frappée pendant les dernières années de l'administration de ce prince.

L'origine du type des quatre annelets de Narbonne, qui a été importé, à mon avis, de Toulouse, a été discutée à la page 221 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises de la collection de M. F. Poëy-d'Avant*.

+ AMALRICVS. Croix. — R. + NARBONE CIVI. Dans le champ, une clef.

Denier de billon. Poids : 15 grains. (Pl. IV, n° 2.)

Amalric I^{er} fut vicomte de Narbonne de 1239 à 1270. Je lui attribue cette monnaie, parce qu'elle est, selon moi, antérieure aux deniers frappés en commun par Aimeri V et Gilles Aycelin, qui fut archevêque depuis 1290 jusqu'en 1311. (*Duby*, pl. II. — *Catalogue Poëy-d'Avant*, n° 1089). — On ne voit pas dans le champ du revers l'es-pèce de cadenas qui accompagne la clef, et la mitre cantonnant la croix du droit, emblèmes purement ecclésiastiques, ajoutés en vertu de la concession accordée en 1215 à l'archevêque Arnaud Amaury, par Aimery III. Notre pièce ferait supposer que ce dernier prince ou son successeur serait revenu sur l'avantage fait aux prélats, qui n'auraient recouvré que longtemps après le privilège lucratif de partager les bénéfices du monnayage, à la condition de placer sur les espèces le nom du seigneur laïque, conjointement avec le leur.

CARCASSONNE.

+ RVMANDO (*Ramundo*). Croix. — R. CARASONA. Le champ occupé par les restes d'un monogramme ou d'un mot dont il est assez difficile de déterminer la valeur, dans l'absence des pièces primitives ; mais que je pense être une imitation du type des *Guil-laumes* de Toulouse, qui est lui-même une dégénérescence de VGO.

Poids : 23 grains faibles. (Pl. IV, n° 3.)

Ce denier, du dernier tiers du XI^e siècle, appartient à l'un des seigneurs du nom de Raymond qui se succédèrent à Carcassonne avant l'avènement de Bernard-Atton, en 1083. Le type du revers aide pourtant à lui assigner une date presque certaine, puisqu'on le voit aussi sur les monnaies de Pierre I^{er}, évêque de cette ville de 1075 à 1085. Il aurait en conséquence été forgé sous l'un des deux Raymond-Bérenger (1070-1083).

Le poids est exactement celui du denier de l'évêque Pierre I^{er}. (V. *Duby*, t. 1., p. 63, et pl. XIV).

On peut voir dans le grand Catalogue de M. F. Poëy-d'Avant, la description de trois deniers de Bernard-Atton et de Roger II (p. 219 et 459 ; pl. XV, n° 7 et 8, et XXVI, n° 4.)

LE PUY.



+ BEATE MARIE. Croix à branches renflées et arrondies à leur extrémité. — R. +. PODIENSIS. Rosace à six branches également renflées ; dégénérescence du chrisme.

Denier d'argent pur. Poids : 33 grains.

Premier tiers du XIII^e siècle.

M. de Longpérier a mentionné dans le Catalogue de la vente de M. Faure de Villefranche, un exemplaire de cette pièce anonyme,

qui est un peu différent de celui-ci, conservé dans la collection de M. F. Poëy-d'Avant (1).

Mon compatriote possède trois autres monnaies du Puy, dont deux sont plus anciennes que celle-ci ; mais n'ont pas de légendes, ou en présentent d'incomplètes. La dernière est une obole au même type que celle éditée par lui, à la page 149 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises* de sa collection et gravée au n° 3 de sa planche X.

+ POIES. Croix à branches renflées et arrondies. — r. + DEL PVEI. Rosace à six branches.

Poids : 10 grains. (Pl. IV, n° 4.)

Cette obole a été frappée dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

On connaît maintenant au moins une dizaine de variétés des monnaies anonymes du Puy ; mais il reste à découvrir celles remontant aux X^e et XI^e siècles. Il est probable qu'elles sont à des types tout différents des espèces qui leur ont succédé.

UZÈS.

+ R. EPISC. . . . Tête d'évêque de profil, tournée à gauche. — r. + VSE Croix aux quatre branches ancrées.

Poids : 8 grains forts. (Pl. IV, n° 5.)

La mauvaise conservation de cette obole, d'assez bon aloi, empêche d'en reconnaître le poids primitif ; mais, comme elle est fort mince, il n'a pas dû être, dans le principe, de plus de 10 grains. Les légendes ont été heureusement conservées, dans leur partie essentielle, par un léger rebord, placé de ce côté, qui les a protégées contre le frottement. Le type du droit est celui des espèces des évêques de Viviers, voisins de ceux d'Uzès, et le revers porte une croix qui ressemble singulièrement à celle d'Anduze. La lettre initiale R, mise au commencement de la légende du côté principal, est celle de l'un des prélats du nom de Raymond, qui occupèrent le siège épiscopal. Le style de la pièce la range parmi celles du premier tiers du XIII^e siècle, et autorise à l'attribuer à Raymond III, qui obtint de Phi-

(1) Cf. le denier de Gap gravé au n° 80, pl. XXIV du *Glossaire de Du Cange*, édition Didot, 1844.

lippe-Auguste la confirmation du privilège monétaire conféré à ses prédécesseurs. Jusqu'ici l'on n'avait pas retrouvé de pièces d'Uzès.

AVIGNON.

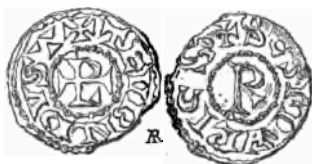
— **CLEMENS. PP. SEST.** Baste de face de Clément VI, la mitre en tête, bénissant de la main droite, et tenant une croix de la gauche; le tout dans une bordure de croisettes tréflées. — **R. COMES. VENESI.** Dans le champ, une croix. + **AGIMVS : TIBI : GRA(tia)S : OMNIPOTES : DEV(s)**, en seconde légende.

Poids : 2 gros, 2 grains. (Pl. IV, n° 6.)

Clément VI (Pierre Roger), l'un des papes qui résidèrent à Avignon, occupa le saint siège depuis le 7 mai 1342 jusqu'au 6 décembre 1352.

Ce beau gros d'argent a été connu de Duby, qui l'a fait graver au n° 11 de sa planche C; mais sa reproduction est loin de rendre la finesse de son travail, qui fait le plus grand honneur à l'artiste des mains duquel il est sorti. Il a été mentionné, d'après le même auteur, par M. Cartier (*Rev. num.*, 1839, p. 262).

VIENNE.



+ **TEVBALDVS V.** Monogramme composé des lettres **RX**, pour *Rex*. — **R. + SCS MAVRICS** (*Sanctus Mauricius*). Dans le champ, un **R**, initiale du nom de Rodolphe III, roi de Bourgogne, suzerain des évêques de Vienne.

Denier d'argent pur du poids de 20 grains $\frac{1}{2}$. Il pesait un peu davantage dans l'origine, mais un des côtés du grènetis a été enlevé.

Saint Thibaud, qui a son nom inscrit sur cette belle monnaie, occupa le siège de Vienne de 952 à l'an 1000, et Rodolphe III ayant été roi de Bourgogne de 993 à 1032, il s'ensuit qu'elle fut frappée pendant les dernières années du **x^e** siècle.

M. Poëy-d'Avant a fait connaître, dans la *Description des monnaies seigneuriales* de son cabinet, p. 244 et pl. XVII, n° 7, un exemplaire un peu différent de ce denier, dont je crois avoir alors déchiffré le premier les types. M. Henry Morin l'a reproduit quelque temps après dans sa *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 8 et pl. I, n° 3 : mais l'un et l'autre l'on décrit d'après un dessin que j'ai tout lieu de croire être assez peu exact. Ma vignette est la reproduction fidèle du nouvel exemplaire de la collection de M. Poëy-d'Avant.

SAINT-MIHEL (BAR).

ROB+ERTVS. DVX. BARENS. Buste de personnage barbu, tenant une épée nue de la main droite, et faisant le geste du commandement de la gauche ; autour un cercle orné de dentelures. — R. MONT. DE. SCO. MIL. (*Moneta de Sancto Michael.*) — BENEDICTVM SIT, etc., en seconde légende. Grande croix coupant le champ et les légendes, cantonnée à chaque canton de trois besants. Gros de billon, copié sur ceux de bas argent du Prince noir frappés en Aquitaine. — Poids : 34 grains. (Pl. IV, n° 7.)

Robert, comte de Bar en 1352, vit son fief élevé au rang de duché en 1355, par le roi Jean. Ce fut un des faussaires les plus effrontés de son temps, et Dieu sait si, alors, les barons se faisaient faute de falsifier les monnaies, encouragés qu'ils y étaient par l'exemple de leur suzerain. Beaucoup des espèces de ce personnage sont des imitations de celles du roi de France ou des autres princes dont le numéraire était le plus recherché. J'en fournis aujourd'hui une nouvelle preuve. Il est bien entendu qu'elles sont toujours à un titre plus bas que les pièces ayant servi de modèle.

M. de Saulcy nous a donné un bon travail sur les monnaies de Bar.

TOUL.

+ IOHAN : COMES : TVLLENS. Cavalier galopant à gauche, armé d'une lance avec sa bannière, et d'un écu décoré d'un lion. — R. + SIGNVN CRVCIS. Croix dans le champ. + MONETA : NOVA : TVLLENSIS : EPIS(*copi*), en seconde légende.

Cavalier d'argent. Poids : 34 grains. (Pl. IV, n° 8.)

Cette jolie pièce, au type de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut,

est de Jean de Sierck, évêque de Toul de 1296 à 1305, ou de Jean d'Arzilières, qui occupa le siège de 1309 à 1320 (1).

M. Cartier a inséré dans le premier volume de la *Revue numismatique*, 1836, un article sur les monnaies à cette empreinte, qui montre combien elle fut populaire au commencement du XIV^e siècle.

On ne savait pas grand'chose sur les espèces des évêques de Toul, jusqu'à ce que M. Ch. Robert eût publié son intéressant travail. Je suis heureux de pouvoir ajouter ce cavalier d'argent à sa liste, qui est malheureusement fort peu étendue, par suite de la rareté de ces monnaies.

VERDUN.

La série monétaire de Verdun est encore plus pauvre que celle de Toul. Les deux pièces suivantes aideront à rendre moins incomplets les travaux que l'on prépare sur cette matière.

— H. EPISCOPVS. Portail d'église (type tournois) surmonté d'une couronne; bordure de fleurs de lis. — R. MONETA VIRDVN. Croix partageant la légende en quatre parties. BENEDICTV : SIT etc., en seconde légende.

Gros de billon à assez bon titre, du poids de 42 grains. (Pl. IV, n° 9.)

La lettre initiale du nom de Hugues de Bar, qui a émis cette monnaie, est précédée d'un anneau, afin que la légende présentât de prime abord l'aspect de celle du gros du roi Jean sur lequel celui-ci est copié (2).

Hugues de Bar fut élu évêque de Verdun en 1352, et en remplit les fonctions jusqu'en 1362.

— CAROLVS. A. LOTHARINGIA. EPIS(copus). Alérion. — R. ET. COMES. VIR. PRS. SRI. IM. (*Et comes Viridunensis, princeps sacri imperii*). Deux écus accolés, surmontés d'une

(1) M. Ch. Robert attribue au dernier une monnaie dont le type est calqué sur celui de certaines espèces de Cambrai. (*Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 47; pl. VII, n° 5.)

(2) C'est ce qui m'empêche de donner ce gros à l'évêque Henri d'Aprémont (1312-1350), qui a pu en émettre d'identiques, car le type original a été créé sous Philippe de Valois.

couronne ducale, armes de la famille de Lorraine-Chaligny. Au-dessous, la lettre G (1).

Billon. Poids : 18 grains. (Pl. IV, n° 10.)

M. Poëy-d'Avant a publié une autre pièce de Charles II de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun pendant douze années, depuis 1610 jusqu'en 1622. (V. *Description des monnaies féodales de sa collection*, n° 1751.) Duby en avait également donné une troisième fort belle, p. 48, et pl. XII.

CAMBRAI.

Les monnaies des rois de France qui circulaient dans tout le royaume, et même à l'étranger, furent souvent copiées dans les ateliers féodaux et dans ceux des princes voisins. Rien d'instructif comme les subterfuges à l'aide desquels on cherchait, sur ces contre-façons, à tromper l'œil du peuple, qui commençait à devenir d'une clairvoyance ruineuse pour les faussaires de haut parage. Le commencement et la fin des légendes étaient ordinairement agencés de façon à prendre la tournure de celles des espèces royales. Au XIV^e siècle, les grands feudataires et les hauts barons s'étant mis à fabriquer des pièces d'or, elles furent en général des copies serviles de celles sorties des officines de la couronne. On connaît entre autres les monnaies de Pierre IV, évêque de Cambrai, de 1349 à 1368, qui fit calquer le *mouton*, le *royal* (2) et le *Franc à cheval* du roi Jean.

M. Cartier a fait connaître dans la *Revue numismatique* de 1843, p. 450, pl. XIX, une variété du Franc à cheval. J'en donne ici une autre qui est encore plus caractéristique ;



(1) C'est la copie d'une pièce de Charles IV, duc de Lorraine. (*Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, par F. de Saulcy, pl. XXVI, nos 9 et 12.)

(2) Et non la *chaise* de Philippe de Valois, comme l'a cru M. Cartier.

car on ne lit plus au droit les noms des quatre évangélistes, *Johannes, Lucas, Marcus, Matheus*; mais *Petrus, dei gra. episcop. cam'coruæ*. Le revers est semblable à celui de la pièce de Jean. Sans doute, à l'époque où la nôtre fut émise, ce prince était mort, et il n'était plus utile de se servir d'une légende qui commençait de même manière que la sienne. On a simplement donné au dernier mot l'aspect de *Franco. rex*.

J'ignore si ce Franc à cheval est inédit. Dans le doute, j'en ai fait exécuter la gravure d'après l'exemplaire du médailleur de M. F. Poëy-d'Avant. Cette pièce a été trouvée en Vendée, avec plusieurs autres identiques au nom du roi Jean et de Jeanne de Brabant (1). J'ai vu, l'an dernier, un exemplaire de celui publié par M. Cartier chez un orfèvre de Nantes, qui l'a vendu à M. Dague-Dubois, contrôleur de la garantie de cette ville.

† TVR(onus) CIVIS. Croix. — R. (Turo)NVS CIVIS. Type tournois.

Denier cassé de cuivre pur. (Pl. IV, n° 11.)

Vers la fin du règne misérable du roi Jean, dit *le Bon*, malencontreux représentant de cette grossière et brutale chevalerie de la première moitié du XIV^e siècle, il y eut un tel désordre dans les monnaies, que leur falsification devint l'une des sources principales des revenus publics. Les seigneurs qui avaient des ateliers particuliers, imitaient non-seulement cet exemple, mais renchérisaient encore sur la mauvaise foi du pouvoir central; de façon que l'on en arriva à fabriquer des pièces de cuivre pur, ni plus ni moins que les faussaires, contre lesquels on avait porté des lois répressives si cruelles.

Il advint également que des personnages qui n'avaient pas de droit légal à la fabrication de numéraire, ne laissèrent pas cependant d'en émettre; et c'est sans doute de cette source que nous sont venues ces pièces sur les deux faces desquelles le nom royal a été supprimé, pour faire place à un type banal. J'ai eu occasion de publier, dans les *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. IX, n° 11, et p. 178,

(1) Il n'y avait non plus qu'un seul Franc à cheval de cette dernière princesse. Son travail est supérieur à celui des pièces déjà connues, et, au lieu de fleurons en forme de trèfle, le vêtement est parsemé de fleurs de lis.

un denier en billon de ce temps, sur lequel sont réunies les deux légendes *Parisius civis* et *Turonus civis*, et que je crois frappé à Paris en 1358, sous l'autorité du prévôt Étienne Marcel. Celui-ci est différent, mais a dû être émis vers la même période. Ce serait en vain que l'on voudrait en faire un méreau ou le produit d'un accident de monnayage. La pièce que je viens de mentionner réfute d'avance cette objection. Je le considère donc comme une monnaie sortie de quelque atelier accidentel, ouvert durant les troubles qui désolèrent la France depuis la fatale bataille de Poitiers jusqu'à la mort du roi Jean.

Nous venons de passer en revue une bien petite quantité de pièces féodales; mais elle suffit pour fortifier encore cette banale vérité, que l'on m'a reproché, avec une naïve amertume, d'avoir consignée dans mes précédents travaux, à savoir, que l'étude de la numismatique donne une idée on ne peut plus exacte de l'état social correspondant à chaque période du moyen-âge, et qu'après avoir interrogé les monnaies émises pendant les dix derniers siècles, il est bien difficile, si l'on est de bonne foi, de ne pas être douloureusement ému à la pensée des souffrances qui accablèrent alors l'immense majorité des hommes, livrée à l'exploitation la plus indigne, et chargée d'inextricables entraves. Ces temps, je suis loin de le nier, eurent leur raison d'être, leur grandeur, leur originalité, leurs vertus même; mais vouloir les glorifier au détriment du présent, les proposer comme modèle à l'avenir, c'est faire litière du plus vulgaire bon sens et se révolter contre la bonté de Dieu, *qui a rendu guérissables les nations de la terre.*

IX.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Il est des monnaies qui, quoique frappées sur un territoire étranger, appartiennent cependant à l'histoire de notre pays, soit qu'elles

portent les noms de quelques-uns de nos compatriotes, soit que leurs types témoignent de l'influence politique et commerciale exercée par la France sur les contrées d'où elles sont sorties. Tels sont deux deniers du cabinet Norblin, que M. C. Rollin, possesseur actuel de cette riche collection, m'a permis de publier.

VICH.



+ EPISCOPI VICI. Tête mitrée tournée à gauche, ayant une crose devant la figure. — R. SANTI PETRI. Croix coupant en deux la légende, supportée par une hampe qui sépare tout le champ par la moitié et qui est accostée de deux clefs.

Commencement du XIII^e siècle.

Poids : 10 grains.

M. F. Poëy-d'Avant m'a signalé l'existence de cette importante monnaie, qui comble une des lacunes indiquées par Duby, t. II, p. 238.

Vich est une ville de la Catalogne, bâtie sur l'antique *Ausena* ou *Vicus Ausoniæ*. Son évêché, suffragant de Tarragone, remonte au moins à la fin du V^e siècle ou au commencement du VI^e. En 911, Wilfred II, comte de Barcelonne, donna par son testament à l'évêque Idalcharius, la troisième partie de la monnaie de son atelier, qui était sans doute en pleine activité dès le temps des premiers Carolingiens, dont on retrouvera probablement quelque jour des pièces avec le nom de Vich.

Cette ville continua fort longtemps à avoir une monnaie. Des évêques, elle passa ensuite aux rois d'Espagne.

On remarquera que, sur le denier du cabinet Norblin, le type du droit ressemble à celui des espèces de plusieurs évêques ou abbés de France, tandis que le revers est dans la donnée de celui des anciennes pièces du Roussillon. (Cf. *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la coll. de M. F. Poëy-d'Avant*, p. 208 et pl. XIV, nos 2 et 3.)

ROME.



+ CARLVS : REX : S. Croix cantonnée au 1^{er} d'un besant, au 2^e d'une étoile, au 3^e et 4^e des débris dégénérés de l'*alpha* et de l'*oméga*. — R. + SE . A R. (*Senatus P. Q. R.*) — Type provinois.

Ce denier a longtemps exercé la sagacité de plusieurs numismatistes, qui n'ont pu donner une explication satisfaisante de ses légendes ; et pourtant rien n'était plus facile. Tout le monde sait, en effet, que Charles d'Anjou, étant devenu l'un des compétiteurs de la couronne de Sicile, alla, au mois de mai 1265, faire un voyage à Rome, où le peuple, désireux de donner un éclatant témoignage de sa sympathie et de son respect pour le roi de France, fit à son frère une réception magnifique et le proclama sénateur, dignité qui attribuait à celui qui en était revêtu le droit de battre monnaie dans la ville éternelle. Duby a fait graver cinq des pièces frappées à cette occasion au nom de Charles, et il était tout naturel que l'on émit alors de ces provinois romains, dont le type avait été adopté depuis un certain temps pour faciliter les transactions commerciales avec les marchands français. Notre denier lève l'incertitude qui existait sur la date d'émission de la plupart de ces monnaies, et l'on voit maintenant qu'on en a frappé au moins jusqu'en 1265. Je pense donc que les provinois de Rome sont, en général, du XIII^e siècle. Le style de ceux de la collection Poëy-d'Avant, que ce numismatiste attribue, avec M. Cartier, au XII^e, m'ont surtout fait adopter cet avis. Il faut attendre néanmoins d'autres découvertes, avant de se prononcer d'une manière définitive sur l'époque à laquelle remonte l'emploi en Italie du type de Provins.

X.

JETONS ET MÉREAUX.

Les numismatistes ont longtemps repoussé les jetons et méreaux de leurs médailliers : c'était à peine si quelques-uns d'entre eux daignaient les recueillir, lorsqu'il leur en était présenté ; mais l'on s'est enfin aperçu que cette branche si négligée de la numismatique était l'une des plus instructives à explorer. Affranchis des règles strictes imposées aux espèces monétaires, les types de ces petites médailles, par cela même qu'ils ne relevaient, en général, que de la mode et de la fantaisie, reproduisent avec plus de sans façon et d'originalité les mœurs et les vives allures de l'esprit français. Plusieurs bons travaux ont été récemment publiés sur cette matière, et ont beaucoup contribué à sauver de l'oubli tant de pièces intéressantes. L'impulsion donnée est telle, qu'il ne s'imprimera bientôt plus une seule monographie provinciale sans qu'on y ajoute un chapitre particulier pour les méreaux et jetons de la contrée. Mais, comme tout se lie dans le domaine des idées et des faits qu'elles engendrent, il faut bien reconnaître que l'un des mobiles principaux de cette recherche si active est la recrudescence prodigieuse des prétentions nobiliaires qui s'est manifestée depuis quelques années. Ce n'est pas ici le lieu de s'appesantir davantage sur ce symptôme d'une affection morale qui n'a guère de portée : il suffit de signaler ses effets sur les études numismatiques. Chacun veut, en effet, produire ses titres, *faire ses preuves*, et il est tout naturel de venir en chercher parmi ces innombrables morceaux d'argent et de cuivre décorés des armes et des noms de tant de princes, ministres, généraux, financiers (financiers surtout, l'argent ayant toujours été le nerf de la vanité), conseillers d'État ou de parlement, intendants, sénéchaux, maires ou échevins, et autres magistrats de tout rang et de toute sorte, sans compter les chefs des corps d'états et les membres des corporations privilégiées. Peu importe, d'ailleurs, que le motif de certaines de ces investigations soit d'un ordre plus ou moins élevé. Les ridicules passent, et les monuments restent : en définitive, l'histoire y gagnera.

Les jetons ont une origine fort ancienne. Il ne paraît pourtant pas

que l'on en ait retrouvé d'antérieurs au XIII^e siècle. On s'en servait pour calculer, pour *jecter*, comme l'on disait au moyen-âge. Plus tard, on détourna leur usage de son but primitif, et ils devinrent des sortes de médailles destinées à satisfaire l'amour-propre des gens en place et des grands seigneurs. Il y en eut d'or, d'argent, de cuivre et même de plomb. De nos jours, ces innocents souvenirs d'un autre âge ont subi le sort des institutions qui les avaient créés : ils servent d'ornements au tapis vert des tables de jeu de quelques descendants, non ruinés, de ceux qui les ont fait frapper.

Les méreaux datent d'une époque aussi reculée que les jetons ; mais on en possède de bien plus anciens que les exemplaires de ces derniers parvenus jusqu'à nous. « La marque constatant qu'un droit a été acquitté, dit M. J. Rouyer ; la médaille ou signe qui permettait de circuler en exemption de droits avec des objets soumis à l'impôt ; les pièces de plomb, de cuivre et d'autres substances qui, sans être de véritables monnaies, en tenaient lieu par leurs usages, et en approchaient le plus souvent par leurs formes ; celles qui, dans le clergé surtout, témoignaient de l'accomplissement d'un devoir, de l'assistance à un office ou à une assemblée..., toutes ces marques, et quelques autres encore, étaient des *méreaux* (1). »

Je croirais volontiers que les pièces mérovingiennes en plomb, de la collection Bonsergent, que j'ai publiées, sont de véritables méreaux, et ont servi à témoigner de l'acquittement d'une contribution ou d'un droit quelconque (2). M. Rondier en a recueilli récemment une, trouvée aux environs de Briou (Deux-Sèvres), qui est on ne peut plus propre à éclairer la question.



TIDIRICIA V. Dans le champ un grand A, au-dessous de chaque branche duquel est un point. — R. + GAGOALDO. Croix cantonnée de quatre points.

Le poids de cette médaille, en plomb, est de 234 grains, et ne

(1) *Rev. num.* 1849, p. 356.

(2) *Consid. sur les Monn. de France*, p. 221 et 222, pl. IV, nos 3 et 5.

permet pas, par conséquent, de la supposer fabriquée au commencement du VIII^e siècle, date de son émission, avec la pensée de la faire passer pour une monnaie, comme on aurait pu le croire de celles de Bonsergent. C'est donc bien une pièce destinée à un usage étranger à celui du numéraire; à moins pourtant que ce ne soit un ancien poids monétaire. Si cette dernière hypothèse pouvait se confirmer, cet objet et ceux de même nature auraient un puissant intérêt; car on en tirerait enfin des renseignements décisifs sur l'un des points les plus controversés de la numismatique française. Mais il faudrait, pour cela, que l'on connût le genre de monnaies auquel chacun d'eux s'appliquait, vérification que l'on arrivera sans doute à opérer en retrouvant des espèces aux types qu'ils portent. Celui de la médaille découverte par M. Rondier doit avoir été créé pour des deniers d'argent. Ne serait-ce point, par hasard, le poids du sou d'argent de douze deniers, monnaie de compte ayant servi de base au système qui prenait alors faveur? L'oxydation du métal a pu lui enlever quelques grains. Le trésor de Plassac, que M. de La Grange nous promet depuis si longtemps de faire entrer dans le domaine de la science, renferme peut-être des monnaies avec des types analogues (1). En attendant quelque chose de positif, je signale ces pièces à l'attention des numismatistes. Ce n'est que par l'étude d'un plus grand nombre d'entre elles que l'on parviendra à découvrir leur destination véritable.

L'église fit un grand et long usage des méreaux. Au fur et à mesure que les rois de France absorbèrent à leur bénéfice le droit exclusif d'émettre des monnaies, et forcèrent les possesseurs d'ateliers féodaux à les fermer les uns après les autres, les barons laïques finirent par subir cette dure nécessité imposée par la contrainte. Ils se contentèrent, pour se consoler, de faire fabriquer, de temps à autre, par les officines royales, quelques rares jetons ornés de leurs armoiries. Il n'en fut pas ainsi de l'Église, plus tenace dans ses coutumes traditionnelles, plus difficile à dépouiller de ce qu'elle considère une fois comme un privilège acquis. Des évêques, des cha-

(1) Le lieu où a été faite la rencontre de la pièce en plomb de *Tidriciacum* et le nombre considérable des espèces d'or de ce *vicus*, que l'on trouve en Poitou, n'est pas un des moindres arguments à faire valoir en faveur de l'opinion qui tend à le placer dans le pagus de Briou.

pitres, des abbayes, dont plusieurs n'avaient jamais joui des droits de monnayage, tentèrent maints efforts pour se soustraire à la loi commune en faisant circuler, dans le ressort de leur fief, des méreaux de cuivre ou de plomb pour la valeur qui leur était attribuée dans l'enceinte des cathédrales ou des monastères (1). Les exemples de ces usurpations ne sont pas rares; je n'aurai besoin que de mentionner les deux suivants :

Les députés de la Cour des monnaies, passant à Mâcon en 1557, furent obligés de défendre, sous des peines très-graves, le cours des méreaux en plomb du chapitre qui circulaient, de temps immémorial, comme monnaie, non-seulement parmi les gens d'église, mais dans toute la ville. (Constans, *Traité de la Cour des Monnoies.*)

A Luçon, évêché de création récente (1317), les boulangers et bouchers portèrent plainte, le 4 avril 1772, devant la sénéchaussée de Fontenay, de ce que les *marques* ou *plombs* du chapitre de la cathédrale « couraient abusivement sur le marché et dans les boutiques de la ville », et causaient un préjudice considérable, parce que le trésorier des chanoines avait refusé plusieurs fois d'en rembourser la valeur, sous prétexte que des faussaires glissaient parmi ces méreaux les produits de leur coupable industrie.

C'est donc à tort que M. de Pétigny, que je remercie d'ailleurs de la manière flatteuse dont il a bien voulu parler, dans une autre circonstance, de mes derniers travaux, m'a fait un reproche d'avoir considéré l'Église comme le dernier refuge du monnayage féodal (2). Les faits parlent d'eux-mêmes : du *plomb* circulant sur les marchés au *bon de confiance*, la distance est imperceptible; et le bon de confiance est une véritable monnaie. Ce qui se passait à Luçon en 1772, dix-sept années avant la Révolution ! avait probablement lieu dans plusieurs autres domaines ecclésiastiques.

Les amateurs de méreaux et de jetons doivent consulter les divers mémoires qui ont été publiés dans la *Revue numismatique*, par MM. Cartier, Duchalais, J. Rouyer, de la Grange, Hucher, etc.; les travaux particuliers de MM. Hermand, Rigollot, Georges de

(1) On continua à inscrire, sur beaucoup de méreaux ecclésiastiques, les anciennes formules des légendes monétaires, et le mot *moneta*, ou son initiale, figurèrent, jusque dans les derniers temps, sur plusieurs.

(2) *Rev. num.*, 1854, p. 79.

Soultrait, Rossignol, Barthélemy, Dancoisne, et le nouveau *Manuel* de M. de Fontenay, qui a sa place marquée dans les bibliothèques de tous les numismatistes.

Le Cabinet national possède une collection unique de plus de quinze mille jetons. C'est là qu'il faut aller puiser, quand on veut entreprendre quelque monographie provinciale.

Ceux que je vais décrire sont les seuls de la série poitevine que j'aie pu rencontrer dans les cabinets mis à ma disposition. Je les ai fait précéder par une jolie pièce du même genre, au nom d'Anne de Bretagne.

Tobiesen-Duby et M. Lecointre-Dupont ont donné les gravures de ceux de Madeleine de Bourbon, tante d'Henri IV, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, et de Geoffroi de Saint-Belin, évêque de la même ville, de 1578 à 1611, prélat qui a joué un rôle actif pendant la Ligue (1).

ANNE DE BRETAGNE.

ANNE . DUCHESSE : DE : BRETAGNE. Écu mi-parti de France et de Bretagne, surmonté d'une couronne royale et entouré d'une cordelière; le champ semé de fleurs de lis et d'hermines. —
N. **POVR : SERVIR : A L'ESCVRIE : DE LA : ROYNE.** Cheval sellé et bridé passant à gauche sur un champ de fleurs de lis et d'hermines.

Coll. Bonsergent. (Pl. V, n° 1.)

Ce jeton de cuivre, destiné au service des écuries du château de Nantes, a été frappé sous Louis XII. Si la forme des caractères n'accusait pas péremptoirement cette époque, on aurait pu le croire émis pendant le veuvage de la reine Anne, c'est-à-dire entre le 7 avril 1498 et le 8 janvier 1499, alors que, de fait, elle n'était plus que duchesse. Néanmoins, la forme des légendes n'a rien d'insolite; car on sait quel soin apporta toujours cette princesse à séparer du

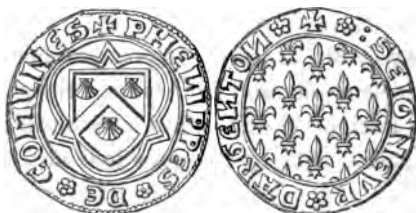
(1) *Duby*, t. 1, pl. XVI. — *Rev. anglo-française*, t. II, p. 350, et pl. II, n° 6.

M. Ouvré, professeur d'histoire au Lycée de Poitiers, prépare, sur la Ligue en Poitou, un travail extrêmement curieux, où il jettera le jour le plus complet sur la participation intéressée de Geoffroy de Saint-Belin à cette grande manifestation des tendances démocratiques du peuple de Paris, qui fut si mal comprise ou si tristement exploitée dans les provinces.

royaume de France l'individualité de sa chère Bretagne. La reine n'avait pas absorbé la duchesse.

Plus de deux siècles avant l'émission du jeton qui nous occupe, on en avait frappé pour les employer à la même destination; témoin ceux qui sont aux pages 129 et 131 du *Manuel* de M. J. de Fontenay.

✓
PHILIPPE DE COMMYNES,
PRINCE DE TALMOND ET SEIGNEUR D'ARGENTON.



+ PHELIPPES . DE . COMYNES. Dans un cercle trilobé, écu aux armes de Commynes : *de gueules à la bordure et au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe.* — R. + : SEIGNEVR . D'ARGENTON. Champ semé de fleurs de lis.

Les mots des légendes sont partagés, sur les deux côtés, par des roses à cinq feuilles.

Je dois le seul exemplaire connu de ce précieux jeton d'argent, ainsi que celui qui va suivre, à l'amitié de ma cousine, M^{me} Léon Parenteau-Lavoute, qui les tenait de sa mère. Il est d'excellente conservation, et paraît avoir séjourné dans la terre.

A côté de la puissante figure de Louis XI, vient toujours se placer celle de Philippe de Commynes. Le grand roi et son illustre historien ne seront jamais séparés dans le souvenir des hommes. C'est qu'en effet, ils sont unis par une indissoluble solidarité. Si l'un fut heureux de rencontrer un écrivain digne de tracer l'histoire de sa vie, l'autre eut une fortune égale, sinon supérieure, en voyant poser devant lui un semblable modèle. L'intérêt qui s'attache au sujet a rejailli sur l'œuvre.

Mais ce n'est pas dans les mémoires de Philippe de Commynes seul qu'il faut aller chercher Louis XI. Écrit à assez longue distance

des événements, quelque bonne envie qu'on eût de le rendre impartial et véridique, le livre a ressenti le contre-coup des haines soulevées autour du cercueil de celui qui mit la royauté *hors de page*. On ne saurait trop le répéter, il faut surtout lire ses lettres, les instructions données à ses agents, le volumineux recueil de ses ordonnances, pour se convaincre que ce prince tant calomnié, caricaturé à plaisir par les fils ou les valets des seigneurs féodaux dont il avait réprimé les brigandages et les rapines, fut non-seulement un grand politique, mais encore, chose bien rare et à jamais digne de louanges, l'un des rois qui eurent pour le peuple de vraies entrailles de père. Ses erreurs et ses vices furent bien plutôt le fruit des mœurs de son époque que de sa nature. Le temps lui manqua pour accomplir ses vastes desseins de réforme : la lutte absorba sa vie ; et ceux qui, plus tard, en bénéficièrent, furent des premiers, dans leur ignorance, à s'allier aux pamphlétaires qui salirent la mémoire de leur bienfaiteur. Les annales humaines fournissent plus d'un exemple de ces déplorables malentendus. Malheur à celui qui, prenant Dieu pour seul juge, s'attaque à des abus consacrés par un long usage : avant de disparaître, ils ne manquent jamais de léguer l'ingratitude. L'initié tue ou noircit l'initiateur. Mais les coups frappés par les hommes de génie portent si juste et si fort, qu'il en reste des rognés héréditaires sur le dos des descendants de ceux qui les ont reçus, et que la postérité, plus clairvoyante, n'a pas de peine à démêler la cause de leurs hypocrites et dolentes clameurs.

Commynes appartient au Poitou par ses propriétés et ses œuvres, qui furent toutes écrites à Argenton ; mais il lui est étranger par la naissance. Il reçut le jour, en 1447, au château de Comines, situé sur les confins de la France actuelle et de la Belgique. Son père remplissait les fonctions de souverain-bailly de Flandre ; son parrain fut Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il resta donc Bourguignon jusqu'à ce que Louis XI lui eût offert un théâtre plus digne de ses talents que la cour turbulente de Charles le Téméraire, en l'appelant près de lui et en le faisant l'un de ses conseillers intimes. Cet acte décisif de sa vie s'accomplit dans la nuit du 7 au 8 août 1472.

Au mois de décembre de la même année, nous le trouvons en bas Poitou, avec son nouveau maître, au rendez-vous de chasse de Dine-chien, près le Puy-Belliard, où celui-ci confirma le don qu'il lui avait dernièrement fait de la principauté de Talmond et des terres

de Curzon, Olonne, la Chaume, Château-Gautier et Berrye (en Anjou), et y ajouta les seigneuries de Brem et Brandois, avec l'autorisation de faire des Sables un grand port de commerce (1). On sait combien la donation de ces biens, confisqués sur le dernier vicomte de Thouars, de la maison d'Amboise, lui causa, plus tard, de tourments.

L'année suivante, Louis XI le maria avec une riche héritière, Hélène de Chambes, fille du sieur de Monsoreau, et le gratifia d'une somme considérable pour acheter, de son beau-père, le château d'Argenton, qu'il se plut à embellir et qu'il choisit pour son séjour habituel, chaque fois qu'il put se dérober aux préoccupations de la politique.

D'autres faveurs vinrent, d'années en années, jusqu'au décès du roi, témoigner de l'amitié dont il était honoré. Il suffira de mentionner, pour ce qui concerne notre province, la charge de sénéchal de Poitou, en 1476.

La mort de Louis mit un terme à tant de prospérités. Après une foule d'intrigues indignes de Commynes, de persécutions souvent méritées, et quelques retours passagers aux affaires publiques, il rentra dans sa retraite d'Argenton, et se résigna, malgré lui, à doter d'un chef-d'œuvre la langue et l'histoire de sa patrie adoptive. Il se consola de n'être plus rien, en traçant le tableau des grandes choses accomplies sous le règne laborieux, mais fécond, de son vieux maître, qu'il estimait « mieux fait pour seigneurir un monde qu'un royaume. »

Les mémoires de Commynes dénotent « un esprit sérieux, solide, intelligent de toutes les ruses, jugeant avec un sens merveilleux le caractère, la forme, le but des gouvernements; plus habile que scrupuleux, mais cependant s'élevant à la probité par le bon sens, parce qu'à tout prendre elle est plus raisonnable que le reste, et qu'elle assure mieux le maintien de la puissance (2). »

(1) L'original de l'acte en vertu duquel Ph. de Commynes reçut ces dons est dans ma collection de documents historiques sur le Poitou. Il fait partie d'un volumineux dossier de pièces, également originales, concernant le même personnage et sa famille. On y trouve quelques détails biographiques nouveaux. Plusieurs me viennent de mon ami Anatole Barthélemy.

(2) Villemain.

Le jeton d'argent de notre historien a été frappé sous Charles VIII. Les caractères des légendes tiennent le milieu entre ceux employés pendant la première partie du règne de ce prince et ceux dont on fit usage sous Louis XII. Il est donc probable qu'il a été gravé après l'expédition d'Italie, à laquelle assista Commynes.

M. Borel d'Hauterive, et après lui M. Beauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, se sont trompés quand ils ont prétendu que les armes de Philippe de Commynes étaient d'or à l'écusson de gueules, chargé d'une croix de vair. Indépendamment de l'écu gravé sur ce jeton, il en existe plusieurs autres représentations qui, toutes, concourent à administrer la preuve qu'elles étaient, au contraire, telles que je les ai décrites. Que l'on voie plutôt les statues placées sur son tombeau et sur celui de sa femme, déposées actuellement au Musée de Versailles; les empreintes des deux sceaux dont il s'est servi (1), et enfin les écussons peints sur plusieurs feuillets du merveilleux manuscrit de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, traduction française de Raoul de Presles, l'un des chefs-d'œuvre de nos miniaturistes de la fin du xv^e siècle, qui avait été exécuté pour lui et qui fait aujourd'hui le plus bel ornement de la Bibliothèque publique de Nantes (2).

La ville de Comines a conservé longtemps les mêmes armes, comme on peut s'en convaincre par la vue du jeton des États de Lille qu'a publié M. de Fontenay, à la p. 166 de son *Manuel*.

(1) La gravure sur bois de l'un de ces sceaux est donnée à la fin de la notice sur Philippe de Commynes, mise en tête de l'édition de M^l^o Dupont. M. L. Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, publiera bientôt l'autre, dans sa Statistique historique et administrative de ce département, à l'article de Talmont. L'empreinte originale de ce dernier est placée au bas d'une réception d'aveu rendu, le 19 juin 1507, à sa seigneurie de la Mothe-Coupeau, par le possesseur du fief du Bois-Guillement, qui fait partie de ma collection.

(2) Philippe de Commynes ne savait pas le latin; malheur qu'il déplorait dans son âge mûr, si l'on en croit Lenglet-Dufresnoy. C'est pour cela qu'il avait fait exécuter plusieurs manuscrits contenant la traduction d'ouvrages importants qu'il ne pouvait lire dans le texte original. La Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris possédait autrefois deux grands volumes des *Histoires de Valère-Maxime*, en français, portant aussi ses armes et son chiffre. (V. *Inventaire des principaux manuscrits de la bibl. de l'abb. de Sainte-Geneviève*, par Claude du Molinet, p. 15 et 16.)

ANDRÉ DE VIVONNE,
SEIGNEUR DE LA CHATEIGNERAYE.

† : A ; DE : VIVONNE : S : DE : LA : CHASTEIGN(e)R(aye).

Écu aux armes de Vivonne, d'hermines au chef de gueules. —

† : SENESCHAL : DE : POICTOV : FEAVM(ent?) : FAIS.

Grand L couronné accosté de deux fleurs de lis, initiale du nom de Louis XII.

Jeton d'argent.



Lorsque le moment fut arrivé pour Philippe de Commynes de subir le sort réservé à tous ceux qui ont joui d'une faveur trop grande sous un précédent règne, pour ne pas s'être fait beaucoup d'ennemis, Charles VIII lui enleva, le 28 septembre 1485, sa charge de sénéchal de Poitou et la donna à Yvon du Fou. Celui-ci fut bientôt remplacé par Jacques de Beaumont-Bressuire, auquel succéda André de Vivonne, seigneur de la Chateigneraye (1489). Le favori disgracié voulut bien résister; mais il fut, de guerre lasse, obligé de s'avouer vaincu (1).

Le nouveau sénéchal était un habile administrateur et un vaillant homme de guerre. Il prit sa mission au sérieux, et rétablit, pendant les quarante années qu'il l'occupa, un peu d'ordre parmi les gens de la justice, habitués, depuis la mort de Louis XI, à traiter les pauvres plaideurs en *taillables à mercy*. Il fit ainsi revivre le nom de l'un de ses ancêtres, Renaud de Vivonne, qui avait mérité d'être appelé par le peuple le *Bon sénéchal*. On l'accusa pourtant tour à tour de dureté et de faiblesse; mais ces inculpations semblent partir de personnes intéressées à le calomnier. Le 31 juillet 1532, il alla de

(1) V. *Mém. de Philippe de Commynes*, édit. de M^{lle} Dupont, t. III, p. 148 et suivantes.

vie à trépas, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était chevalier de l'ordre, chambellan de François I^{er} et l'un des gouverneurs du Dauphin.

La femme d'André fut Louise Daillon, fille de Jean Daillon, seigneur du Lude, l'un des conseillers ordinaires de Louis XI, et de Marie de Laval. Elle lui donna plusieurs enfants, entre autres : Charles, sénéchal de Saintonge ; François, connu sous le nom de La Châteigneraye, favori de Henri II, qui s'acquit une sorte de renom en se faisant tuer en duel devant la cour par Guy Chabot, baron de Jarnac ; Anne, mariée à François de Bourdeilles, et mère du chroniqueur Brantôme, dont les écrits n'ont pas peu contribué à jeter de l'éclat sur la famille de Vivonne : tant il est vrai qu'entre un nom célèbre et un nom obscur, il n'y a bien souvent, pour la postérité, que la différence d'une page tracée par une main amie.

Ce jeton, d'un goût très-pur, a été trouvé à la Châteigneraye, ancienne seigneurie du sénéchal, où il avait coutume de passer les beaux jours de l'année, au milieu des sites les plus magnifiques du Poitou, partageant sa vie entre ses fonctions de magistrat militaire et les plaisirs de la chasse aux bêtes fauves, qui peuplaient les immenses forêts du voisinage. Il aimait cette terre, possédée par sa maison depuis le mariage de Savary de Vivonne avec Marie Chasteigner, au milieu du XIV^e siècle (1).

Le type du revers est imité de celui de certains blancs de Louis XII connus de tout le monde. Quant aux deux mots qui terminent la légende : FEAVM : FAIS, je crois y reconnaître une devise chevaleresque, et je la complète ainsi : *Féaument fais*, allusion à la fidélité d'André envers son souverain.

JEAN BEAUPOIL,
SEIGNEUR DE SAINT-AULAIRE.

+ MESSIRE : IEHAN : DE : SAINT : AVLLAIRE. Écu aux armes de la famille Beaupoil : *de gueules à trois accouples de chien d'argent, mises en pal, 2 et 1.* — R. + MAISTRE : DOSTEL : ORDINAIRE : DV : ROY. La salamandre de François I^{er}, surmontée d'une couronne royale.

(Pl. V, n^o 2.)

Coll. de M. Peignelin, marchand de nouveautés à Poitiers.

(1) *Hist. généalogique de la maison de Chasteigner*, par André Du Chesne.

Jean II Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, de Ternac, de Mansac, de la Grennerie et d'Arsinge, capitaine de Mazère, en Limousin, de Bénon et de la Tour, en Auvergne, maître des eaux et forêts de ce dernier comté, maître d'hôtel de François I^{er}, suivit ce prince en Italie et fut blessé à Pavie. Il fut le premier de sa famille qui quitta le nom de Beaupoil, pour ne porter que celui de Saint-Aulaire. Il se maria avec Marguerite de Bourdeilles.

Jean Beaupoil avait des propriétés en Poitou ; elles étaient situées aux environs de Civray. L'un de ses descendants était évêque de Poitiers lorsqu'éclata la révolution française. Député du clergé de la province aux États-généraux de 89, il se distingua par une résistance atone aux réformes les plus justes et les plus nécessaires.

CLAUDE GOUFFIER,
SEIGNEUR D'OYRON.

+ CLAUDE . GOUFFIER . CONTE . DE . CARVATZ. Écu aux armes de la famille Gouffier : d'or à trois jumelles de sable, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. — † + ET . DE . MAULEVRIER . SEIGNEUR . DE BOISSY. Dans le champ, monogramme composé des lettres H et D répétées deux fois ; autour, une banderolle chargée de la devise : HIC . TERMINVS . HÆ . RET. (*Hæret.*)

Jeton de cuivre jaune. Coll. de M. Lecoindre-Dupont.

(Pl. V, n° 3.)

Claude Gouffier, duc de Roannez, seigneur d'Oyron et de Pouzauges, fut grand écuyer de France, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de cent gentilshommes de sa maison. Les faveurs lui furent prodiguées sous les règnes de François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX. A sa demande, Maulevrier fut érigé en comté, en août 1542, et Boissy en marquisat, en 1564.

Il était fils d'Artus Gouffier, seigneur de Boissy, Bonnavet, Maulevrier, etc., grand maître de France, et d'Hélène d'Hangest. C'est lui qui fit rebâtir le beau château d'Oyron (Deux-Sèvres), et qui fit élever, dans l'église de ce lieu, le tombeau de Philippe de Montmorency, seconde femme de son aïeul, Guillaume Gouffier, et ceux de son père et de l'amiral de Bonnavet, son oncle, de triste mémoire. Ces mausolées, dus au ciseau d'artistes d'un rare mérite, ont été dernièrement restaurés.

Claude Gouffier eut cinq femmes : 1° Jacqueline de la Tremouille; 2° Françoise de Brosse, dite de Bretagne; 3° Marie de Gaignon; 4° Claude de Baune, et 5° Antoinette de la Tour-Landry. Il mourut dans un âge avancé, en 1570, laissant plusieurs enfants de trois de ses mariages. Sa fille aînée, nommée Claude, épousa Léonor Chabot, dont il va être question à l'article suivant.

Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église collégiale d'Oyron, près des restes de ses ancêtres, où on lui éleva un tombeau de marbre qui fut mutilé pendant la Révolution. Un dessin, conservé à la bibliothèque publique de Poitiers, donne une idée exacte de son ensemble quand il était intact. On y voyait le chiffre et la devise que Claude avait adoptée. (V. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Guest*, 1839, article de M. Ch. de Chergé, sur le château d'Oyron.)

Le jeton de M. Lecointre a été frappé sous Henri II, dont on veut reconnaître le chiffre amoureux dans celui qui y est représenté. Le style de la pièce convient d'ailleurs au règne de ce prince.

LÉONOR CHABOT.

LEONOR . CHABOT. Écu surmonté d'une couronne de comte et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. — R. **GRAND . ESCUYER . DE . FRANCE.** Épée avec son baudrier, insignes de la charge de grand écuyer.

Jeton de cuivre jaune. Coll. de Bonsergent. (Pl. V, n° 4.)

Léonor Chabot, comte de Charny et de Buzançais, chevalier de Saint-Michel et l'un des premiers chevaliers du Saint-Esprit lors de la création de l'ordre, en 1578, était fils de Philippe Chabot, seigneur de Brion et d'Apremont (en bas Poitou), amiral de France, et de Françoise de Longwy. Il prit pour première femme Claude Gouffier, fille du grand écuyer de France ci-dessus, qui lui céda la survivance de cette charge importante. En secondes noces, il épousa Françoise de Rye, fille unique de Joachim de Rye, colonel-général de la cavalerie légère de Charles-Quint. Sa mort arriva au mois d'août 1597.

Il n'existe plus actuellement d'autres représentants de la famille Chabot que la branche des Rohan-Chabot. Les prétentions à cette descendance de quelques autres personnes du même nom, ne sont justifiées par aucun document authentique.

JEAN DE PARTHENAY-L'ARCHEVESQUE,
SEIGNEUR DE SOUBIZE ET DU PARC.

+ IO. LARCE . PARTHÆNIVS . SVBISLÆ . DNS. (*Johannes Larcevesque Parthænius, Subisiæ dominus*). Écu aux armes de la maison de Parthenay : burelé d'argent et d'azur à la cotice de gueules en bande brochant sur le tout. — R. + ET . NON . POENITEBIT. Arc-en-ciel au milieu des nuages.

Jeton de cuivre jaune. (Pl. V, n° 5.)

Coll. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres.

Catherine de Parthenay, la célèbre fille du personnage qui a fait fabriquer cette médaille, a laissé un manuscrit de sa main, que j'ai actuellement sous les yeux (1), où elle a consigné l'histoire de sa maison, à laquelle elle attribue, avec le frère Estienne de Chypre, une origine fabuleuse, et où elle la rattache à celle de Lusignan. La dernière partie de ce mémoire, qui lui appartient en propre, fournit des détails on ne peut plus exacts sur Jean L'Archevesque, et je ne puis mieux faire que de les transcrire ici.

« Jean L'Archevesque, seigneur de Soubize, espouza Michelle de Saubonne, dame d'atour de la royne Anne, de laquelle elle estoit fort favorizée et fut donnée par elle pour gouvernante à madame Renée, sa fille, depuis duchesse de Ferrare. Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires. Budé luy rend ce tesmoignage en ses escrits. *Elle avoit dès lors cognoissance de la vraye religion, et y instruisit tous ses enfants.*

» De ce mariage vindrent un fils et trois filles : asçavoir, Jean L'Archevesque, et Anne, Charlotte et Renée de Parthenay (2).

» Jean L'Archevesque, dernier du nom, seigneur de Soubize, nasquit posthume et fut élevé par la dite dame de Saubonne, sa mère, en la cour du grand roy François, où il fut nourry enfant d'hon-

(1) Communiqué par M. Bizeul (de Blain).

(2) « Anne de Parthenay épousa, en l'an 1553, Antoine, sire de Pons, qui est d'une maison tenue pour la première de Xaintonge; Charlotte ne se voulut marier, bien qu'elle fût recherchée de plusieurs bons partis; Renée espouza René de Fonsèques, seigneur de Surgère, issu des Fonsèques d'Espaigne. Ces trois sceurs furent admirées en leur temps pour leur rare esprit et singulière vertu. »

neur, et, depuis, en celle du roy Henry, son fils. En l'an 1554, il fut lieutenant pour le roy en Lombardie, et en l'an 1555 et 1556, il fut lieutenant-général pour sa majesté en Thoscane et au pays Siennois. Les aigreurs qui survindrent en ce temps-là pour le fait de la religion, luy retranchèrent l'espérance de plus d'avancement. Il en fit ouverte profession bientôt après l'entreprise d'Amboise, *en ayant eu secrète cognoissance dès le berceau*. A l'heure des premiers troubles, il eut charge de feu monseigneur le prince de commander à Lion et au pays Lionnois, là où il ne se porta moins au contentement de ceux du país, en ce qui dependoit de la police, que de ceux qui luy en avoient commis la charge, en ce qui dépendoit du fait des armes. Il espouza, en l'an 1553, Antoinette d'Aubeterre, dame tenue pour un miroir de chasteté entre toutes celles de son temps, et non moins estimée pour son bon entendement.

» Ceste maison d'Aubeterre (Bouchard) est une ancienne maison du país d'Angoumois, en laquelle il y a eu de belles et grandes alliances. La mère de la dite dame Antoinette fut héritière, avecques une sienne sœur, de la maison de Saint-Seigne en Bourgoigne. Sa dite sœur estoit madame de Dampierre, dame d'honneur de la Royne, et grand mère de madame la duchesse de Raiz. La grand mère de la dite dame Antoinette estoit de la maison de Mareuil, sœur de madame la marquise de Mézières, grand mère de monseigneur le duc de Montpensier. Il y a eu dans la dite maison d'Aubeterre une fille d'Angleterre mariée, tellement qu'ils portent les armes d'Angleterre mi-partie avecques les leurs.

» Jean L'Archevesque, le dernier, mourut le 1^{er} de septembre 1566. De son mariage et d'Antoinette d'Aubeterre vint un filz, qui mourut jeune, et Catherine de Parthenay, à présent vivante, du mariage de la quelle avecques René, vicomte de Rohan, prince de Léon, sont venus Henry, vicomte de Rohan, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubize, Henriette, Catherine et Anne. »

Il y a peu de choses à ajouter à ces notes biographiques, sinon que le calvinisme pénétra d'abord dans le bas Poitou par l'entremise de Jean L'Archevesque, qui, depuis fort longtemps, avait gagné à ses croyances religieuses une partie des habitants du voisinage de sa terre du Parc-Soubize (1), refuge ouvert bientôt après à ceux qui

(1) Commune de Mouchamp (Vendée).

étaient persécutés pour cause de religion. Il fut fortement secondé, dans son prosélytisme, par les familles Bouchet de Puygreffier et Prévost du Chastelier-Portault, dont quelques membres étaient allés, avec lui, à la cour de Ferrare, sucer les idées de la Réforme.

Le jeton qui fait le sujet de ce paragraphe, fut émis à la fin du règne de Henri II. La devise du revers est à coup sûr protestante.

LANCELOT VOYSIN,
SEIGNEUR DE LA POPELLINIÈRE.

J'ai fait connaître plus haut un beau jeton d'argent de Philippe de Commines ; voici maintenant une petite médaille en plomb uniface qui rappelle le nom d'un autre historien moins célèbre, mais digne de la plus grande estime.



.: DIEV .: EST .: MON .: RAMPART. — Écu portant deux roses à cinq feuilles en chef et un croissant en pointe, et timbré d'un casque de profil surmonté d'une étoile. Au-dessous, un monogramme composé des lettres L. V. M. B. Dans le champ sont de chaque côté deux sigles que l'on plaçait souvent, au XVI^e siècle, au commencement et à la fin des signatures.

Les armes gravées sur cette plaque sont semblables à celles de Lancelot Voysin, seigneur de la Popellinière, et c'est ce qui me frappa la première fois que je la vis. La vignette suivante, reproduisant le cachet de ce Poitevin (1), ne me laissait aucun doute à cet égard.

(1) Le dessin en a été pris sur les lettres autographes qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, mss. Dupuy, t. DCCXLIV. La devise : *Pacis et belli artibus*, se voit sur quelques-uns des livres de la Popellinière.



Mais les pièces de l'écusson sont si banales et ont été adoptées par tant de familles nobles ou bourgeoises, que je ne pouvais encore considérer mon attribution comme irrécusable. Mis cependant sur la voie par ce premier indice, je ne tardai pas à déchiffrer le monogramme placé au-dessous de l'écu, et à en dégager les lettres L. V. M. B, qui signifient Lancelot Voysin, Marie Bobineau; c'est-à-dire les noms réunis de l'historien des guerres de religion et de sa femme. Mes présomptions se changèrent dès lors en certitude, et cette modeste médaille acquérait à mes yeux une valeur que l'on était loin, de prime abord, de lui soupçonner.

La Popellinière est l'un de ces rares et recommandables écrivains qui ont pris la plume pour la défense de la vérité. S'élevant au-dessus des passions vulgaires des partis, il a su rendre justice à tous, et n'a pas reculé, dans cette tâche périlleuse, devant les rancunes et les menaces de vengeance des hommes puissants qu'il osait démasquer. Il avait raison de choisir pour devise : DIEU EST MON RAMPART (1). Au moment où parut l'édition de son *Histoire de France*, imprimée à la Rochelle en 1581, en deux volumes in-f°, il fut tout bonnement question de se défaire de lui par un coup d'arquebuse ou de poignard, et l'on vit à la tête de ses ennemis déclarés le roi de Navarre et le prince de Condé. Trois lettres inédites de la collection Dupuy feront juger de l'esprit dans lequel le livre était écrit et de la fureur des gens qui s'étaient sentis blessés.

A Monsieur, Monsieur de Beze, ministre de la parole de Dieu, à Genève.

« Monsieur, je vous envoie mon histoire tellement acreuse et enri-

(1) Cette devise a dû être tirée de la traduction du psaume XVIII.

« Dieu est mon roc, mon rempart haut et seur,
» C'est ma rançon, c'est mon fort défenseur. »

Clément MAROT.

chie sur la precedente, que vous la jugerez, sinon plus belle, du moins tout autre et, comme nouveau traité de tous les troubles françois, digne d'estre leue pour la grandeur et variété, mais non pour le merite de la matière, en laquelle vous recognoistrez quelques beaux traits, tirés de la vostre ecclesiastique, sur le narré des premières séditions : de quoy vous ne serez marry non plus que moy, de ce que ma première fut tournée en latin et employée aux commentaires de l'Estat et Religion, imprimée à Genève ces ans passés. Joint que nous avons un mesme but : d'illustrer la gloire de Dieu par l'esclaircissement de sa doctrine en veritables discours des actions de son Église. Si eslongné de vostre profession, je n'y travaille si heureusement que vous : ce sera comme il plaira à Dieu disposer les cœurs et les esprits des hommes a bien ou mal faire leur proffit de ce que je leur presente. Or bien que mon discours soit dressé d'aussy divers accidens qu'il y a de diverses vaccations entre les hommes, et que je me sois fort soigneusement enquis des particularitez que je n'ay veu ny manié, juge de mon insuffisance et bon tesmoin de l'inconstance et variété des choses humaines (occasion à plusieurs doctes païens de ne rien asseurer et maintenir tout douteux), ayant d'ailleurs esgard aux graces et à la charge que Dieu vous a donné, je vous pri-ray de m'envoyer les Memoires dont vous avez en abondance, pour enrichir et augmenter la seconde edition, puis m'avertir de ce que vous trouverez bien séant au sujet, à l'ordre, au langage et gravité de l'œuvre, mesmement pour le fait de Religion, laquelle m'estant proposé pour premier but, je desire regler et faire cognoistre en tout conforme à la tradition de l'Eglise Chrestienne, de la cognoissance de laquelle et mesmes de la justice de nos portemens guerriers et paisibles. Considerant que les Catholiques se destournoient par les injures et passions trop evidentes, desquelles les escrits de nos freres estoient remplis, j'ay pratiqué ce nouveau moyen de présenter les desseins et actions d'une part et d'autre, comme neutre et indifferent aux deux partis, tel que doibt estre historiographe; et j'ay, pour mesme occasion, adressé mon labour au Roy et Roynne mère, non pour en tirer faveur, car mon naturel et condition de vie m'en dispensent assez, joint que faisant courir ce bruit comme orphelin et sans aveu, je suis content qu'ils se me cognoissent pour m'en gratifier, mais afin que les catholiques voyans le front du livre gravé du nom de nostre Prince Souverain et commun à tous François, se fantasians

par là que le contenu soit aussi commun aux deux partis que le titre, ils s'affectionnent davantage à le lire que ceux lesquels ils ne daignent voir outre la couverture, pour le préjugé qu'ils en font aussy tost qu'ils le pensent fait par l'un des nôtres. Votre jugement en cela comme en autres choses me sera pour regle à l'avenir; et sur ce,

» Votre très affectionné à vous obeir et servir

Popellinere

» 15 janvier 1581. »

A Monsieur, Monsieur de la Popelinere, à la Rochelle.

« Monsieur et frère, je ne vous saurois assez remercier du présent que m'avez envoyé qui m'est cher et précieux, tant pour le contenu que pour la main dont il vient; ne m'ayant cependant esté apporté que le 23 du present, en un temps auxquels les occupations de ma charge ne m'ont permis quasi de rester l'œil dessus. Aussi n'avez vous nul besoin de ce dont vous requerez celui qui a plustot à apprendre de vous qu'à enseigner autrui; ce nonobstant, usant de la liberté que me donnez et du droict de l'amitié fraternelle qui doit estre entre nous, je ne vous tairay point que, feuilletant le livre, j'ay trouvé en la page 299, au premier tome, un recit de François Baudouin qu'il me semble se deivoir amander, car outre ce que je say fort bien que ce personnage avoit longtemps auparavant trouvé tout ce fait en très mauvaise conscience, estant desjà apostat, il ne meritoit le titre de Docte Roy d'éloquence, n'ayant cognoissance de science aulcune, ny chose recommandable qu'un Recueil d'histoires et amas de passages recueillis des indices des livres; et en puis parler pour l'avoir bien particulièrement cognu. En somme il m'est advis qu'un si meschant homme, ayant par trois fois changé de religion et tant malheureusement et ingratement mesdit des serviteurs de Dieu, ne merite d'estre nommé en cest escrit autrement qualifié que selon ses deportements. Je suis aussi tombé sur le massacre de Vassy que vous faites fort maigre et touchez en telle façon, qu'il semble que vous laissiez en doute d'où vint la faute, estant toutefois chose tres assurée que jamais n'y eust parole ni fait de la

part de ces paoures gens, en sorte quelconques, qui donnast occasion de s'irriter aux meurtriers. Et, pour ce que ce feust la source de la premiere guerre, à mon advis, il estoit requis d'enforcer aultrement ceste matiere, et mesmes ne taire point l'injustice par trop manifeste de l'Arrest depuis donné sur ce fait. Quant au fait des massacres, estant cest acte si exorbitant et si lamentable, j'eusse désiré que vous l'eussiez représenté en termes plus correspondans à la matiere, n'omettant les circonstances necessaires : comme aussi ce surnom de Lutherien nous estant calomnieusement imposé, il me semble qu'il eust esté bon de n'en user qu'après quelque peface. C'est ce que j'y ay peu remarquer, en regardant quelques fueillits sans plus : trouvant très bon que ne vous soyez formalisé pour les uns ny pour les aultres, pourveu cependant que rien ne soit teu ny dissimulé de ce qui se doit dire pour la pure et simple verité requise, comme vous savez très bien, pour la perfection. Quant à l'aultre de laquelle vous me faites mention, elle ne merite nom d'histoire à parler proprement, mais de memorial seulement, et y a avec cela infinies fautes en l'impression, que l'auther du livre amandera s'il croit à bon conseil. Quant aux memoires de ce qui s'est passé depuis le temps où il finit, je tascheray de savoyr et veoir ce qu'il en a, si je puis le destourner pour vous en faire part. Mais je ne crois pas que ce soit chose dont vous puissiez grandement vous servir. Monsieur, vous voyez en quelle liberté je vous escri, qui vous sera, s'il vous plaist, un certain tesmoignage de la rondeur dont j'use envers mes amis principalement, et par consequent un gage de nostre amitié, dont vous vous assurerez, s'il vous plaist, comme je vous en prie d'aussi bon cœeur que je prie nostre bon Dieu et père,

» Monsieur et frère, vous multiplier ses graces et vous maintenir de plus en plus en sa sainte protection. De vostre maison ce 29 de Mars 1581.

» Vostre à vous obeir

» TH. DE B. »

Le Roy de Navarre au corps de ville de la Rochelle.

« Messieurs ; j'ay entendu que, au mesprys de l'edict de pacification fait par le roy monseigneur, ung nommé Popellynyère, qui demeure pour le présent en vostre ville, a fait ung livre contre la religion réformée, et aussy contre ceulx de nostre maison, lequel il a

fait imprimer en vostre ville, par vostre imprimeur, qui est. . . . , d'autant que je scay que estiez desireulx du bien et repos de cest estat, et zélateurs de la religion contre laquelle ledict livre est fait, et aussy aiant à cœur l'honneur de nostre maison, pour y avoir trouvé faveur et adistance quand vos affaires l'ont requis, je vous ay bien voulu escrire les présentes et vous envoyer à ceste fin le seigneur de Saint-Mesme, gentilhomme signallé, que bien cognoissez, pour vous prier, messieurs, voulloir faire faire telle et si exemplaire justice d'ung Popellynyère et de vostre imprimeur, qu'elle donne occasion de retenyr les aultres en leur debvoir; que si telles choses estoient souffertes, cela feroyt que ung chascung se enhardyroit à faire le semblable, pour l'espérance qu'ilz auroient de demeurer impunis. J'ay donné charge audit seigneur de Saint-Mesmes de poursuyvre vivement ce fait, jusqu'à ce que la justice desdicts Popellynyère et imprimeur s'en ensuyve, ce a quoy, attendant que ne ferez faulte, ne vous diray d'avantage pour pryer Dieu vous avoir, messieurs, en sa tres sainte et digne garde.

» De Nerac ce troisieme jour de juing 1581.

» Vostre affectionné amy

» HENRY. »

Tandis que cela se passait, les amis de celui qui était si violemment attaqué par le roi de Navarre, lui écrivaient, d'un autre côté, de se tenir sur ses gardes, car le prince de Condé était fort irrité, et il avait à redouter qu'on ne lui fit un mauvais parti. Mais, peu à peu, les colères tombèrent en apparence devant ses explications, et il en fut quitte pour voir censurer quelques passages de son ouvrage par les ministres calvinistes, fauteurs ou complices de cette déplorable cabale contre sa bonne foi d'historien.

Un mot encore sur ce personnage, dont la vie est moins connue que les livres. Il naquit à la Popellinière de Sainte-Gemme-la-Plaine, près Luçon, en 1541, du mariage de Joachim Voysin et de Marie Le Tourneur. Ses parents sortaient de la classe intermédiaire des propriétaires, qui se confondait alors avec la petite noblesse, et s'étaient enrichis dans les fermes, particulièrement dans celle de l'abbaye de Moreilles, quoiqu'ils eussent embrassé les idées de la Réforme; mais avant d'être agriculteur, son père avait porté les armes et fait les guerres d'Italie. Il eut pour parrain Lancelot

Bouchet, ce terrible baron de Sainte-Gemme, qui incendia, à la tête des huguenots, les églises de Poitiers.

Élevé dans les meilleurs universités, le jeune la Popellinière se fit de bonne heure estimer des hommes de son parti, qu'il servit bravement de sa plume et de son épée. Il se maria deux fois : l'une, avec Marie Bobineau, d'une famille de mairie de la Rochelle, qui ne lui donna pas d'enfants, non plus que son autre femme. Au moment de sa mort, arrivée à Paris le 8 janvier 1608, l'année du grand hiver, il était réduit à la plus profonde détresse, sort ordinaire des cœurs honnêtes et désintéressés. Ayant seulement été touché de l'intérêt du juste et du vrai durant toute sa vie, c'eût été miracle que sa fin n'eût pas été telle. « Il fut enterré au cimetière des huguenots, faubourg Saint-Germain, par les soins du ministre Du Moulin, et aux frais de Scarron, l'apôtre, son parent du côté de sa première femme, auquel il en coûta cinq livres tournois. »

La gentilhommière où il naquit, se voit encore au bourg de Sainte-Gemme. Une partie des constructions remonte au xv^e siècle; le reste a été rebâti par ses soins (1).

Joachim Voysin et Marie Letourneur eurent également quatre filles. Trois d'entre elles s'allièrent à des roturiers : Gillette épousa Jean Ranfray, élu à Mareuil, d'une famille qui porta depuis le nom de la terre de la Bajonnière; Joachine eut pour mari Jean Godereau, avocat à Fontenay, et Marie fut la femme de Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu à Thouars, puis ensuite à Fontenay, sa ville natale.

J'ai vainement cherché à me rendre compte de l'usage que l'on a pu faire de la médaille en plomb de la Popellinière; et je n'ai pu lui trouver d'autre explication satisfaisante, si ce n'est qu'elle a été fabriquée à la Rochelle, au moment du mariage de notre historien avec Marie Bobineau, et que ce plomb n'est qu'une épreuve préparatoire d'un jeton destiné à avoir un revers. Si quelque numismatiste signalait l'existence de médailles de même nature, cela servirait à résoudre ce petit problème.

(1) Les détails précédents sont tirés des mss. de Dupuy, et d'une suite de pièces originales sur la Popellinière et sa famille, qui sont dans ma bibliothèque.

Le Poitou compte sur la liste des hommes remarquables auxquels il a donné le jour, ou qui ont vécu sur son territoire, deux autres historiens : Théodore-Agrippa d'Aubigné et Jean Besly. A défaut de jetons frappés pour eux, qui n'ont probablement jamais existé, j'ai fait graver leurs cachets (1), d'après les empreintes attachées aux lettres autographes que je possède,



et je profiterai de ce que ces noms ont été prononcés ici pour livrer à la publicité deux documents de quelque intérêt. Le premier est une missive singulière de d'Aubigné, écrite à l'occasion d'un procès engagé entre lui et Louis de Lezay, seigneur du Vanneau (2), oncle de sa femme. Il ne faut pas oublier, en la lisant, qu'elle est adressée à un procureur, et que le contact de la chicane abaisse le niveau des natures les plus fortement trempées. On s'est beaucoup occupé,

(1) Théodore-Agrippa d'Aubigné portait : *de gueules au lion d'hermine couronné d'or*. Le cachet, qui est gravé ici, passa, après sa mort, à Nathan, son fils naturel.

Jean Besly, fils d'un marchand de Coulonges-les-Royaux, avait pris pour armoiries : *d'azur aux trois flèches d'argent emmenchées d'or, mises en fasce, et au soleil d'or en pointe*, allusion plus ou moins poétique à son nom, que les beaux esprits du temps disaient venir de celui de Belus, le dieu brillant des peuples orientaux.

Sol' apud Assyrios celebratus nomine Beli,

Belus in Arbelis lucida gemma fuit.

Tu cum sis nobis et sol et lucida gemma,

Belius, aut potius Delius alter eris.

(Œuvres latines et françaises de N. Rapin, p. 30.)

Plus tard, Besly remplaça son soleil par une fleur.

(2) Loys de Lezay, seigneur du Vanneau, sur les bords du marais de la Sèvre-Niortaise, dit le capitaine Le Vanneau, figura dans un rang secondaire pendant les guerres de religion. Il était fils de François de Lezay, seigneur de Surimeau, près Niort, et de Charlotte de Gascognolle, ainsi qu'Ambroise, père de Suzanne, femme de d'Aubigné. Loys mourut sans avoir eu d'enfants de Claude Accarye, avec laquelle il s'était marié par contrat du 12 février 1571. La famille de Lezay se prétendait issue de la maison de Luzignan ; mais c'est un fait qui n'est pas du tout prouvé.

dans ces derniers temps, de d'Aubigné; il n'est donc pas indifférent de le faire connaître sous toutes ses faces.

« *A Monsieur, Monsieur Esserteau, à Niort* (1).

» Mon curateur, je vous envoie Le Camus, despêché pour aller à Saint-Jean (*d'Angély*). Il ne lui fault que vostre despêche, laquelle je vous pryé luy bailler promptement, et l'argent qu'il faudra pour la comparution. Cependant, si M. du Vanneau voulait arrester un conte des intérêt au denier douze, et faire une transaction du tout, sans déroger à l'ancienneté de l'obligation, pourvu qu'il me donnast une robe de bureau pour plége, comprenant aussy les despends, je luy en quitterais mes intérêts de mon yoyage à Paris. J'entends que l'intérêt de l'année fut dans le globe. *Si vous entrez en propos avec luy, dites que vous me le ferez faire, encore que ma colère me pousse bien loin de là; mais tousiours en redoublant vos poursuites jusques à la dite transaction signée, et un plége trouvé.* Son filz est icy à qui je parleray plus rudement que cela.

» Vous aurez tousiours de la peine pour

» Vostre bien obliggé pupille,

» AUBIGNÉ.

« De Mursay, en montant à cheval pour aller à Maillezay, ce 14 de juillet 1600.

« Mon cousin passera par Niort. Si mon oncle si trouvait assez matin pour passer l'obligation, les frais seroient moindres, et vous vous serviriez de mon lacquais pour contredemander. »

D'Aubigné était un homme fort entendu en affaires, à en juger par cette lettre. Il l'était pour le moins autant que le procureur Esserteau, son fondé de pouvoirs. Le procès venait d'une somme de 430 écus d'or, due par Louis de Lezay à son neveu. Il ne serait pourtant pas juste d'apprécier le caractère de l'illustre écrivain d'après un trait semblable; sa vie est assez remplie de bonnes et grandes choses, pour qu'on lui pardonne un oubli momentanée de sa dignité (2).

Le second document concerne les manuscrits de Jean Besly.

(1) C'était le procureur chargé des affaires de d'Aubigné.

(2) V. dans les *Mémoires de Th. Agr. d'Aubigne*, édition de M. Ludovic Lalanne, pages 422 et 436, son testament et l'énumération de ses biens.

A Monsieur Dupuy, garde de la Bibliothèque du Roy.

« Monsieur, j'appris dernièrement par M. Bonenfant que vous désiriez que je prisse soin pour conserver les travaux de feu monsieur Besly, à quoi j'ai travaillé il y a plus de six ans, et l'affaire est en bon estat, tous les papiers ayant été conservés par son fils et par M. Aleaume (1), son beau fils, lesquels m'en ont adverty. Ils ont un trésor qui ne se peut estimer : l'Histoire des ducs de Guienne, l'Histoire des comtes de Toulouze et celle des évêques de Poitiers, Lusson et Maillezays (2), et je crois que l'on pourrait avoir cela à prix raisonnable, vu qu'aucun d'eux ne se plaist a cette sorte d'estude. J'ay prié M. Achard (3), avocat à Poitiers, senéchal d'une des baronnies de mon évesché, et beau-père du dict sieur Aleaume, de savoir d'eux ce qu'ils en désireraient et que j'écrirais à Paris, à l'un de mes amis, pour leur faire trouver marchand. Jamais homme n'entreprendra tel ouvrage qui en soit plus capable comme le défunct. Le travail a esté extrême et la recherche. Outre cela ils ont ceste histoire de l'isle de Maillezays manuscrite (4), le cartulaire de Maillezays et autres, et un père Anselme, bénédictin réformé, qui a veu son estude depuis un an, m'a dit qu'il y avait une très-grande quantité de titres anciens, qui ne serviront à l'histoire de Guienne, mais qui estaient rares et de considération. J'espère que ces trois histoires ci-dessus valent bien quatre mille francs, à très-bon marché, si on peut mettre prix à ce qui n'en a point, et souhaiterais que vous pussiez envoyer à Fontenay quelque personne intelligente qui peust vous faire savoir exactement ce qui en est, et je lui donnerais adresse, si vous le jugiez à propos. Ces messieurs les héritiers me tesmoignent beaucoup de bonne volonté, à cause de la

(1) Jean Alleaume, seigneur de la Chenullière, lieutenant particulier au siège de Fontenay, fils de Jean Alleaume, avocat du roi au même siège, premier mari de Claude du Boulay, seconde femme de Bealy.

(2) L'histoire des évêques de Poitiers a été imprimée; mais les manuscrits de celles des évêques de Luçon et de Maillezais ont probablement été perdus.

(3) Jacques Achard, avocat à Poitiers, père de Catherine, femme de Jean Alleaume, dont il est question à l'avant-dernière note.

(4) Il s'agit de la chronique dite de Maillezais, dont l'original est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et qui est imprimée en partie dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum* du père Labbe.

grande amitié qui estait entre monsieur Besly et moy, et m'ont faict assureur qu'ils conserveraient le tout soigneusement, avec des civilités extraordinaires, jusqu'à me vouloir donner la disposition du tout, ce que je n'ay garde de faire; mais je voudrais bien que ce grand travail ne fût perdu, et que les héritiers y pussent trouver leur compte. Vous avez tous les moyens, par la cour ou aultres voyes, pour remédier à ceste affaire que je n'affectionne pas moins que vous, et sur laquelle j'attendray de vos nouvelles, demeurant toujours, Monsieur, vostre très-humble serviteur,

» HENRY, E. DE POITIERS.

» A Dyssay, ce 30 août 1644. »

Henry-Louis Chasteigner, qui a écrit cette lettre si pleine de nobles sentiments, était l'élève de Scaliger et entretenait des relations habituelles avec plusieurs savants. On a de lui divers ouvrages de théologie et de controverse. Son amitié pour Besly ne se démentit jamais, et le soin qu'il prit, après la mort de celui-ci, pour conserver ses manuscrits, lui mérite la reconnaissance des hommes laborieux.

Ce fut ce prélat qui chargea André Duchesne de dresser la généalogie de sa maison, travail dans lequel il fut beaucoup aidé par Jean Besly. Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale.

FRANÇOIS DREUX.

Je mentionnerai, en passant, un jeton en cuivre rouge de François Dreux, seigneur de Montrollet, assesseur, lieutenant particulier et premier conseiller au présidial de Poitiers, maire de cette ville, en 1602; mais comme je n'ai pas conservé d'empreinte du seul exemplaire que j'aie rencontré, je ne puis en donner ni le dessin ni la description exacte. Je me souviens seulement que les armes de l'écu étaient identiques à celles indiquées sur la liste des maires de Poitiers placées à la suite des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, édition de 1644.

Ce François Dreux était le mari de Marguerite Gobin, l'une des trois filles de Jacques Gobin, seigneur de Chaix, receveur des tailles à Fontenay, et la sœur de Catherine, qui épousa Jacques Poille, seigneur de Saint-Gratien, conseiller au parlement de Paris, et fut ainsi l'aïeule maternelle de Catinat.

Les enfants de François Dreux furent : 1° Bonaventure, seigneur de la Bremaudière, procureur du roi au bureau des finances de Poitiers ; 2° Simon, seigneur de Montrollet, conseiller au grand conseil ; 3° Jacques, seigneur de la Vallée ; 4° François, seigneur des Essarts, trésorier de France à Poitiers ; 5° Pierre, seigneur de la Sicaudière ; 6° Marie, femme de Julien Serizier, seigneur de l'Espine ; 7° Jacqueline, femme de Jacques Charlet, seigneur de Mondon ; 8° Marguerite, femme de René de La Comsaye, conseiller au présidial de Poitiers.

On sait que la famille Dreux (1), qui tenait à la petite noblesse du Poitou, et qui est arrivée ensuite à une position très-élevée dans l'État, a voulu, à l'aide de titres supposés et d'un mauvais jeu de mots, se faire passer pour descendre de Louis VI, dit le Gros, roi de France, par Robert, comte de Dreux, son fils. Cette prétention tombe devant le moindre examen sérieux, et n'a jamais été admise par les personnes dont la conviction, en fait de généalogie ou d'histoire, se base sur autre chose que des copies de pièces revêtues d'aucun caractère réel d'authenticité.

NATHANAEL ADAM.

— NATH. ADAM. CON^{SS} ASS^A EN. LELEC^{ON} DE. POICT^{ON} (*sic*).

Écu aux armes de Nathanaël Adam, conseiller assesseur en l'élection de Poitiers, entouré d'une couronne de laurier. — MORT ET MERCY, en deux lignes, à l'exergue. — N. — CONCORDIA. NVTRIT. AMOREM, Statue de la Concorde représentée dans un paysage, allaitant l'Amour et portant deux cœurs dans la main droite ; le piédestal décoré de deux luths. — La date 1624 à l'exergue.

Collection de Bomsergent. (Pl. V, n° 6.)

Nathanaël Adam, sieur de Sichard, secrétaire de Jeanne de Saulx-Tavannes, dame de Mortemart, fut successivement procureur fiscal et sénéchal des terres de Cercigny, Vivonne et Clavières, et,

(1) Le véritable nom de cette famille est Dreux tout court, et est un ancien prénom. Au xviii^e siècle, on le fit précéder de la particule nobiliaire, et c'est vraisemblablement alors que germa l'idée de se servir d'une consonnance accidentelle, pour se donner une origine royale. Il existe en Poitou plusieurs individus du nom de Dreux, qui ont conservé la véritable orthographe.

plus tard, lieutenant en l'élection de Poitiers. Il a composé quelques opuscules, qui sont, en général, à la louange des Mortemart, ses patrons. On croit qu'il avait épousé la fille du jurisconsulte Jacques Barraud, commentateur de la coutume du Poitou.

Ses armes étaient *d'or à trois pommes de gueules, les tiges en bas, posées 2 et 1; celle en pointe supportant une croix haussée de même*. Pour devise : *Mort et merci*.

L'auteur du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, qui m'a fourni ces renseignements, se trompe lorsqu'il attribue ce jeton à Jean, fils de Nathanaël.

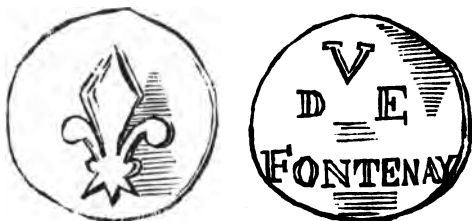
La collection de Bonsergent renferme deux jetons de Villemontée, intendant du Poitou; mais je n'ai pas cru devoir les donner, parce qu'ils n'intéressent pas directement la province. M. Rondier m'a aussi signalé l'existence d'une autre de ces pièces frappée par un membre de la famille de Couhé-Vérac.

VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE.

On lit sur le compte du receveur des deniers de la maison commune de Fontenay pour l'année 1699 : « à D. Escotière, orfèvre, pour avoir fait cent quarante jetons de cuivre, selon la délibération de MM. du corps de ville, en date du 7 fevrier de la dicte année, et par l'ordre de M. le maire (1), 16 livres. »

Quels étaient ces jetons sortis de la main d'un orfèvre et destinés à un échevinage? M^{lle} Clémentine Poëy-d'Avant et moi possédons chacun une pièce de laiton qui doit avoir eu cette origine, sans que l'on puisse toutefois assurer qu'elle remonte exactement à cette date.

(1) La mairie était alors occupée par Jean Godet, sieur de la Riboullerie, paroisse de Rosnay, juge des manufactures et de la police de Fontenay. Ce fut le premier maire perpétuel de cette ville. La place ayant été créée en 1693, Marie Guilloteau, sa mère, veuve de Nicolas Godet, marchand de draps et soies, l'acheta pour lui, moyennant 14,000 livres, et lui en fit délivrer les lettres de provision, comme cadeau de noces, lorsqu'il épousa, le 22 février 1694, Charlotte Papin, sa cousine, fille d'un chirurgien-barbier.



La fleur de lis a été frappée avec une estampille et les lettres de la légende ont été gravées au burin, ce qui donne à ces jetons l'aspect indubitable de ceux de la fabrique d'Escotière (1).

Il fallait que le corps de ville de Fontenay fût bien pauvre, pour se servir de signes aussi grossiers ; mais il importe de tenir compte du temps où ils furent fabriqués, et de savoir que les revenus de la ville se trouvaient alors réduits de plus des deux tiers de ce qu'ils étaient trente années auparavant, et que nos contrées étaient arrivées à un état de misère impossible à décrire, par suite de l'exagération des impôts et des exactions de toute nature des agents du fisc. La seconde partie du règne de Louis XIV fut l'une des époques les plus désastreuses pour le bas Poitou : il fallut que la Régence vint, pour qu'il y eût progression possible dans cette voie fatale. Des fermes furent abandonnées ; la terre, dans beaucoup d'endroits, cessa d'être livrée à la culture, et, durant plusieurs années, il fut difficile de traverser, l'hiver, un village sans se heurter au cadavre d'un homme mort de faim et abandonné sur la voie publique (2).

Je ne sais si la coutume de se servir de jetons remontait, pour l'échevinage de Fontenay, au delà de 1699 ; mais on continua plus tard à en faire usage, comme l'indique une délibération du 24 septembre 1721, prise sur la proposition du maire Gabriel Brunet (3).

(1) J'ai déjà publié ce jeton à la page 287 du t. I des *Recherches historiques sur Fontenay* ; mais sans en donner l'explication.

(2) Il existe à ce sujet deux ordonnances fort remarquables de la sénéchaussée du bas Poitou.

(3) Ce Gabriel Brunet, seigneur de Broue, lieutenant en l'élection de Fontenay, était un personnage fort ridicule, dont la vanité et la sottise ont défrayé, longues années, la verve des mauvais plaisants du cru. On en fit le héros d'une pièce burlesque intitulée : *Le Maire malgré lui*, qui amusa beaucoup nos pères. Il fut le premier de sa famille qui, non satisfait des lettres d'anoblissement, achetées en vertu de l'édit de mars 1696, contestées plus tard,

Les termes de l'acte ne permettent pas de savoir quelle était la nature de ces derniers.

XI.



Écu aux anciennes armes de la ville de Poitiers, surmonté de la date 1569. — N. Trois croissants enveloppant chacun une fleur de lis; au centre, un point; le tout surmonté de la couronne royale.

Coll. de Bonsargent.

rachetées le 44 avril 1718, prétendit descendre de je ne sais quel Adhémar Brunet, gentillâtre périgourdin, vivant, disait-il, sous Philippe de Valois, tandis qu'il venait en droite ligne de Pierre Brunet, marchand et fabricant de grosses étoffes à la Sourderie, paroisse de Pairé-sur-Vendée, ancêtre commun des Brunet, établis à Fontenay, Niort, Saint-Maixent, Poitiers, etc., etc., et petit-fils lui-même d'un autre Pierre, tisserand à Foussay, mentionné en 1509. Quelle reconnaissance ne leur eût-il pas cependant gardée, s'il eût eu un peu de vraie noblesse dans le cœur, à ces pauvres diables, artisans de la fortune de sa famille, qui, sou à sou, en échange de privations inouïes, avaient laborieusement acquis le malencontreux privilège d'être reniés un jour de leurs descendants!

Aidé de la bourse de ses cousins Brunet de Montreuil et de Sérigné, il essaya d'accréditer cet impudent mensonge, et ne parvint qu'à augmenter la somme des lazzis lancés contre lui. C'était justice; car il n'y a rien d'aussi grotesque et d'aussi vil que cette basse ingratitude. Voulant se donner des airs méprisants, il ne réussit qu'à se rendre méprisable.

On lui attribue, à tort ou à raison, deux mauvais romans, devenus fort rares, le *Tendre Olivarius*, et la *Religieuse malgré elle*, histoire galante, morale et tragique, dédiée au prince Eugène de Savoie. Ces deux ouvrages, que je n'ai jamais rencontrés, sont peut-être de son fils.

Il est fâcheux que mon ami Beauchet-Filleau, mis en défaut par des notes falsifiées, ait enregistré, dans son *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, une partie des erreurs débitées jadis sur l'origine de ce Brunet. Les nombreux documents originaux que j'ai sous les yeux, sont en contradiction absolue avec ce qu'il a avancé, non sans quelque réserve, dans son livre. C'est ce qui arrive trop souvent aux travailleurs de bonne foi, parce qu'ils sont sans défiance contre les gens intéressés à les tromper. Les Jourdain courent les rues, et Molière n'a pu en extirper complètement la graine.

Cette petite bulle en plomb, destinée dans le principe à servir de marque à quelque produit manufacturier, est d'un très-joli travail. Pour en avoir une explication satisfaisante, il faudrait parcourir les registres des délibérations du corps de ville de Poitiers. La date de 1569 rappelle celle du siège fameux soutenu contre l'amiral de Coligny.

XII.



Coll. de Bonsergent.

J'ai publié antérieurement deux autres méreaux de Saint-Pierre de Poitiers de la même collection (1). Celui-ci est en plomb et remonte au milieu du xv^e siècle. Il a dû en exister de semblables pour les autres chapitres de la même ville; mais le peu de soin que l'on met à recueillir les objets de ce genre m'a empêché jusqu'ici d'en rencontrer dans les cabinets des amateurs. M. Leconte-Dupont en a cependant trouvé un de Saint-Hilaire, qui est de date fort récente (2).

XIII.

MÉREAUX DES ÉGLISES PROTESTANTES DU POITOU.

« Ce ne fut guère qu'après la prise d'armes de 1562, que les congrégations calvinistes commencèrent à s'organiser régulièrement en s'appuyant sur les édits de pacification qui leur reconnaissaient une existence officielle. Dès cette époque, les huguenots, dispersés

(1) *Considérat. sur les monn. de France*, pl. IV, n^o 11. — *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. IX, n^o 12.

(2) *Rev. anglo-française*, 1835, pl. II, n^o 4.

presque partout en petit nombre au milieu des populations catholiques, durent comprendre la nécessité d'avoir entre eux des signes de ralliement pour empêcher les intrus d'entrer dans leurs assemblées. Ces signes, ils les empruntèrent à l'usage, établi depuis longtemps dans les églises catholiques, de distribuer des jetons ou méreaux aux chanoines, et quelque fois même aux membres inférieurs de la cléricature, pour constater leur présence au chœur. Ce fut ainsi que la coutume s'introduisit peu à peu dans les prêches, de n'admettre à la cène ou communion des réformés que les fidèles qui seraient porteurs de méreaux distribués par les ministres. »

Ce passage d'un mémoire de M. de Pétigny sur les méreaux calvinistes, inséré dans la *Revue numismatique* de 1854, p. 67, donne une idée fort exacte de l'origine de ces médailles. Mis sur la voie par M. Nogaret, pasteur de Bayonne (1), le savant académicien a su tirer un excellent parti de l'indication qui lui était inopinément fournie, et c'est pour répondre à son appel que je vais décrire quelques méreaux des églises réformées du Poitou. Lorsque, il y a plus de deux ans, j'en fis graver trois sur la planche IX des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, je n'avais pas encore été à portée de consulter le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, et il n'y a rien d'étonnant à ce que je les aie attribués au clergé catholique, privé que j'étais de renseignements sur un usage complètement oublié même des protestants les plus éclairés. Je suis donc très-*excusable* d'avoir commis une pareille erreur, comme le dit fort bien M. le baron Chaudruc de Crazannes, dans son mémoire sur une caricature métallique dirigée, assure-t-il, contre les réformés de Montauban, où l'on voit un loup, ou tout autre animal d'une espèce encore moins noble, déguisé en berger et jouant de la trompette; mémoire qui me prouve une fois de plus, si j'en crois mon savant critique, combien de belles choses le symbolisme renferme dans les moindres objets pour ceux qui, comme lui, ont le rare bonheur d'en pouvoir déchiffrer les innombrables énigmes (2).

(1) *Bullet. de la Soc. de l'hist. du protest. franç.* 1852, p. 139.

(2) *Rev. numism.* 1855, p. 50. — Le mémoire de M. Chaudruc de Crazannes m'arrive au moment où la dernière partie du mien, rédigée depuis plusieurs mois, est livrée à l'impression. N'en ayant pas eu assez tôt connaissance, je n'ai pu répondre en temps opportun à ce qui y est dit sur ce qu'on veut bien

La plupart des méreaux en plomb que j'ai actuellement en ma possession m'ont été envoyés par M. Auguste Lièvre, pasteur à Couhé-Vérac, département de la Vienne. Il les a découverts en se livrant à une active recherche des documents nécessaires à son histoire du protestantisme en Poitou, livre tout rempli de faits nouveaux et d'une incontestable portée, qui verra bientôt le jour.

Nos méreaux poitevins sont tous du XVIII^e siècle, c'est-à-dire, du temps où les religionnaires, livrés à d'incessantes persécutions, avaient le plus besoin de signes de ralliement pour se reconnaître entre eux. Il n'en a pas encore été retrouvé d'antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, quoiqu'il en ait certainement existé; témoin ce passage des actes du synode tenu à Fontenay le 9 juin 1683 et jours suivants (1) : « *Sur la remontrance faite par quelques députés, qu'il y a des personnes qui se présentent à la Cène sans marreaux, la compagnie a ordonné que tous, sans exception, prendraient des marreaux avant de venir à la sainte Cène.* »

Le nombre considérable de ces médailles que l'on rencontre en Poitou ne doit pas surprendre, cette province ayant été l'une de celles où la Réforme compta ses premiers prosélytes, et où elle pénétra le plus profondément, grâce à l'influence intéressée de la noblesse qui se convertit presque tout entière aux doctrines de Calvin. Horriblement déchirée par plus de trente années de guerres religieuses, et décimée sur une foule de points à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, elle n'en demeura que plus fermement attachée à ses croyances; et, lorsqu'au milieu du XVIII^e siècle, les églises réformées commencèrent à se réorganiser, les pasteurs trouvèrent, parmi, le peuple des campagnes, les petits-fils des hommes de 1685 prêts à sacrifier leur vie pour conserver la foi de leurs pères. La noblesse, convertie par force et par corruption sous Louis XIV, n'ayant plus ses intérêts de ce côté, resta catholique. Le département des Deux-Sèvres renferme à lui seul aujourd'hui plus de soixante mille calvinistes.

Le plus ancien de nos méreaux porte la date de 1745, époque à

appeler ma sortie contre le clergé catholique à propos des derniers restes du monnayage féodal réfugiés sur ses domaines; mais je crois inutile de rien ajouter aux raisons données précédemment, page 94.

(1) Ce fut le dernier synode qui ait eu lieu en Poitou.

laquelle les protestants du Poitou reconstituèrent leurs églises. Ils n'avaient alors qu'un seul pasteur itinérant; encore était-ce en commun avec ceux de la Saintonge, de l'Angoumois et du Périgord. Antérieurement, ils étaient visités à de longs intervalles par des ministres qui, bravant mille dangers, entreprenaient de périlleux voyages pour aller porter quelques consolations à leurs infortunés coréligionnaires. Vers 1763, la province avait deux pasteurs : l'un à la Mothe-Saint-Héray, et l'autre à Saint-Maixent. Ils allaient à tour de rôle parcourir à Pâques le Bas-Poitou. Dans l'une de ces tournées, l'un d'eux admit à la communion 1066 catéchumènes, et fit, dans un seul mois, 113 mariages et baptêmes. En 1775, ils étaient six, et c'est aussi vers ce temps que le bas Poitou finit par en obtenir un. Ce nombre alla toujours en augmentant jusqu'à la Révolution (1).

Je me contenterai de donner la gravure des méreaux dont les types sont les plus caractéristiques, et de décrire simplement les autres. Lorsqu'on sera parvenu à rassembler des séries un peu complètes, leur ensemble fournira matière à un mémoire plus détaillé.

SAINT-SAUVANT.

- 1° Coupe entre deux fragments du pain de la communion. S^r. S.
R. G. A. DIEV. Fleur de lis. (*S^t-Sauvant. Rendez grâce à Dieu.*)
— R. Pain orné de fleurons. S. L. F. I. C. H^r. V. A. P.
(Planche V, n° 7.)

M. Maillard, pasteur de la Mothe-Saint-Héray, a signalé dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1853, p. 353 et suivantes, une de ces médailles qui porte aussi la légende *Rendez grâce à Dieu*.

Le méreau que je viens de décrire n'existe pas en plomb; mais le moule en pierre lithographique est conservé au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

- 2° Coupe accostée des lettres A. P. (*assemblée protestante*), et des fragments du pain de la communion. — R. S. T. S. V. autour d'un cercle.

Saint-Sauvant est une église dépendante du consistoire de Lusignan.

(1) Extrait des notes mss. de M. le pasteur Lièvre.

LA MOTHE-SAINT-HERAY.

1° Coupe entourée de trois annelets et des deux fragments du pain de la communion. — R. E. D. L. M. Au milieu un cercle au centre duquel est un point. (*Coll. de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de M. Rondier.*)

2° Coupe accostée de chaque côté de trois points affectant cette forme . . . , et des fragments du pain de la communion. — R. Même type que le précédent.

Ces deux méreaux sont antérieurs de quelques années à la Révolution. J'en ai publié un plus ancien dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, et M. Maillard en a mentionné un autre de 1813.

SAINTE-EANNE.

Sainte-Eanne, entre la Mothe et Saint-Maixent, n'a été le centre d'une église que pendant la période du Désert.

Coupe accostée de deux fragments du pain de la communion, et de quatre points. — R. E. D. S. E. 1765, autour d'un cercle, au centre duquel est un point.

PAMPROU.

Pampron, église dépendant du consistoire de la Mothe.

1° Coupe accostée des lettres E. P. (*église protestante*). — R. PAMPR. Au-dessous un fleuron.
1761.

2° Coupe accostée des lettres E. P. — R. P. Au-dessous un fleuron.
1761.

CHERVEUX.

1° Coupe de forme arrondie ou ayant un couvercle, entourée de points et de fleurons, et des lettres E. P., qui, avec celles D. C. placées sur la coupe elle-même, signifient : *Église protestante de Cherveux*. — R. C accosté de deux petits fleurons. Au-dessous la date 1745, surmontant un autre grand fleuron.

(Pl. V, n° 9.)

2° Variété plus grossière portant la même date. Cherveux fait partie du consistoire de Saint-Maixent. Ces méreaux pourraient être également donnés à Chay ou à Chenay.

LEZAY.

1° Coupe entre les lettres E. L. (*Église Lezay*). Au-dessous, une fleur de lis. — r. Le pain de la communion entre les lettres P. E., qui sont sans doute interverties et doivent signifier *église protestante*. Au-dessous la date 1752.

2° Autre variété sur laquelle les lettres du droit sont dans un ordre inverse que sur la précédente.

M. Maillard a cru à tort ces méreaux de 1762.

En voici maintenant un autre un peu plus moderne.



Lezay est le chef-lieu d'un consistoire du département des Deux-Sèvres.

CHAY.



Chay, placé dans le consistoire de Lezay, a maintenant pour annexe l'église de Chenay, dont on possède plusieurs méreaux.

CHENAY.

1° Coupe accostée de la date 1772; le tout dans deux cercles concentriques. — r. E. D. CHENAI en trois lignes, également entourées de deux cercles;

2° Celui gravé à la pl. IX, n° 14, des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*;

3° Celui de 1821, signalé par M. Maillard.

VANÇAIS.

Vançais est une autre église du consistoire de Lezay. Les deux méreaux que je connais sont très-modernes et d'un travail extrêmement grossier.

- 1° Coupe entre les lettres A. P. — N. E. D. V. autour d'un gros point.
- 2° Variété d'une fabrique encore plus irrégulière, et qui semble être du XIX^e siècle.

MELLE.

Coupe accostée de deux annelets et des deux fragments du pain de la communion. — N. E. D. MLE. autour d'un cercle dont le centre est occupé par un point.



Coll. de M. Rondier. C'est la médaille que j'avais crue être de Saint-Hilaire-de-Melle.

BEAUSSAIS.

Beaussais est une commune presque exclusivement protestante des environs de Melle.

- 1° Coupe accostée de deux palmes de deux points. — N. B.S... Au-dessous sorte de tocilhin représentant une partie du pain de la communion.
- 2° Coupe entre deux annelets et deux fragments du pain de la communion. — N. E. D. B. S. autour d'un petit cercle au centre duquel est un point.

Coll. de M. Rondier.

MOUCHAMP.

Mouchamp, en bas Poitou, fut, ainsi que je le dis en parlant du

jeton de Jean de Parthenay-l'Archevesque, s^r de Soubise, l'un des premiers lieux où le protestantisme pénétra dans l'ouest de la France.



Je n'ai pas rencontré ce méreau ; mais j'en ai trouvé à la Châteigneraye, dans les archives de famille de mon oncle M. Bailly du Pont, un dessin à la plume, quatre fois grand comme nature, fait indubitablement d'après la médaille originale. Il était égaré au milieu d'une assez grande quantité de papiers concernant deux ou trois familles protestantes du pays.

Il reste à retrouver les méreaux de Lusignan, la Brousse, Saint-Maixent, Villefagnan, Regné, Mougou, Niort, Prailles, Pouzauges, Sainte-Hermine et de deux ou trois autres lieux. J'en ai fait dessiner un de Celle (Deux-Sèvres), sur la pl. IX, n^o 15, des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, et l'ai attribué par erreur à l'église catholique de Celle-l'Evescault, non loin de Lusignan.

Les types des méreaux poitevins étaient en général fort simples, mais présentaient assez de variété jusque vers 1765. L'organisation plus régulière établie alors dans le service du culte réformé y fit apporter bientôt une certaine uniformité, dont on finit par ne plus s'écarter. Ce fut sous la Restauration que l'on discontinua d'en fabriquer.

Je clorai ce paragraphe en signalant une inexactitude échappée à M. de Pétigny, au sujet des monnaies protestantes. Contrairement à ce qu'il avance à cet égard, il en a réellement été frappé quelques unes dans des circonstances exceptionnelles ; et, pour le démontrer, qu'il me suffise de citer l'écu d'or fabriqué pendant le siège de Rouen de 1562, publié par moi dans la *Revue numismatique* de 1845, p. 556 (1), et celui du prince de Condé, que Le Blanc vit chez un

(1) Cf. *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, par M. Lecoindre-Dupont, p. 87. et les *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 184.

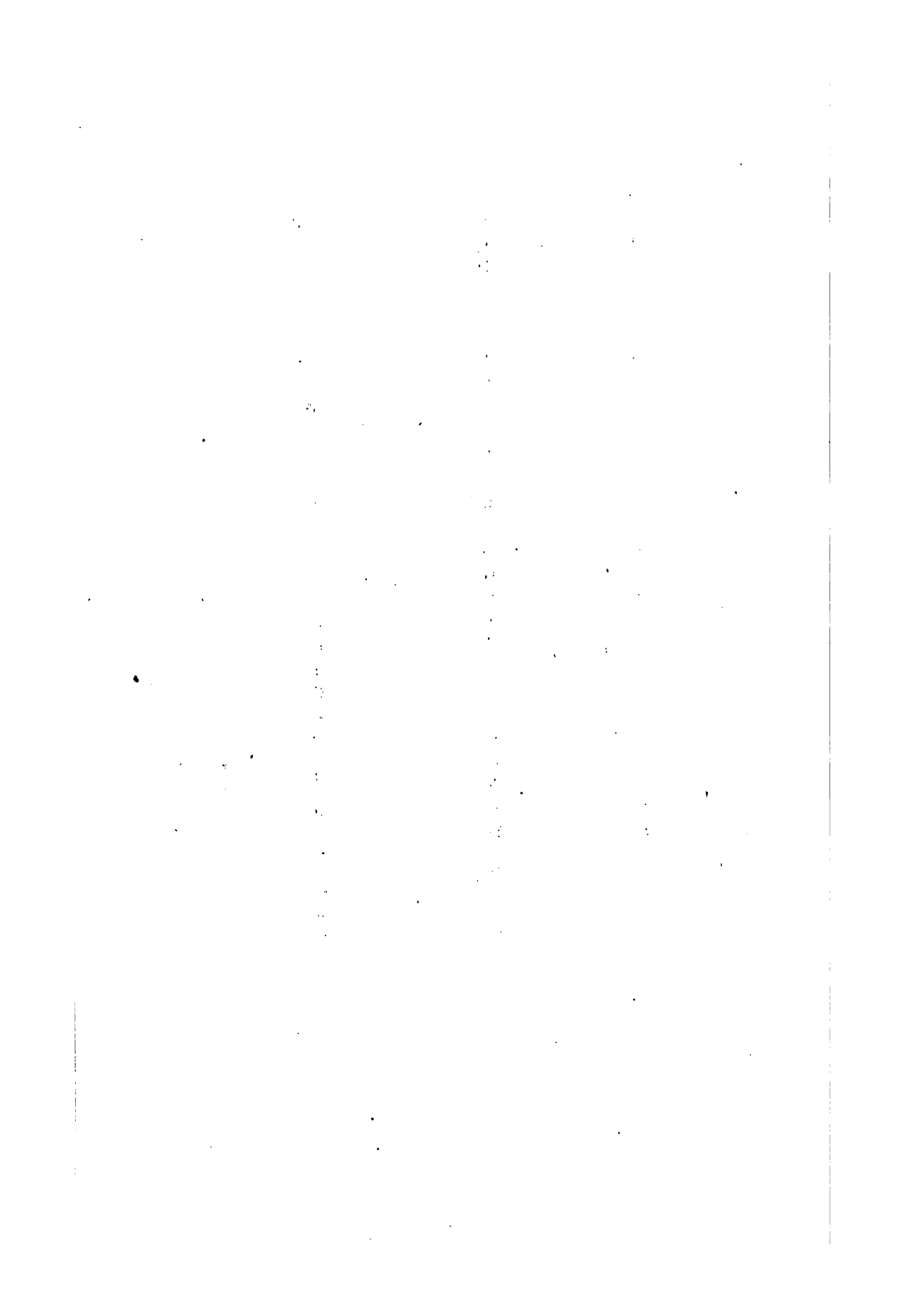
orfèvre de Londres (1). Ces monnaies n'eurent pas la *légalité* de celles émises par la Ligue ; mais elles rentrent dans la même catégorie que le quart d'écu des politiques.

Tel est le résultat de mes recherches de quelques mois. Si, dans un temps aussi court, j'ai pu rassembler un pareil nombre d'inédites importantes, on comprend quelle masse de monuments nouveaux fournirait l'examen de toutes les collections de monnaies françaises. C'est ce qu'il sera indispensable d'effectuer, lorsqu'on entreprendra enfin l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut. Les séries mérovingiennes, carlovingiennes et féodales seront ainsi notablement augmentées. Que chaque numismatiste suive donc cet exemple, saisisse au passage les dessins ou les empreintes des pièces demeurées jusqu'ici inconnues, les fasse graver et les livre à la publicité. Le mouvement imprimé il y a vingt ans par Lelewel et M. Cartier, après avoir tant donné à la science, ne saurait se ralentir. Il reste beaucoup de choses à élaborer ; mais il s'agit d'abord de savoir chercher et de mettre un peu d'ensemble dans les travaux préparatoires. Les numismatistes devraient organiser la collaboration commune, qui établirait entre eux des rapports plus fraternels et plus faciles. Il y a longtemps que certains bons esprits ont signalé ce vice radical, ce défaut d'unité dans les moyens d'études (2). L'association seule peut y porter remède. Elle aura le double avantage de centupler nos forces et de fermer la porte à ces déplorables rivalités qui divisent tant de gens faits pour vivre en bonne intelligence.

Fontenay-Vendée, décembre 1854.

(1) *Le Blanc*, p. 335, et *Consid. hist. et art. sur les monn. de France*, pp. 237 et 238.

(2) Entre autres l'illustre Grégoire, ancien évêque de Blois, dans son *Plan d'association générale entre les savants, gens de lettres et artistes pour accélérer les progrès des bonnes mœurs et des lumières*. S. L. (Hollande) N. D., pet. in-8° de 64 pag. ; et dans son *Essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays*, dédié à M. Legendre, membre de l'Académie des sciences. Paris, Plassan, 1824, in-8° de 23 pag.



APPENDICE.

Depuis l'achèvement de ce mémoire, un certain nombre d'inédites m'ont été adressées. J'en ai intercalé quelques-unes dans la partie qui n'était pas encore livrée à l'impression, et je fais entrer les autres dans cet appendice. Ces récentes communications m'ont été faites par MM. Lelewel, C. Rollin, de Coster, Ledoux, Weis, Bonsergent, Rousseau, Sénémaud, Charvet, Dague-Dubois, Hoffmann, Guillemot, E. Lecointre, Boudard, F. Poëy-d'Avant, F. Parenteau, M^{lle} Cl. Poëy-d'Avant, le Cabinet national, et par mon ami M. Rondier, qui, tandis qu'il me donnait naguère une cordiale hospitalité dans sa jolie demeure de Saint-Martin, près Melle, non content de mettre à ma disposition la suite de monnaies poitevines la plus nombreuse et la plus complète qui ait été réunie jusqu'à ce jour, me faisait présent du précieux plomb du VIII^e siècle, décrit dans l'un des précédents paragraphes, et du triens d'Auvergne qui le sera tout à l'heure.

I.

LYON.



DN IVSTINIANVS II. Buste diadémé tourné à droite ; dans le champ, du côté de la face, LV. — r. VICTV..RIA AVSTO. — Victoire de face tenant de la main gauche une couronne, et de la droite une croix au-dessous de laquelle sont les lettres CG ou CS. Coll. de M. de Coster.

M. Conbrouse a publié au n° 1 de la planche LXI des *Monétaires des rois Mérovingiens*, une variété de coin de ce joli triens qui se range dans la classe de ceux que j'ai moi-même fait connaître dans les *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, pl. I, n° 13 et 14, et p. 48. J'ai reproduit celui-ci avec la plus grande exactitude, afin que les numismatistes pussent juger de son travail et de son style. Dans l'ordre chronologique des émissions de ces pièces lyonnaises au nom de Justinien, il se place en tête de celles maintenant connues.

Les lettres CG ou CS inscrites au revers, se rapportent à une désignation analogue à celle contenue dans le monogramme qui occupe la même place sur le tiers de sou gravé au n° 14 de la planche I^{re} des *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*.

MOUZON.



MOSOMO *Castello*. Buste diadémé tourné à droite ; une croix dans le champ du côté de la face. — R. VICTVR..... Victoire, tournée à gauche, portant une croix.

Poids : 26 grains. Coll. de M. Dague-Dubois. Dernier quart du VI^e siècle.

Ce triens de Mouzon a été décrit dans le *Catalogue Rousseau*, n° 156 ; mais j'ignore si le dessin en a été donné quelque part. Il est bon de le rapprocher de celui de Trèves, gravé au n° 2 de la pl. I^{re} de la brochure de M. Ch. Robert sur les *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault, de Vaucouleurs*. Cette comparaison fait voir que l'un est, pour ainsi dire, la copie de l'autre et qu'ils sont presque contemporains, quoique celui de Trèves soit un peu plus ancien. L'étoile du revers a été changée en un point.



Buste diadémé tourné à droite; dans le champ, à gauche, un monogramme composé des lettres NT ou peut-être ANT, et à droite, la lettre S. — R. ICVNNO? Victoire passant à droite et portant une couronne.

Poids : 26 grains. Coll. de M. Jean-Emmanuel Weis, de la Rochelle.

Le style de ce tiers de sou, de la seconde moitié du VI^e siècle, est wisigoth; mais il a néanmoins une tournure semi-franque, qui, avec son poids, décele son origine, et me porte à l'estimer frappé dans la partie de la Gaule située entre la Garonne et les Pyrénées.

II.

SOISSONS.



LATILLY, bourg du département de l'Aisne, canton de Neuilly-Saint-Front, dépendant de l'ancien évêché de Soissons.

LATILIACO. Buste diadémé tourné à droite. — R. RAGNOLFOMONE. Croix à branches égales.

Dessin de Lelewel.

ORLÉANS.



+ VINCEMARVS MONITA. Buste diadémé tourné à gauche. —

☩. RIVS AVRILIANIS +..... Croix ayant un point au centre, et dont chaque branche est ornée de deux globules.

Denier d'argent du second tiers du VII^e siècle.

M. Cartier a publié cette charmante monnaie d'une manière inexacte dans la *Revue numismatique* de 1840, pl. XIV, n^o 22. Il lisait alors sur les légendes : VINCEMACVS MONITA. — CASTRV SAVRICANIS. Un excellent cliché, pris par M. Ledoux, sur l'original, me permet de rectifier ses lectures.

CLERMONT.

LANPELES QI.. Buste diadémé tourné à droite. — ☩. CEORVL-FVS..... Dans le champ AR; au-dessous, une barre et deux points, débris du mot *civitas*.

Poids : 23 grains d'or pâle à très-bas titre. Ce triens était revêtu primitivement d'une légère feuille d'or, que l'orfèvre de Saint-Jean-d'Angely, entre les mains duquel il était tombé, a fait disparaître en le soumettant au feu. Il est de la fin de la première moitié du VII^e siècle. — Donné par M. Rondier.

(Planche V, n^o 10.)

Le nom de lieu placé au droit est celui de quelque bourg ou village de la partie de la cité des Arvernes qui avoisine le Gévaudan. Il est possible que ma lecture soit défectueuse. C'est ce que nous apprendront un jour les numismatistes de cette province.

BOURGES.



+ EVIRA VICO. Buste diadémé tourné à droite. — ☩. + GRVELLO MON. Croix surmontée d'un appendice en forme d'ancre, couronné lui-même par trois points ou globules.

Seconde moitié du VII^e siècle. Coll. de M. Dague-Dubois.

Le type du revers de ce triens est commun à tout le pays qui compose la partie S.-E. du diocèse de Tours et la partie N.-E. de celui de Bourges; c'est-à-dire qu'on l'employa depuis Amboise et

Veuve jusqu'à Brécy (canton des Aix-d'Angillon, département du Cher), le *Brexis* des monnaies mérovingiennes.

Evira vicus est, sans doute, aujourd'hui quelque village appelé Èvre ou Yèvre, placé sur les bords de la petite rivière de ce nom, qui porte aussi celui d'Auron, et qui passe à Bourges.

A propos des triens d'Amboise dont il vient d'être question, je rejeterai de leur liste ceux d'*Ambaciacum* que l'on a rangés parmi eux. Ils sont d'Ambazac, à 4 lieues N.-E. de Limoges, ainsi que l'indiquent assez leur type et leur style.

POITIERS.



POITIERS. — PECTAVIS. Buste diadémé tourné à droite. — R.
+ ABOLENO M. Croix.

Coll. Ledoux. Tiers de sou du dernier tiers du VII^e siècle.



AMBERNAC. ERNOALDVS. Buste diadémé tourné à droite. —
R. ANDEB...NAC. Croix ancrée au-dessus d'un globe, accostée
de deux points.

Coll. Ledoux. Tiers de sou du commencement de la seconde
moitié du VII^e siècle.



MARNES. Marnes est un bourg fort ancien de l'arrondissement de Parthenay, département des Deux-Sèvres, où l'on trouve une assez grande quantité de tuiles à rebord et d'autres vestiges d'habitations gallo-romaines. M. de la Fontenelle possédait plusieurs monnaies du Haut-Empire en or et en argent, qui y avaient été découvertes il y a une trentaine d'années.

On sait que saint Martin de Vertou, l'apôtre de la partie occiden-

taie de la cité poitevine, avait fondé près de ce bourg, dans un lieu primitivement appelé *Hension* ou *Ansion*, un monastère qui prit plus tard le nom de *Saint-Jouin-de-Marnes* (1).

Mader a publié, au n° 6 de la pl. I^{re} du tome I^{er} de son ouvrage, une variété de coin, tant soit peu plus ancienne, du triens que je vais décrire d'après un dessin communiqué par Lelewel.

Le style et le type de ces pièces rendent certaine leur attribution au Poitou (2).

MADRONAS †; buste diadémé tourné à droite. — ✠. — **AVROVIO MONI**. Croix au-dessus d'un petit globe et cantonnée de quatre points.

Seconde moitié du VII^e siècle.

Cet exemplaire apprend que le nom du monétaire était *Aurovius* et non *Urovius*, comme on le croyait d'après la gravure de Mader.

TOULOUSE.



† **THO.LOSA FI**. Buste tourné à gauche. — ✠. † **ARNEBODE MO**. Croix couronnée d'un diadème perlé.

Variété de coin d'un triens connu. Milieu du VII^e siècle.

Coll. de M. Guillemot, de la Rochelle.

(1) « Antiquissimum sancti Jovini monasterium enixionense seu ensionense, » aviculo *Hension* sive *Ansion* a primordiis nuncupatum est. Deindè sanctorum » Johannis evangelistæ, Jovini atque Martini cœnobium est dictum. Postremo » solam B. Jovini tulit appellationem, cui cognomentum de Marnis à loci vicini » positione indictum est. » (Cartularium (*moderne*) monasterii S. Jovini de Marnis, mém. in-fol. de 134 pag., à la Bibliothèque nationale, ancien fond latin, n° 5449.)

« Cartulaire du monastère de Saint-Jouin-les-Marnes, ordre de Saint-Benoît, » diocèse de Poitiers, copié au XVIII^e siècle. » (*Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, par le Prince, p. 174.)

(2) *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 74.



+ P.A.R.A...D..O. Tête tournée à droite. — R. ...S.TVD.I.L.O.
Croix au-dessus d'un globe et couronnée d'un demi-cercle de perles.
Seconde moitié du VII^e siècle. — Dessin de Lelewel.

Ce triens est peut-être des environs de Toulouse, où l'on décorait parfois la croix du revers d'un demi-cercle ou diadème de perles, ainsi qu'on vient de le voir sur le tiers de sou précédent.

PARIS.

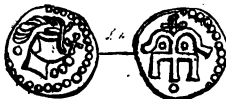
Je viens enfin combler la lacune que présentait la série monétaire de la cité parisienne dans les pièces transitoires frappées pendant le cours de l'administration de Charles-Martel et les premières années de celle de Pépin, en mettant au jour trois deniers d'argent, qui marquent exactement les degrés de la transformation opérée pour passer du système mérovingien au système carlovingien.



1° **PARISIVS.** Buste, dont le diadème est surmonté d'une petite croix, tourné à droite. — R. Croix ancrée, propre à la cité parisienne, cantonnée de quatre points et surmontée d'une croissette; le tout, dans un cercle perlé interrompu à distances égales par trois annelets au centre desquels est un point.

Variété d'une monnaie publiée par Bouteroue.

Cliché communiqué par M. Ledoux.



2° Tête de profil tournée à droite; dans le champ, une croissette et quatre points. — R. Croix parisienne surmontée d'une croissette, cantonnée de deux points, avec un autre au-dessous.

Variété du denier gravé au n° 17 de la pl. V des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*. Il est peut-être de Leudeville ou Leuville (Seine-et-Oise).

Cliché communiqué par M. Ledoux.



3° Grand A occupant le milieu du champ ; autour, une croisette à la même place que sur la monnaie précédente, et trois gros points et deux petits. — R. Croix parisienne surmontée d'une croisette, avec un point de chaque côté.

Poids : 22 grains et quelque chose. Communiqué par M. Ledoux.

Ce denier touche à celui de Pepin, donné par MM. Fougères et Conbrouse, n° 213, et a dû être frappé bien peu de temps avant lui. La tête a disparu, pour faire place à la lettre A, si souvent employée à cette époque, et qui n'est qu'une dégénérescence de la formule religieuse A et Ω. Nous sommes donc arrivés au point extrême de la transition.

La croix ancrée ornant le revers de ces pièces, fut employée, ainsi que je l'ai dit ailleurs, dans quelques autres officines voisines de Paris ; témoin le denier de Leudeville gravé dans Bouteroue, n° 20 de sa III^e planche, et qui est contemporain du premier de ceux que je viens de donner. On continua à s'en servir jusque sous Charlemagne.

Dans un moment, j'essaierai de suivre, sur les espèces de Paris, les diverses phases de la transition du monnayage carlovingien au monnayage capétien.

† IN PALACIO. Dans le champ, un A surmonté d'une croix et entouré de rangées de points. — R. PAXFI . . L. Dans le champ, un A surmonté d'une croix.

Denier du second quart du VIII^e siècle. Poids : 23 gr. (Pl. V, n° 10 bis).

M. Guillemot mentionne, dans son *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes*, une autre pièce du même atelier. Elle

appartenait autrefois à M. de Saulcy. Ces monnaies ont été frappées aux environs de Paris.

INCERTAINES.



+ MERONNO DOMO. Buste tourné à droite; trois dans le champ du côté de la face. — r. + LEVDOALDVS M. Croix dans un cercle perlé.

Milieu du VII^e siècle. Coll. de M. Dague-Dubois.

Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de trouver une attribution certaine à ce tiers de sou, qui a les caractères généraux de ceux frappés entre la Loire, la Gironde et la Dordogne. Appartient-il à Méron, petite localité de Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur?

La qualification de *Domus* donnée à *Meronyum* apparaît pour la première fois sur les monnaies mérovingiennes; mais a dû être assez commune à cette époque, car elle a été conservée jusqu'à nous à une foule d'anciennes bourgades, telles que Maison-Maugis, Maison-Roland, Maisoncelle, Mormaison, etc., etc. Elle désignait le centre d'une grande exploitation agricole, habitation ordinaire des nobles francs. Ces petits centres de population devinrent plus tard, par l'effet d'une transformation qu'amènèrent les temps et les circonstances, des villages, des bourgs, et quelquefois même des villes.

+ PATICASO VIGO. Tête diadémée tournée à droite. — r. RAG-NVLFO M +. Croix ancrée.

L'empreinte de ce triens, trouvé en Algérie, m'a été donnée par M. Poëy-d'Avant. Elle m'est arrivée trop tard pour que je pusse la faire graver. On a une autre monnaie mérovingienne de *Patigasum* ou *Paticasum*. (V. *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XXXVI, n° 1.)



Monogramme composé d'un grand A entouré des lettres S.C.V. et de dix points. — \mathfrak{N} . LITTEMVND. Croix cantonnée d'un point au second quartier.

Poids : 25 grains.

Ce joli tiers de sou de la collection de M. Éd. Sénemaud, d'Angoulême, a été trouvé aux environs de cette ville. Son faire particulier me porte à le croire frappé dans la même circonscription territoriale que l'avant-dernier.

Le monogramme du droit se décompose ainsi, à mon avis : SC. AV. (*Sancti Au...*), et est le nom de quelque église. — L'interprétation par AUSC(*ius*) me parait inadmissible, à cause du type de la pièce. Le grand A est en double emploi, et, indépendamment de sa valeur géographique, est peut-être un reste de l'A et de l'Ω.

Cette monnaie est placée sur les confins des monnayages mérovingien et carlovingien. Élargissez le flan, changez de métal, et vous aurez un denier du temps de Pepin le Bref, quant au style. Je suis donc convaincu qu'elle a été fabriquée sous Charles-Martel.

— MON. Tête barbare tournée à droite. — \mathfrak{N} . + . . RON.

Croix dans un cercle perlé.

Poids : 12 grains forts d'argent. — Coll. Bonsergent.

Fin du VII^e siècle ou commencement du VIII^e.

Ce demi-denier, qui m'a été remis trop tard pour que je pusse en donner la gravure, a été trouvé à Poitiers, et a l'aspect d'une monnaie frappée en Poitou ou dans le voisinage de cette province. Ce n'est pas la première fois que l'on signale l'existence de pièces de cette valeur. (Cf. avec le commentaire placé à la p. 72 des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*.)

III.

NARBONNE.



CARLVS en deux lignes. La queue de la lettre R est traversée par une barre. — R. Croix, dont les quatre branches sont ancrées, cantonnée des lettres NRBO.

Coll. de M. Boudard, de Béziers.

C'est M. de Coster qui m'a adressé l'empreinte de ce beau denier, resté jusqu'ici introuvable en nature, depuis la publication du livre de Le Blanc. Il a été découvert à Muriel, département de l'Hérault. La forme de l'inscription du revers est exactement semblable à celle du denier du comte Milon, qui a été fabriqué peu d'années avant celui-ci.

ROYAUME D'ITALIE.



+ **CARLVS REX FR. ET LANG AC PAT ROM.** Monogramme carolin. — R. **ET LANG AC PAT ROM.** Monogramme dont on n'a pas encore d'explication satisfaisante : M. de Longpérier y a lu le nom de Ravenne; tandis que M. de Coster préfère y voir celui de **MARC(us)**, patron de Venise. Quant à moi, je ne serais pas éloigné de le traduire par **ROMA.C.**

Coll. Rousseau.

Variété très-caractéristique, pour le style, du denier décrit au n° 598 du *Catalogue Rousseau*. L'attribution de cette pièce de

Charlemagne à Rome est on ne peut plus rationnelle, et n'est contrariée en rien par les faits. On ne saurait objecter en cette occasion l'autorité des papes sur la vieille capitale du monde romain; car on sait combien leur position politique était subalternisée sous le règne de ce grand homme, qui fut, à partir de la conquête d'Italie jusqu'à sa mort, le vrai chef de la chrétienté. Les monnaies frappées de son vivant avec un nom papal, qui peuvent exister, n'ont été émises que vers la fin de sa vie, et en vertu d'une autorisation émanée de lui.

CHELLES.



+ CARLVS REX FR. Croix. — R. + CALA MONAS(terium).
Monogramme carolin.

Coll. Rousseau.

Denier d'argent tout à fait nouveau de la célèbre abbaye de Chelles.

AGEN.



+ CARLVS REX FR. Monogramme carolin. — R. + AGIN CIVITAS. Croix.

Ce denier, du poids de 31 grains $\frac{1}{2}$ m'a été cédé par M. de Coster, qui m'a communiqué également les deux précédents. Il a été décrit, sans que la gravure en ait été donnée, dans le *Cat. Rousseau*, n° 336.

Ces trois monnaies, qui proviennent des découvertes de Duerstède, en Hollande (1), me fournissent l'occasion de confesser l'une des plus

(1) J'avais déjà vu, il y a trois ans, entre les mains de M. Morin, quelques monnaies carlovingiennes trouvées à Duerstède; j'en ai examiné d'autres depuis: elles m'ont paru parfaitement authentiques.

grandes erreurs dans lesquelles je sois tombé, faute d'avoir pu examiner assez tôt en nature une quantité suffisante de deniers de cette catégorie. La vue d'exemplaires bien conservés de ceux d'Arles, avec les points entre les lettres des légendes du revers, de Lyon, de Duerstède et de Trèves, celles du premier surtout, dont le travail est identique (et par conséquent contemporain) à celui de la belle pièce à la tête frappée dans la même ville, cette vue m'a convaincu que j'avais fait fausse route, en refusant jusqu'ici à Charlemagne l'emploi du monogramme. Je l'avoue, le style de ces pièces, indépendamment des preuves historiques invoquées en faveur du système contraire à celui que j'avais embrassé (1), ne peut convenir au temps de Charles le Chauve, et encore moins à la dernière moitié du règne de ce prince.

Si j'ai résisté si longtemps à me ranger à cette opinion, c'est que j'étais influencé, d'un côté, par la série monétaire poitevine de l'époque, et de l'autre, par l'aspect des gravures peu fidèles qui ornent la plupart des ouvrages de numismatique française. Cette double préoccupation avait pour résultat de m'éloigner des deux parts de la vérité. Mieux renseigné, aujourd'hui, je confesse sans regret m'être trompé; et cet aveu me coûte d'autant moins, que j'ai toujours apporté la plus entière bonne foi dans l'étude de ces questions scientifiques. Après dix années de recherches, je me trouve être revenu au point de départ, alors que, dans l'un de mes premiers essais, je distribuais entre Charlemagne et Charles le Chauve les pièces au monogramme et à la légende *Carlus rex fr.* (*Rev. num.*, 1845, p. 352.) C'est encore ainsi que le problème doit être résolu, à mon avis; car, s'il ne m'est plus possible de contester à Charlemagne l'initiative de l'usage de cette empreinte, je ne saurais non plus en refuser l'emploi momentanément à Charles le Chauve. MM. de Coster et Cartier, qui ont depuis quelques années repris en sous-œuvre la thèse de Le Blanc, avouent eux-mêmes maintenant qu'on s'en servit en Aquitaine sous ce dernier prince, et la découverte de Bonnevaux n'a pas peu contribué à les amener à cette importante concession.

(1) Ces preuves, prises isolément et sans le secours de la numismatique, ne sauraient être d'un bien grand poids, puisque Charles le Chauve et Charles de Provence eurent puissance, à une certaine époque, sur les villes où les pièces que l'on possède ont été frappées. Ce ne sont donc pas les arguments de cette nature qui ont amené ma conversion, mais le fait purement matériel du style de certaines monnaies.

Je ne doute pas non plus que, dans le reste des états de Charles II, les choses ne se soient d'abord passées de la même manière, avant de transporter sur les monnaies la formule *gratia dei rex*. Avec un peu de soin, on parviendra à faire la distinction des pièces fabriquées sous l'un ou l'autre règne. La série melloise sera, comme point de comparaison, d'une grande utilité dans cette recherche délicate. Dès aujourd'hui elle sert, à défaut d'autres arguments, à établir que Charles le Chauve reprit l'empreinte de son aïeul, puisque ce fut sous lui que le comte Rainalfe I^{er}, après avoir jeté en Poitou les premières racines de la féodalité, immobilisa le type royal employé alors. Or, cette substitution de pouvoirs ne s'accomplit pas, ainsi que semble le croire M. Cartier, aussitôt la mort de Louis I^{er}, mais quelques années après ; de sorte que l'on ne peut méconnaître l'influence directe du pouvoir central dans la réapparition du type de Charlemagne. La transition entre le style et la fabrique des dernières monnaies de Louis le Débonnaire, et ceux des *gratia dei rex*, se trouve de cette façon établie ; autrement il y aurait solution de continuité dans la dégénérescence artistique, et c'est l'un des motifs principaux qui contribuaient le plus à me maintenir dans l'erreur, avant d'avoir vu des deniers sortis d'émissions contemporaines de Charlemagne, tandis que je raisonnais seulement d'après ceux fabriqués au même type sous son petit-fils.

En définitive, je crois, à l'heure qu'il est, que le monogramme carolin parut d'abord en Italie sur les monnaies, vers le milieu du règne de Charlemagne, et qu'après quelques essais transitoires, la légende *Carlus rex fr.* succéda au nom inscrit en deux lignes. Ainsi se trouve comblée la lacune que je sentais exister entre ces dernières pièces et celles à la tête. A la mort de l'empereur, son fils, dont le règne déplorable fut par la force des choses la contre-partie du sien, s'éloigna insensiblement de ses types monétaires pour en créer de nouveaux où le monogramme fut proscrit, lesquels furent rejetés à leur tour par Charles le Chauve.

A la suite d'émissions passagères aux empreintes de Louis I^{er} (1),

(1) Le denier au nom de Charles portant au revers METALLVM en deux lignes, comme sur les espèces de la fin du règne de Louis le Débonnaire, date de ce temps. J'ai vu et dessiné dernièrement le seul exemplaire original connu, dans la collection de M. Rondier, et j'ai constaté que cette monnaie était loin d'être

on reprit alors celle qui avait été si populaire sous Charlemagne, et qui fut abandonnée de nouveau, quelques années après, dans la plupart des ateliers du royaume, pour la formule *Gratia dei rex*.

Ces divers points de doctrine bien constatés, la classification des pièces de Pepin II et de Carloman émises en Aquitaine devient on ne peut plus facile, aussi bien que celle des espèces de Charles le Gros frappées à partir du moment où il fut roi des Francs. On concilie en partie, de cette façon, les systèmes trop exclusifs embrassés par M. de Longpérier et moi, d'un côté, et MM. de Coster et Cartier, de l'autre.

Je devrais peut-être motiver plus longuement ma conversion au système de Le Blanc et de Lelewel; mais, après les derniers travaux de MM. de Coster et Cartier, il me semble inutile d'entrer dans de plus amples détails. Ces savants numismatistes ont eu le tort de me traiter un peu rudement dans les différents articles qu'ils ont fait paraître sur la matière, sans que je l'eusse précisément mérité. Il est vrai que personne n'est à l'abri de la rafale guerroyante qui souffle de nos jours, comme j'en ai moi-même administré plus haut la preuve: ce dont je fais amende honorable de grand cœur, désireux que je suis de voir la paix renaitre dans notre petite république, d'ordinaire si bienveillante et si placide. Ce grief ne m'empêchera pas d'être juste et de dire que, sauf les rectifications indiquées plus haut, l'opinion de mes deux collègues est, à mes yeux, inattaquable, quant au point principal. Cette conviction m'est surtout venue à la suite d'un examen basé sur la donnée artistique: or, les arguments de cette nature se sentent mieux qu'ils ne s'expriment. Je m'adresse, du reste, à des numismatistes intelligents, auxquels il suffit d'énoncer un fait pour être compris d'eux, et je les renvoie, pour plus ample informé, aux pièces originales du procès.

Il est une autre monnaie que je ne donnerai pas, avec M. de Coster, à Charlemagne; c'est le denier poitevin à la porte d'église reproduit à la page 40. On doit incontestablement à ce prince la création de ce type; mais, après avoir examiné l'original de la pièce, on est forcé

aussi ancienne que le prétend M. de Coster. La forme du C de *Carlus* n'est pas du tout celle qu'on lui donne sur la gravure de M. Lecoindre-Dupont. Cette lettre est de la même grandeur que le reste de l'inscription. Les autres deniers à légendes bilinéaires, tels que le *Parisi*, sont contemporains de ce *metallum*.

de la classer au commencement du règne de Charles le Chauve. Ceci ressort de la comparaison de son style avec celui des deniers de Louis le Débonnaire frappés dans la province. Le suivant a la même provenance.



+ CARLVS REX FRANCO. Croix cantonnée de quatre points. —
R. XPISTIANA RELIGIO. Porte d'église.
Coll. de Coster.

On frappa des monnaies à la porte d'église et avec le nom de Charles longtemps après la mort de Charles le Chauve. M. Ledoux possède un *Christiana religio* qui lui est postérieur, et on en rencontre d'une date plus récente encore. Toutes ces pièces sont ecclésiastiques, et beaucoup, comme celles au nom de Louis I^{er}, sortent d'émissions à un type immobilisé.

ROUEN:



LVDOVICVS en deux lignes dans le champ. — R. + ROTVMACVS.
Croix.

Poids : 15 grains et demi.

Obole d'argent très-pur fabriquée pendant la dernière partie du règne de Louis le Débonnaire. Le denier correspondant était connu depuis longues années. Cette pièce provient de la même découverte que celles dont il est question à la page 125 des *Lettres à M. Dugast-Matifeux*.

Je reviendrai bientôt sur la numismatique de Normandie, à propos des premières monnaies féodales de cette province.

POITOU.



† CARLVS REX FR. Monogramme de Charles. — R. † MÆTVLLO.

Dans la dernière lettre se trouve un point; monogramme de Charles.

Poids : 34 grains. Cédé par M. de Coster.

Le double monogramme de ce denier est une anomalie véritable dans les types carlovingiens, et est peut-être le résultat d'une inadvertance de graveur. Ce qui l'indique surtout, c'est que le travail du droit diffère sensiblement de celui du revers, et n'a même pas le caractère poitevin. On aura appareillé des coins venant de deux paires destinées à des monnayages différents. La numismatique présente de temps à autre de ces bizarreries, qu'il n'est pas aisé d'expliquer autrement.

Quoi qu'il en soit, je ne serais pas éloigné de croire cette rare pièce fabriquée hors du Poitou.

On a fait, au mois de juin dernier, sur la route de Thouars à Saumur, la découverte de 200 deniers carlovingiens renfermés dans un vase de terre. MM. F. Poëy-d'Avant, Bonsergent et Eugène Lecointre, ayant recueilli presque en entier ce petit trésor, ont eu l'obligeance de me le soumettre (1). Quoiqu'il ne renferme rien de bien nouveau, il fournit néanmoins plusieurs renseignements bons à recueillir et qui ne sont pas sans valeur pour la classification des monnaies de la seconde moitié du IX^e siècle. J'y ai trouvé surtout la pleine confirmation de l'exactitude de celle des espèces poitevines de l'enfouissement de Bonnevaux, présentée plus haut, p. 52.

On m'a communiqué :

(1) Si quelques pièces sont passées en d'autres mains, elles ne peuvent modifier les conclusions que je tirerai tout à l'heure de l'examen de la découverte.

ORLÉANS.

2 deniers de Charles le Chauve, *Gratia D-i Rex*. Traces d'une circulation prolongée. Poids : 29 à 30 grains.

ANGERS.

2 deniers *id.* de Charles le Chauve un peu usés par la circulation. Poids : 30 à 31 grains.

56 deniers d'Eudes. (LE BLANC, p. 145.) Très-grand nombre de variétés de coin offrant fort peu de différences entre elles. Les plus saillantes consistent dans le monogramme, au centre duquel il y a le plus souvent un point, tandis que sur quelques exemplaires il ne s'y trouve pas. Un seul denier a le monogramme régulièrement formé :



sur tous les autres il est renversé. Ces pièces sont d'une excellente conservation, mais elles ont un peu circulé. Poids moyen : 32 grains.

1 obole à fleur de coin au même type. Poids : 16 grains.

7 deniers semblables parfaitement conservés, sauf qu'au centre du monogramme est une petite croisette. Poids : 32 grains.

TOURS.

1 denier de Louis II ou de Louis III, semblable à ceux de la découverte de Courbenton.

23 deniers d'Eudes. + *Misericordia D-i* ou *D M*. Ces pièces sont en général un peu pâteuses et assez mal frappées. On voit, en outre, qu'elles ont été livrées pendant quelque temps à la circulation. Poids moyen : 32 grains.

2 variétés : *Misericordia D H*. 32 grains.

1 variété portant *HTivrones* sur laquelle deux R entrent dans la composition du monogramme. Traces de circulation. 32 grains.

2 deniers de Charles le Simple à fleur de coin, mais mal frappés. Poids : 32 grains forts.

POITOU.

1 obole au grand monogramme sans la croisette. Cette pièce, qui remonte au moins aux vingt premières années du règne de Charles le Chauve, a peut-être été ajoutée au trésor par l'orfèvre qui a le premier recueilli la découverte. Poids : 16 grains faibles.

100 et quelques deniers présentant les variétés suivantes :

- 1° *Carlus rex FR.*, traces de circulation ; poids moyen : 32 grains ;
- 2° *Carlus rex FR.*, de fabrique un peu plus récente, portant également des traces de circulation ; poids : 32 grains $\frac{1}{2}$;
- 3° *Carlus rex FP.* ; poids : 32 grains $\frac{1}{2}$;
- 4° *Carlus rex F.*, très-belle conservation ; poids : 33 à 33 gr. $\frac{1}{2}$;
- 5° *Carlus rex R.*, à fleur de coin ; poids : 33 grains ;
- 6° *Carlus rex P.*, à fleur de coin ; poids : 30 grains ;

Je n'ai pu peser qu'un seul exemplaire de cette dernière variété.

Ces monnaies ont une croisette entre le T et le V de *Metullo*, à l'exception d'une seule, qui est cependant de fabrique relativement récente ; car elle porte la légende *Carlus rex F.*

On a pu remarquer que tous ces deniers poitevins sont identiquement de la même époque que ceux du trésor de Bonnevaux, et que la série s'arrête au même point.

Voyons maintenant quelles indications nous fournit l'ensemble de la découverte.

Une seule variété des deniers d'Eudes, frappés à Angers, n'était pas connue ; c'est celle dont le monogramme a une croisette au centre, au lieu d'un point. Elle est d'une émission postérieure aux autres qui étaient avec elles, et l'acheminement vers la décomposition du type est déjà visible.

Après la mort d'Eudes, on reprit à Angers l'empreinte caroline (1), qui fut plus tard immobilisée, et qui continua à être employée jusqu'à la création du type féodal. Le denier publié précédemment à la p. 58, est cependant la preuve que la légende odonique ne cessa pas d'être utilisée dans quelques ateliers secondaires de la province.

(1) N° 3 de la planche qui accompagne l'article de M. Fougères sur une découverte de monnaies du premier tiers du x^e siècle faite à Evreux, insérée dans le *Cabinet de l'Amateur*, 1844, p. 356, article dont je suis loin d'adopter les conclusions.

Il est vrai que, dès le temps de Charles le Simple, les comtes d'Anjou étaient de fait indépendants de la couronne, et que, l'inscription du nom royal sur leurs monnaies étant moins la constatation du droit direct du prince sur la contrée, que la conséquence de l'intérêt des seigneurs à maintenir les empreintes consacrées par un long usage, peu leur importait de se servir de tel ou tel nom, pourvu qu'il fût pour le peuple une sorte de garantie du bon aloi du numéraire. En réalité, les espèces angevines furent complètement féodales presque à dater du moment où le roi Eudes descendit dans la tombe.

Il y a loin de nos deniers d'Angers à ceux des émissions plus récentes. Ici le métal est pur; le travail, quoique propre et maigre, est fin et plat à l'œil par sa régularité, qui rappelle celle des empreintes des monnaies du Mans de la bonne époque. Plus tard, au contraire, le billon remplace l'argent, les caractères des légendes perdent leur correction, et, arrivés au milieu du x^e siècle, nous n'avons plus que des espèces sans relief et à demi barbares, sur lesquelles se maintiennent pourtant les anciens types royaux immobilisés. La Loire continue, toutefois, à servir de limite entre deux arts monétaires complètement distincts, et dont tous les numismatistes ont été à portée de constater la différence. Sur la rive droite et dans le rayon d'influence de chaque cité placée de ce côté, les pièces se distinguent toujours par une certaine finesse d'exécution, tandis qu'à partir de la rive gauche, elles se font remarquer, pendant tout le x^e siècle, par l'exagération des formes attribuées aux types et aux lettres des légendes. Le germe de cette dissemblance est sensible dès Charles le Chauve.

Il paraît assez extraordinaire que l'art ait pu se maintenir en Anjou, pendant le dernier quart du ix^e siècle, dans un certain éclat, lorsqu'on songe aux ravages des Normands dont cette province fut alors victime. On ne peut expliquer ce fait, qu'en donnant pour cause à la ressemblance singulière du style de ces monnaies d'Eudes avec celui des espèces contemporaines du Mans, la translation à Angers d'une colonie de monnayeurs de cette ville, destinée à remplacer ceux tués ou dispersés par les barbares, quand la population reprit possession de ses foyers, envahis plusieurs fois depuis quinze ou vingt années (1).

(1) Les poinçons, dont on s'est servi pour fabriquer les coins, sont parfois évidemment les mêmes que ceux employés au Mans.

Les invasions des Normands eurent une grande influence sur le monnayage des ateliers qui furent exposés à leurs sanglantes visites, et ceux qui étudient la numismatique de ces temps sont toujours forcés de tenir compte des événements de ce genre, s'ils veulent arriver à un classement conforme à la vérité.

Il est un autre point que ce trésor sert à éclaircir. M. de Longpérier a essayé d'attribuer, dans la *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 203, quelques deniers de Tours à Robert I^{er}, se fondant sur la forme du monogramme odonique, qui offre, sur ces pièces, une légère variante, en ce qu'il y entre deux fois la lettre R. Or, parmi les deniers qui viennent de m'être communiqués, je trouve un exemplaire de cette variété de coin, portant des traces évidentes d'une circulation assez longue : d'où je conclus que ces monnaies appartiennent non-seulement à Eudes, mais ont été même émises à une date antérieure à la fin de son règne. On ne peut donc pas les classer à celui de Robert.

Mais l'indication la plus précieuse que fournisse la découverte, est celle à tirer de la présence des deux deniers de Tours au type carolin. Ces pièces sont, en effet, d'une émission incontestablement plus récente que celles décorées du monogramme du roi Eudes. La forme des lettres ne convient plus au règne de Charles le Chauve, tandis qu'elle se rapporte fort bien au temps de Charles le Simple. On sait d'ailleurs positivement que l'atelier de Tours reprit cette empreinte, puisqu'elle se combina plus tard avec le type de Chinon (1). Les monnaies du successeur de Louis le Débonnaire pourraient se distinguer, à la rigueur, de celles de son arrière-petit-fils, en ce que l'O de leurs légendes n'est pas encore cruciforme, comme sur ces dernières. Cette distinction ne peut sans doute pas s'appliquer aux produits de tous les ateliers ; mais je crois néanmoins qu'il y a souvent lieu de ne pas la négliger.

Sous Charles le Chauve, les caractères ont de la netteté, les légendes sont correctes, le métal est pur, le poids élevé et uniforme, les types ne sont pas encore défigurés, ni les croix cantonnées, en général, de croisettes, de besans ou d'autres accessoires, ainsi que

(1) V. la planche du *Cabinet de l'Amateur* citée plus haut. Il résulte de là que l'atelier du seigneur laïque de Tours ne fut transféré à Chinon qu'au commencement du x^e siècle.

cela se pratiqua au x^e siècle (1). C'est donc à ces signes que l'on peut reconnaître les espèces datant de cette époque, et celles qui leur sont de beaucoup postérieures. Je citerai, par exemple, ce qui se passa à Angers, à Blois, à Reims, à Quentowic, à Beauvais, à Namur, et dans une foule d'autres lieux, où le monogramme carolin fut repris sous Charles le Simple, et employé à l'état de type immobilisé pendant une période plus ou moins longue. Il faut ranger dans la même catégorie le denier de Baugency publié par Duchalais, dans la *Revue numismatique* de 1839, p. 204, et qui est sûrement du x^e siècle. Son poids seul de 24 grains le démontrerait, à défaut d'autres preuves.

En résumé, la découverte de notre petit trésor n'est pas sans utilité pour la science. Il confirme plusieurs points de doctrine qui avaient besoin d'être établis avec plus d'exactitude, et rectifie quelques erreurs. Pour ce qui me concerne, il prouve jusqu'à l'évidence que j'avais bien déterminé l'âge des monnaies poitevines de Bonnevaux, puisqu'il en renferme d'absolument identiques, et qu'il est possible de préciser, à un ou deux ans près, la date de son enfouissement. Quelque habitant de Thouars, de Saumur ou du voisinage a dû, en effet, déposer ces deniers en terre entre 897 et 900, forcé qu'il y était par une invasion des Normands. La nature des pièces et leur état respectif de conservation conduisent, à cet égard, à une véritable certitude.

IV.

PARIS.



+ GRATIA DI - REX. Croix. — R. PARISI CIVITA en deux lignes séparées entre elles par un grènetis horizontal, avec une croisettes au-dessus et une au-dessous. — Poids : 25 grains forts.

(1) Je ne parle pas ici des pièces au temple; mais seulement de celles au monogramme.

Le dessin de ce denier me fut envoyé, en 1852, par Duchalais, qui voulait en faire le sujet d'un article, et qui le considérait comme étant de la première moitié du x^e siècle. La mort prématurée de cet érudit numismatiste ayant mis obstacle à la réalisation de ce projet, je ne crois pouvoir mieux faire que de livrer sa précieuse monnaie à la publicité.

Je commencerai par déclarer que je ne partage pas l'avis de Duchalais sur l'âge de cette pièce, qui, par la forme des caractères des légendes, et spécialement du C et du G carrés, a tout l'air d'être d'une époque postérieure à celle qu'il lui assignait, et d'avoir été fabriquée sous l'autorité de Hugues Capet. Quoi qu'il en soit, elle est sortie de l'atelier de Paris après l'émission du denier bien connu de Louis IV, qui paraît clore la série des espèces royales de cette officine, à moins que l'on n'y ait frappé accidentellement plus tard des monnaies au nom de Lothaire; ce qui est possible, le puissant duc de France ayant montré çà et là, par politique, une apparente déférence au faible chef de la monarchie.

La pièce de Duchalais appartient à la seconde phase du monnayage féodal parisien. Celle de l'immobilisation pure et simple du type royal a déjà reçu ici quelques modifications. Au monogramme royal on a substitué la croix, comme sur les deniers analogues d'Étampes (Fongères et Conbr., n° 519) et du Mans (*Rev. num.*, 1840, p. 437); peu importe sa forme, la donnée est toujours la même. — Il existe un autre denier de Paris qui se rapproche de celui-ci, mais qui est un peu moins ancien; on en trouvera la gravure au n° 524 de MM. Fongères et Conbrouse. Sur ce dernier, la légende du droit est fort altérée, et on serait tenté de croire qu'elle se termine par le mot DVX. Cette circonstance n'autoriserait-elle pas à supposer que Hugues le Grand et Hugues Capet, se conformant, pour leur monnayage, à ce qui se passait autour de leurs domaines, ont procédé dans l'ordre suivant ?

1° Immobilisation de l'empreinte de Louis IV ou, peut-être, de Lothaire ;

2° Suppression du monogramme royal et son remplacement par une croix ;

3° Substitution du mot DVX à celui de REX, sur la légende du droit, qui continuait à être la vieille formule royale ;

4° Apposition du monogramme ducal dans le champ.

La plus large part de ces différentes modifications procède de Hugues Capet (956-987), si tant est même que l'initiative en revienne à son père, mort deux années seulement après Louis IV.

La conclusion à tirer de cet exposé, c'est que les mennaies sur lesquelles se voient le monogramme ducal et la légende GRATIA D - I DVX sont de Hugues Capet, et ont immédiatement précédé celles qu'il fit frapper en qualité de roi.

J'ai sans cesse recherché avec grand soin les pièces transitoires, parce qu'elles fournissent toujours quelques indications utiles à la classification des suites féodales. Prises isolément, il n'est pas souvent aisé d'en tirer tout le parti désirable ; mais il importe néanmoins de les publier. Arrivent bientôt après d'autres jalons, et l'on finit par percer le voile qui couvrait les origines de tel ou tel monnayage.

Celui des ducs de France présente cela de particulier que, malgré la puissance de ces princes, il fut l'un des derniers à s'affranchir de l'empreinte royale. Il faut en chercher la cause en ce que la situation géographique des domaines respectifs amena continuellement un contact immédiat, une sorte de juxtaposition entre la famille de Robert le Fort et celle de Charles-Martel, qui lièrent assez étroitement leurs intérêts les uns aux autres, pour que, malgré des conflits incessants, elles aient dû garder longtemps quelque mesure entre elles. Les ducs, qui aspiraient à la couronne, voulaient affaiblir le roi, mais non le prestige de la royauté ; ils agirent donc en conséquence, et restèrent fort tard, en apparence, les vassaux des Carolingiens.

ARTOIS OU VERMANDOIS.



+ GARCIA I EX (*gracia d-i rex*). Monogramme dégénéré de Charles ou peut-être de Lothaire. — R. + IAT N NIONE. Croix.

Coll. de M. Hoffmann.

Les légendes et le type de ce denier, de la seconde moitié du x^e

siècle, ont été altérés par un assez long usage, ce qui indique une émission féodale à une empreinte royale immobilisée. Mais à quel lieu le classer ? La forme du monogramme le fait reconnaître pour le produit de l'un des ateliers de la partie nord de la France, sans que l'on puisse lui donner une attribution plus précise. La pièce de Quentovic gravée au n° 329 de la *Description de la seconde race* de MM. Fougères et Combrouse lui ressemble beaucoup et est à peu près contemporaine. Celle d'Arras donnée par M. Hermand, au n° 21 de la pl. II de son *Histoire monétaire de l'Artois*, se trouve dans le même cas. La légende du revers se termine par les débris du mot MONE (*moneta*), qui figure souvent sur les espèces de l'Artois, du Vermandois et de quelques-unes des officines des provinces environnantes. C'est encore une de ces énigmes que d'autres découvertes feront déchiffrer un jour.

NORMANDIE.

En Normandie, aussi bien que dans les autres provinces du royaume, on ne discontinua jamais complètement de battre monnaie pendant le x^e siècle, et les espèces sorties de ses ateliers ne s'écartèrent en rien de la donnée générale. Durant le cours de la période comprise entre le règne de Charles le Simple, sous lequel Roll fixa ses bandes de pirates sur les rives de la basse Seine, et le milieu de l'administration de Richard I^{er}, les choses se passèrent comme à l'ordinaire. Il y eut d'abord monnayage royal, puis immobilisation du type royal, et enfin transformation progressive de ce type, lorsque l'on commença à créer l'empreinte féodale proprement dite. Les numismatistes qui se sont occupés des monnaies normandes (1), ne s'étant pas pénétrés de cette loi invariable et élémentaire à laquelle tous les monnayages seigneuriaux ont été soumis, n'ont pu arriver à un résultat satisfaisant, malgré tout leur savoir, et ont en vain cherché à dresser la filiation de la série monétaire de ce vaste et beau duché, dont les souverains prirent une part si active aux événements accomplis pendant la longue agonie de la race carlovingienne et les règnes obscurs des premiers successeurs de Hugues Capet.

(1) Duby, MM. Lecointre-Dupont, de Longpérier, A. Barthelemy, Poëy-d'Avant, etc.

Il est un autre principe, moins général, il est vrai, mais s'appliquant néanmoins à un certain nombre de circonscriptions territoriales, qui n'a pas non plus été entrevu, en cette circonstance, par mes devanciers. C'est qu'en Normandie, comme en Bretagne, comme en Poitou et ailleurs encore (1), le nom de l'atelier principal perdit promptement sa signification géographique, passa à l'état de type, et fut employé sur les pièces de toutes les officines de second ordre, à l'exclusion des leurs. On émit partout, en un mot, des *Rotomagus* ; tout comme, chez nous, on frappa des *Metalo*, à Poitiers, à Niort, à Saint-Jean-d'Angély. Il n'est donc pas, dès lors, étonnant de ne pas posséder d'espèces avec la désignation des autres villes qui eurent des monnaies (2), et de ne rencontrer jamais dans les documents écrits que la mention de deniers *roumois*. Ce point essentiel, une fois établi, m'aidera, dans un instant, à donner l'explication d'une pièce qui n'a jamais été classée à sa vraie date.

Trois magnifiques deniers, découverts aux environs de Bâle, en compagnie de pièces anglaises d'Ételred et d'Edmond, et qui me sont communiqués avec beaucoup d'obligeance par M. J. Rousseau, vont administrer la preuve de ce qui précède.



+ RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre points. — R. + ROTOMAGVS. Monogramme de Charles.

Denier de bon argent du poids de 28 grains $\frac{1}{3}$ (3).

(1) Cela arrivait en général dans les provinces où, le pouvoir administratif étant plus spécialement concentré entre les mains du chef féodal de la contrée, les droits monétaires se trouvaient ainsi lui appartenir en entier. Quelques autres motifs fondés sur la raison commerciale influèrent parfois aussi sur l'adoption de cette coutume.

(2) Plusieurs localités de la circonscription territoriale, qui forma plus tard la Normandie, eurent des ateliers sous les Carolingiens ; et il y a tout lieu de penser que la plupart continuèrent à fonctionner sous les ducs. On peut citer, par exemple, Bayeux, Lizieux, Avranches, Coutances, Évreux, etc.

(3) C'est, à peu de chose près, celui des monnaies du Mans frappées vers cette époque.

Il a dû y avoir quelques émissions tant soit peu antérieures à celle dont cette pièce est sortie ; car le commencement de la légende du revers se trouve interverti de côté, et être à droite au lieu d'être à gauche, négligence de graveur, qui n'a jamais lieu tout à fait aux débuts d'un monnayage.



+ RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre points. — R. + RO-TOAGVS. Monogramme de Charles.

Ce denier d'argent à bas titre n'est plus que de 21 grains, poids bien différent de celui du précédent. L'altération du nom de Rouen et le style du travail le signalent, en effet, comme étant postérieur à l'autre de plusieurs années.

Les empreintes de ces deux monnaies de Richard I^{er} sont conçues d'une manière identique à celle de leurs contemporaines de Sanche de Bordeaux, de Guillaume de Brioude, d'Hervé, évêque de Beauvais, avec le nom d'Hugues Capet, etc. Le monogramme carolin, passé, depuis longues années, à l'état de type permanent, y a été conservé, et marque ainsi la seconde phase du monnayage féodal, c'est-à-dire celle de l'imitation servile de l'ancienne empreinte royale, qui, par une transition insensible et immédiate, a succédé à la période où l'on se servait simplement de cette dernière empreinte immobilisée. On retrouvera donc quelque jour, si cela n'a pas eu lieu déjà, des pièces roumoises émises au nom du roi Charles, sous Roll, Guillaume Longue-Épée et une partie du règne de Richard I^{er}. Il sera facile de les distinguer, à leur aspect et à leur style, de ceux d'une date antérieure (1).

Avant que les Normands eussent pris possession stable de la Neustrie, les immenses désastres, causés par leurs invasions continues depuis Charles le Chauve, durent entraver ou faire même

(1) Le n° 430 du *Catalogue Rousseau* doit appartenir à cette catégorie, autant que je puis en juger par la description de M. de Longpérier.

suspendre maintes fois la fabrication du numéraire ; mais, une fois attachés au sol, la raison commerciale et de voisinage les obligea à se conformer, sous ce rapport, à ce qui se pratiquait autour d'eux. Lors même, ce qui est invraisemblable, que l'on arriverait à faire remonter au delà de Richard I^{er} l'apparition du nom ducal, ces principes généraux n'en régiraient pas moins l'ensemble de la numismatique normande.



RICHARDVS. Portail d'église. — R. † ROTOMAGVS. Croix évi-
dée au milieu et cantonnée de quatre points.

Denier d'argent à un titre assez peu élevé, du poids de 24 gr.

C'est une variété caractéristique et bien tranchée d'une monnaie connue depuis longtemps. Son style diffère légèrement de celui des deniers au monogramme. Elle a sans doute été frappée vers la fin du X^e siècle.

J'ai toujours pensé que ce type du temple, utilisé par Richard, tirait son origine d'un monnayage épiscopal absorbé plus tard par les ducs (1). Ce monnayage prit sans doute consistance dans les temps désastreux qui précédèrent immédiatement l'invasion normande définitive. Le rôle joué alors par les évêques restés à la tête de leurs concitoyens, tandis qu'ils étaient souvent abandonnés par les chefs civils, dut contribuer à maintenir ou à faire ouvrir à Rouen un atelier ecclésiastique. Quand Roll se présenta sur les bords de la Seine, l'archevêque, « voyant les murs de sa ville détruits et n'attendant aucun secours du dehors, » alla trouver le redoutable pirate et servit d'intermédiaire entre les habitants et leurs nouveaux maîtres. Ce détail seul donne la mesure de l'influence du clergé sur les Normands. Par je ne sais quel moyen, les ducs devinrent ensuite possesseurs, en tout ou en partie, de cette officine ; mais le type dont on continua à se servir postérieurement à ce fait, trahit encore

(1) *Consid. sur les Monn. de France*, p. 82.

son origine. C'est d'elle que sont issues plus tard les monnaies décorées du nom de Saint-Romain, patron de la capitale de la Normandie.

Quoi qu'il en soit, le denier qui nous occupe fournit un autre renseignement fort utile pour fixer la date d'émission de celui attribué tantôt à Guillaume Longue-Épée, tantôt à Guillaume le Conquérant (1), et qui, en définitive, n'appartient ni à l'un ni à l'autre, comme j'espère le démontrer.

Et d'abord, ce qui a été établi tout à l'heure à propos des deniers au monogramme, montre qu'à Richard I^{er} seulement remonte, à mon avis, l'apparition du nom ducal sur les monnaies. Cela met, par conséquent, Guillaume I^{er} hors de cause. Quant à descendre à Guillaume II, il n'y faut pas songer, ainsi que l'a très-bien constaté M. de Longpérier, en s'appuyant sur le style de la pièce (2). A qui donc la donner, si l'on est obligé de la refuser à ces deux princes? Un passage de l'histoire de la province fournit les moyens de tout concilier.

Des troubles fort graves ayant éclaté à la suite de la mort de Richard I^{er}, Guillaume, comte d'Hyèmes, l'un de ses fils cadets, en profita pour tenter, en 997, de se soustraire à la suzeraineté de Richard II, son aîné, qui fut obligé de marcher contre lui à la tête de la chevalerie normande, et de s'emparer de vive force de sa personne. Le vassal rebelle fut renfermé à la tour de Rouen, et ne parvint à s'en évader qu'après cinq années de captivité.

A ce fait se rattache, selon moi, l'émission de la monnaie qui partage les avis des numismatistes les plus éclairés, et tout concourt à rendre vraisemblable son attribution à Guillaume d'Hyèmes, qui l'aura fait fabriquer tandis qu'il s'efforçait de se rendre indépendant. Son style convient fort bien à la fin du x^e siècle. La légende portant *Rotomacs*, pour *Rotomagus*, le poids, la croix rudimentaire du monogramme carolin, que l'on a vue figurer sur notre troisième monnaie de Richard, et jusqu'à l'indépendance de la manière dont est conçu le type, soustrait déjà en partie à l'imitation de l'élément carlovingien, sont autant d'indices de son âge. Si l'on s'étonnait maintenant de lire le nom de Rouen sur une pièce sortie d'un autre atelier normand, après ce que j'ai dit, il y a un instant, de la transformation de

(1) *Duby*, pl. LXIX, n° 8.

(2) Je m'étais moi-même rangé à l'avis de ceux qui l'attribuaient à Guillaume I^{er}. — Avant de connaître les monnaies que je publie, c'était l'opinion la plus rationnelle.

ce nom en une formule banale d'un type régional, je répondrais par les exemples contemporains des officines de Melgueil et de Périgueux inscrivant sur leurs produits les légendes *Narbona* et *Egolissime*, et par celui plus récent de Savary de Mauléon, plaçant au revers de ses espèces la vieille légende poitevine.

Les diverses propositions contenues dans cet article, comporteraient des développements plus étendus ; mais, ainsi que je le disais il y a quelques instants, à propos des monnaies que se disputent Charlemagne et son petit-fils, je m'adresse à des numismatistes intelligents et j'ai pensé qu'il me suffisait de formuler en quelque sorte ce système pour être compris. Mon but est surtout atteint si j'ai précisé la date de l'apparition de l'empreinte féodale en Normandie. La présence, dans la découverte de Bâle, de deniers d'Ételred et d'Edmond, qui régnèrent de 978 à 1017, est un dernier argument qui a assez de valeur pour me faire espérer d'être arrivé bien près de la vérité. Ce principe une fois acquis, le classement des monnaies de fabrique moins ancienne que nos deniers, n'est plus problématique comme par le passé. Leurs types découlent la plupart de ceux de Richard I^{er}, dont le nom immobilisé fut toujours maintenu sur les espèces normandes jusqu'à la disparition du monnayage. Ce serait donc en vain que l'on voudrait arbitrairement les partager entre ses successeurs. Tout ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de tâcher de les classer par ordre chronologique, comme les herberts manceaux, les foulques et les geoffrois angevins, et de s'en tenir là. Un peu plus tard apparut le nom de saint Romain, qui eut le sort de celui de Richard, et l'on introduisit le type aux quatre frontons de la porte d'église, créé au Mans dans le dernier tiers du X^e siècle (1).

(1) *Rev. num.*, 1840, p. 437. — Ce denier a été publié dans un fort intéressant mémoire où Duchalais a consigné plusieurs observations fort justes sur l'immobilisation des types royaux carlovingiens, dont il ne se rendait cependant pas un compte fort exact. C'est sans doute à ce mémoire que M. A. Barthélemy fait allusion dans sa notice sur Duchalais (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1855, p. 300), lorsqu'il dit que ce numismatiste « fut le premier qui commença à distinguer, dans les monnaies carlovingiennes, celles qui émanaient du pouvoir royal et celles qui étaient émises par les premiers ateliers féodaux. » Mon collègue se trompe, car il y avait un certain temps déjà que Lelewel et, après lui, M. Lecoindre-Dupont avaient soulevé la question.

Pendant le XI^e siècle, les types furent variés à l'infini, par suite de la pluralité des ateliers, mais sans s'écarter précisément de ces caractères primordiaux. Il semblerait seulement qu'il s'y mêlât un lointain souvenir de ceux des monnaies des rois de la mer, les farouches ancêtres des Normands, dont quelques-unes ont indubitablement été frappées en Neustrie. On était à peine arrivé à la mort de Richard II, que les légendes étaient altérées au point d'être presque indéchiffrables. Vingt ans après, elles ne se composaient plus que de traits placés au hasard ou agencés avec une sorte de barbare symétrie.

Je renvoie aux *Lettres sur l'Histoire monétaire de Normandie*, de M. Lecoindre-Dupont, pour tout ce qui concerne les documents écrits relatifs à la numismatique de cette province.

ÉVREUX. — Je ne ferai que décrire un nouveau denier de Charles le Mauvais, qui a été probablement frappé à Évreux, comme les autres monnaies de ce personnage. Je renvoie de nouveau le lecteur aux *Lettres* de M. Lecoindre-Dupont *sur l'histoire monétaire de Normandie*, s'il désire avoir des renseignements complets sur ces pièces.

+ KAROLVS : DEI : GRA. Croix. — r. Buste couronné de face.
+ DE : NAVARRE . . REX.

Poids : 14 grains. (Pl. V, n° 12.)

Coll. Poëy-d'Avant.

Duby a publié un gros ou grand blanc qui appartient à la même donnée artistique et à la même émission. (Pl. XVIII, n° 5.)

Les monnaies de Charles le Mauvais, roi de Navarre, avec le titre de comte d'Évreux, sont fort rares. Duby en a signalé une, et celle que je vais reproduire est la seconde que l'on ait retrouvée jusqu'ici. Elle est assez importante, en ce qu'elle montre le soin qu'apportait ce prince *billonneur* à faire copier, en les altérant, les monnaies aux types les plus répandus alors, afin de réaliser de gros bénéfices.



+ KAR . DE . NAVARRA REX. Couronne dans le champ. —
R. COMES EBROICEN(sis). Croix fleurdelisée coupant la légende
et le champ en quatre, et cantonnée de fleurs de lis.
Coronat copié sur ceux de Provence.
Coll. de M. Poëy-d'Avant.

BERRY.



+ BITVRIGES CIVIT. Croix. — R. + BITVRIGES CIVIT. Mono-
gramme de Charles.

Les trouvailles se succèdent de jour en jour avec une incroyable rapidité : la terre ne cesse de nous rendre les uns après les autres les monuments qu'elle renferme. Il y a un ou deux mois, elle nous a fourni cette obole semblable en tout point au denier de Bourges sur lequel le nom royal a disparu pour faire place à celui de l'atelier monétaire. Autant que je puis m'en rapporter au dessin qui m'est communiqué, cette monnaie est d'une fabrique un peu antérieure à celle des lothaires du trésor de Châteauneuf (*Rev. num.*, 1851, p. 224). On ne peut donc plus considérer désormais le denier à cette empreinte comme le résultat d'un accident ou d'un caprice d'ouvrier, hypothèse complètement gratuite et qui ne tient pas devant la différence si tranchée existant entre les deux côtés de la pièce, dont l'un est destiné à servir de face et l'autre de revers. Je verrais de préférence dans ce monnayage un *différent* choisi par l'un de ces ateliers secondaires si nombreux en Berry, et qui surgirent pendant le *x^e* siècle, lorsque l'ancien comté se fractionna en plusieurs seigneuries. Au début, les possesseurs de ces fiefs, qui appartenaient en général à l'ancienne famille des comtes, ou lui étaient alliés, se con-

tentèrent presque tous de faire copier sur leurs coins le type de Bourges ; puis ils s'en éloignèrent insensiblement peu à peu, et finirent enfin par en adopter d'originaux.

L'obole anonyme en question est en bon argent et pèse 13 grains forts. La gravure du denier est au n° 10 de la pl. XLV du *Catalogue des monn. nat. de France de Conbrouse*.

Il est bon de rapprocher ce que je dis ici avec le passage du *Manuel de numismatique* de M. A. Barthélemy, t. II, p. 207, et avec le commentaire du n° 505 du *Catalogue Rousseau*.

J'ajouterai, en terminant, que les pièces au temple décorées du nom de Lothaire me paraissent d'origine ecclésiastique. Leur fabrication simultanée avec celles des espèces à l'autre type immobilisé du même prince, indique, dans tous les cas, qu'elles ne sortent pas d'un atelier unique.

Passons maintenant à des monnaies de la période suivante.

DÉOLS. Je disais à la p. 65, en publiant un denier, alors unique, de Eudes l'Ancien, seigneur de Déols, qu'au x^e siècle, les prédécesseurs de ce prince avaient émis des monnaies à l'étoile et au nom immobilisé du roi Charles. La mise au jour d'un petit trésor trouvé dernièrement, en démolissant l'ancien château d'Issoudun, est venue, au contraire, prouver que les produits de cet atelier avaient suivi encore plus exactement les phases ordinaires, et, qu'après avoir, sans doute, porté la formule régionale BITVRIGES et le monogramme royal entouré de sa légende, on y a substitué simplement celles de DOLEO CIVES et d'ODO DVX.



+ ODO+DVX. Croix dont les branches horizontales soutiennent deux appendices en forme de globules attachés par un pied, restes de l'A et de l'Q qui se trouvaient sur les espèces issues des monnayages antérieurs. — R. + DOLEO CIVE : S. Monogramme carolin dégénéré ; la lettre R a pris la forme d'un O.

Poids : 24 grains.



†. ODO. † DVX. Croix. — R. † DOLEO CIVES. Restes du monogramme complètement dégénéré et renversé.

Poids : 24 grains.

Ces monogrammes, si l'on n'en connaissait pas la provenance, pourraient donner lieu à d'étranges interprétations. Ne serait-ce point par suite d'une dégénérescence du même genre que ceux des monnaies bretonnes du ^x siècle ont un aspect si étrange? et ne serait-il point à propos d'y voir simplement des produits accidentels de l'ignorance des monnayeurs, plutôt que d'y chercher des noms seigneuriaux antérieurs à Conan le Tors?

Avec les deniers précédents on a trouvé aussi un grand nombre de variétés de coin du suivant, qui est presque semblable à celui gravé à la p. 65. Je me contente de le décrire.

: ODO : DVX. — R. DOLEO CIVES. Étoile à cinq branches.

Poids : 20 grains.

Ces trois monnaies m'ont été cédées par M. Charvet.

L'ensemble de ces diverses considérations lève une partie des incertitudes qui pesaient sur les origines des monnayages féodaux du Berry. Lorsqu'on rencontrera les pièces transitoires des ateliers autres que celui de Déols, je ne doute pas qu'elles n'accusent une marche semblable.

LE PUY.

— Depuis la publication de la pièce du Puy, donnée à la p. 81, on a inséré dans la *Revue numismatique* de cette année, p. 113, une dissertation de M. Aymar, sur deux découvertes faites dans la Haute-Loire, dont l'une était uniquement composée de monnaies semblables à celle de M. Poëy-d'Avant. Dans ce petit travail, l'auteur cherche à prouver que ces pièces sont du ^x siècle, classement inadmissible, après avoir vu l'une d'elles en original. Le style et la forme des lettres les font au contraire contemporaines de Philippe-Auguste :

les N ont surtout la tournure propre aux caractères de cette époque, et tout numismatiste un peu exercé sera de mon avis en constatant ce simple détail.

Aucune pièce du Puy au type primitif n'a encore été rencontrée, et on ne peut pas dès lors établir actuellement si celui des deniers et oboles, d'une attribution incontestable à cette ville, est indigène ou a été apporté d'ailleurs. Il est évident, néanmoins, que c'est une dégénérescence du chrisme, comme on l'a prouvé depuis longtemps, et que l'on en fit usage dans d'autres ateliers situés au delà du Rhône. La raison commerciale et de voisinage influa sur la propagation de cette empreinte toute chrétienne qui convenait on ne peut mieux à des officines ecclésiastiques. La découverte des monnaies transitoires entre l'ancien type carlovingien et le type féodal proprement dit lèvera nos incertitudes.

Cette transformation a dû s'accomplir pendant la seconde moitié du x^e siècle. Le denier portant MONETA SCE MARIAE, signalé par M. Aymar, et donné avec raison aux évêques du Puy, a été fabriqué un peu après. Car l'empreinte



a déjà été tant soit peu altérée (1). — Elle le fut plus tard bien davantage encore, et les légendes se déformant elles-mêmes, les lettres R et I furent accouplées, prirent l'aspect d'un N, et l'A renversé devint un V, de telle façon que l'on put lire : SCE MANVE, et par interversion MANVE SCE ; lecture qui a amené M. de Longpérier à se méprendre sur la véritable provenance de ces deniers, et à les attribuer à Manosque. MM. Requier et Poëy-d'Avant classent également à tort cette dernière monnaie parmi celles de Gap.

Je ne saurais trop engager les numismatistes de la Haute-Loire et des départements d'alentour à étudier soigneusement les pièces sorties de ce groupe d'ateliers établis au Puy, à Gap, à Saint-Paul-

(1) Cette gravure a été faite d'après l'exemplaire de M. Charvet, de Paris.

Trois-Châteaux, et peut-être dans quelques autres villes voisines (1). La réunion d'un grand nombre d'exemplaires amènera des découvertes inespérées par la comparaison des types, et l'on apprendra enfin quel a été leur point de départ. Jusqu'ici, la capitale du Velay semble devoir revendiquer ce droit ; mais il n'est pas suffisamment établi. La publication du denier que je viens de reproduire et qui était mêlé avec ceux de Brioude, auxquels il ressemble beaucoup par le style et le travail, a déjà fait faire un grand pas à la question, en constatant que l'on se servait au Puy de cette empreinte dès la fin du x^e siècle. Je me trompais donc en disant, sous une forme dubitative il est vrai, à la p. 82, que les monnaies des x^e et xi^e siècles pouvaient être à des types tout différents de ceux des xii^e et xiii^e.

A l'heure qu'il est, la filiation se trouve remonter à deux degrés plus haut qu'il y a un an. Avec quelques recherches, on trouvera le point de jonction entre les carlovingiennes et les féodales.

En résumé, la liste monétaire du Puy se compose maintenant ainsi qu'il suit :

- 1° Denier *moneta sce Mariae* ;
- 2° Id. *moneta sce Marve* ;
- 3° Pièces dont les légendes sont entièrement indéchiffrables, et qui ont été frappées de la seconde moitié du xi^e siècle au dernier tiers du xii^e ;
- 4° Denier *Beate Marie podiensis* (sous-entendu *moneta*) ;
- 5° Enfin les monnaies à légendes en langage vulgaire du genre de celle que je donne au n° 4 de la planche IV.

BORDEAUX.

La série monétaire de Bordeaux est encore fort incomplète. Avant que je n'eusse publié le denier de Sanche (2), qui marque la transition entre le type carlovingien immobilisé et ceux adoptés au xi^e siècle par les comtes de Gascogne et par les ducs d'Aquitaine, on en était réduit, à deux ou trois variétés près, aux pièces retrouvées du temps de Duby. Je crois donc faire une chose agréable aux ama-

(1) Il serait bon d'examiner en même temps les pièces de Clermont et de Brioude, dont la comparaison peut fournir plus d'une indication utile.

(2) *Considérat. sur les Monn. de France*, p. 114, et pl. II, n° 7.

teurs de cette ville, en leur signalant encore une monnaie digne en tout point de prendre rang à côté de son aînée.



+ BENARDV. Dans le champ une main. — R. + BVRDIGA?.
Croix. Poids : 19 grains.

Ce denier, d'un métal assez pur, vient d'être acquis par le Cabinet national, et m'a été communiqué par mon ami Dauban.

Deux comtes de Gascogne ont porté le nom de Bernard : Bernard-Guillaume, dont l'administration dura de 984 à 1010, et Bernard d'Armagnac, qui s'empara du comté après la mort d'Eudes, et le conserva de 1040 à 1052. Auquel de ces deux princes attribuer notre denier? Ne l'ayant pas vu en nature, il m'est difficile de prononcer; mais je penche volontiers vers le premier, à en juger d'après l'aspect de la vignette et l'emploi du type de la main que l'on voit sur certaines monnaies de cette période (1). Le denier au nom de Sanche, sans le monogramme carolin, possédé, dit-on, par M. Rabanis, et sur lequel je n'ai pu obtenir, malgré mes instances réitérées, aucun renseignement, servira sans doute à élucider ce point controversable de doctrine.

Les collections bordelaises renferment, à ce que l'on assure, une foule de raretés précieuses pour la numismatique de la Gascogne, du Périgord et de plusieurs autres parties de l'ancienne Aquitaine. Pourquoi donc leurs possesseurs persistent-ils à garder indéfiniment le silence sur ces richesses? Depuis bientôt dix ans l'un d'eux nous promet un recueil d'inédites. Est-ce que, par aventure, les eaux de la Garonne produiraient, sous plus d'un rapport, sur lui l'effet fâcheux de celles du Léthé?

En dernier lieu, la raison commerciale fit adopter aux comtes de Gascogne le type odonique, utilisé dans beaucoup de provinces voi-

(1) V. entre autres le n° 12 de la pl. XVII de la *Numismatique du moyen-âge* de Lelewel.

aines de leurs domaines, telles que la Saintonge et l'Angoumois (1). Ils le passèrent aux ducs d'Aquitaine, leurs successeurs. On n'a pas encore retrouvé, que je sache, de deniers primitifs de cette catégorie. Ceux que l'on a proviennent tous d'émissions postérieures; l'empreinte une fois immobilisée, ayant servi pendant une longue suite d'années. Quoi qu'il en soit, il est avéré, à cette heure, que les légendes des espèces du premier Guillaume dont le nom ait été inscrit sur les produits de l'atelier de Bordeaux, étaient : GVILELMVS — BVRDEGALA (2). Défigurées plus tard par des graveurs inhabiles, elles donnèrent naissance à celles si barbares dans lesquelles on a voulu, bien à tort, reconnaître des essais de langage vulgaire. Il y a interversion et mélange de lettres, voilà tout.

La forme *Guilelmo* vint après; mais il paraîtrait que des officines secondaires, qui monnayaient à l'empreinte de l'atelier principal, comme cela se pratiquait dans beaucoup d'autres provinces, continuèrent encore assez longtemps à se servir de la légende *Guilelmus*, témoins les n^{os} 819 et 820 du Catalogue de M. Poëy-d'Avant, qui ont assurément été fabriqués après le beau denier d'argent presque pur décrit au n^o 818; car on le dirait de la moitié du x^e siècle. On aurait donc monnayé momentanément à ces deux empreintes simultanées.

SAINT-MÉDARD DE SOISSONS.

M. Charvet m'a adressé les empreintes de plusieurs exemplaires du denier et de l'obole de Saint-Médard de Soissons décrits à la p. 63 (pl. II, n^{os} 10 et 11). Voici les principales variantes qu'offrent les légendes du droit :

- 1^o CAPAT SC MEDARDI;
- 2^o CAPVT SCI MERDI.
- 3^o CAPAT SCI MEDVR.

Quant à l'inscription du revers, elle est toujours très-barbare.

(1) Il est présumable que le type de Louis IV, immobilisé à Angoulême, a gagné de là Saintes et Bordeaux, et que la légende *Lodoicus* n'a été adoptée dans ces deux villes que comme signe d'un lien commercial. Elle ne fit qu'apparaître à Bordeaux.

(2) J'ai déjà constaté ce fait dans une note dont s'est servi M. Poëy-d'Avant à la p. 174 de la *Description des Monnaies seigneuriales de sa collection*.

Un fort bel exemplaire du denier, qui m'a été montré par une autre personne, et qui pèse un peu moins de 23 grains, porte : CAPVT SCI MEDARD. — R. SC SEASBNSIT? (Quelques lettres sont renversées.) Dégénérescence, sans doute, de SCS SEBASTIANVS, comme je l'ai avancé précédemment.

NARBONNE.

Encore une astérisque à ajouter à la liste des seigneurs de Narbonne dont les monnaies sont connues. Du temps de Duby, cette liste était l'une des moins nombreuses du royaume. Le *Manuel de numismatique* de mon ami Anatole Barthélemy nous montre combien de conquêtes avaient été faites depuis les dix dernières années du XVIII^e siècle jusqu'en 1853. En même temps, M. Poëy-d'Avant nous faisait connaître une ou deux pièces nouvelles, et moi-même j'en donne trois dans ce recueil.



ANFOS DVX : Croix cantonnée au premier d'un anneau. —
R. NARBONA CIVI. Quatre annelets en croix avec un point au milieu.

Denier de billon de la coll. de M. Poëy-d'Avant.

Cette monnaie est d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, qui se saisit, en 1134, après la mort d'Aimery II, de la ville de Narbonne, en sa qualité de suzerain et de tuteur naturel des enfants du défunt, et ne la rendit à Ermengarde, sa fille aînée, qu'en 1143. Alphonse Jourdain prenait le titre de duc de Narbonne, que conservèrent ses successeurs immédiats au comté de Toulouse.

On remarquera quelle ressemblance il y a entre le denier de M. Poëy-d'Avant et les pièces d'Ermengarde. (Cf. Lelewel, pl. XVII, n° 9, et *Cat. Poëy-d'Avant*, pl. XV, n° 13.) Ayant fait mon dessin d'après une assez mauvaise empreinte sur feuille de plomb, il est possible que quelques détails m'aient échappé.

ANGOULÊME.



+ VGO DE LIZINIACO. Croix cantonnée au premier d'une croi-
sette. — R. + COMES · ENGOLISME, trois croisettes de face
surmontées d'un croissant ; au-dessous, un anneau.

Coll. de M. Rondier.

La forme du nom de VGO inscrite sur ce beau denier et le type
de son revers, qui ressemble à celui de la pièce publiée par M. Poëy-
d'Avant, au n° 6 de la pl. XI de la *Description des monnaies sei-
gneuriales de sa collection*, me portent à le donner aux premières
années de l'administration de Hugues XI, et à le croire antérieur au
denier décrit par M. de Gourgue dans la *Revue numismatique*, 1841,
pl. XI, n° 9, p. 200, ainsi qu'à l'obole gravée sur ma planche II,
n° 18. M. Rondier désirait faire connaître lui-même sa monnaie; mais
il a bien voulu me céder ce plaisir.

M^{lle} Poëy-d'Avant m'a communiqué une variété de coin de la pièce
de Guy de Lusignan, publiée par M. Anatole Barthélemy, au n° 5 de
la pl. XV de la *Rev. numism.* de 1843. Quoique son exemplaire soit
fort mal conservé, il permet de rectifier la lecture de la légende du
droit qui avait été donnée d'une manière incomplète par notre col-
lègue. On doit donc y lire : G. DO. DE. LEZINIACO, comme sur
l'obole de Bonsergent.

Le denier de M^{lle} Poëy-d'Avant a été découvert dernièrement dans
l'un des tombeaux en pierre déterrés autour des ruines de la chapelle
du prieuré de Chaillé-les-Marais (Vendée), autrefois dédiée à saint
Martin.

Encore quelques découvertes, et les séries de la Marche et de
l'Angoumois seront complètes. M. Casteigne, bibliothécaire d'An-
goulême, en possède plusieurs qu'il se propose, assure-t-on, de livrer
bientôt à la publicité.

TONNERRE.

+ NES CO.ES (*Johannes comes*). Croix. — R. TORN.NDRI. . .
Croix approchant par la forme de celle des monnaies d'Auxerre et de Nevers.

Obole de billon à bon titre un peu ébréchée. Poids : 11 grains.

— (Pl. V, n° 11.)

Coll. Poëy-d'Avant.

Cette pièce a été émise, en 1308 ou 1309, par Jean, s^r de Châlon, aïeul de Jean II, tandis qu'il exerçait la tutelle de celui-ci, et était, par conséquent, à ses droits. On avait déjà une monnaie d'Aliénor, mère de Jean II, frappée dans les mêmes conditions. On ne peut, en effet, attribuer cette obole à ce dernier ; car il ne fut majeur qu'en 1314, et on voit, par le règlement de 1315, que l'atelier de Tonnerre ne fonctionnait plus.

Je suppose que M. Poëy-d'Avant commet une erreur, lorsqu'il avance que les espèces de Tonnerre de cette période ont été fabriquées à Auxerre ou à Nevers. Rien ne vient à l'appui de cette hypothèse, qui est au contraire en désaccord avec l'esprit des coutumes régissant les droits monétaires des seigneurs féodaux.

BERGERAC.

Le n° 536 du Catalogue de vente de la collection Norblin, rédigé par M. F. Poëy-d'Avant, est le piéfort de billon d'un gros inédit de Henry de Lancastre frappé à Bergerac.



+ HEN : COMES LANCA(*stie*) — Seconde légende : *Sit nomen*, etc., à peu près effacée. Croix. — R. + DNS : BRACAIRACI ; autour une bordure de trèfles, et une couronne dans le champ. M. Poëy-d'Avant avait pris cette dernière figure pour le type tournois : ayant reconnu son erreur, il a fait dessiner la pièce, afin de la publier ; mais il s'est dessaisi en ma faveur de son empreinte.

Ruding, Akerman, Ainsworth et M. de Gourgue ont fait connaître plusieurs monnaies de Henry de Lancastr. (*Rev. num.*, 1841, pl. XI.)

BRETAGNE.

+ ARTVRVS : DVX : BRITAN : R. Hermine enchainée passant à gauche. — R. + MONETA : BRITANIE. Croix.

Coll. Parenteau. Pl. V, n° 13.

Variété de coin d'un denier connu du fameux Arthur de Richmond, en ce que la croix du revers n'est pas cantonnée d'hermines.

Quelques autres inédites me sont encore venues dans ces derniers jours ; mais ce petit travail est depuis si longtemps sur le chantier, que je n'ai pas cru devoir attendre davantage à l'offrir à mes collègues et à mes amis. Elles figureront dans la suite que je donnerai tôt ou tard à cette publication.

Fontenay-Vendée, octobre 1855.



NOMS DES NUMISMATISTES

QUI POSSÈDENT LES MONNAIES DÉCRITES.

MM.

- F. BONSÉRGENT. — *Gauloises*, pl. I^{re}, n^{os} 1 et 3; — *tiers de sou*, pl. I^{re}, n^o 8; — *deniers et oboles de la période féodale*, pl. II, n^{os} 18, 19, 20, 21; — *jetons et méreaux*, pl. V, n^{os} 4, 6, *bulle de Poitiers et méreau de Saint-Pierre*; — *denier mérovingien*, p. 140.
- LELEWEL. — *Triens de Latilly*, p. 133; — *id. de Marnes*, p. 135; — *id. de Paradum*, p. 137.
- F. POEY-D'AVANT. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^{os} 29, 30; — *denier de Poitiers*, p. 52; — *monnaies féodales*, pl. II, n^{os} 6, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 16; pl. IV, n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11; pl. V, n^{os} 11 et 12. — *Vignettes*, p. 59, 64, 80, 81, 83, 86, 148, 162, 169.
- M^{lle} CL. POEY-D'AVANT. — *Denier de Guy de Lusignan, dont il est question à l'Appendice; jeton de la mairie de Fontenay*, p. 639.
- B. SIPOWICZ. — *Monnaies carlovingiennes*, pl. II, n^{os} 3, 4; — *denier féodal de Saint-Médard de Soissons*, pl. II, n^o 10.
- DAGUE-DUBOIS. — *Obole de Charles le Chauve frappée à Toulouse*, p. 44, pl. II, n^o 5; — *denier de Eudes de Déols*, p. 65. — *Vignettes*, p. 132, 134, 139.
- LÉCOINTRE-DUPONT. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^{os} 16, 20, 25; — *monnaie de plaisir, carlovingienne*, p. 39; — *obole féodale*, pl. II, n^o 17; — *jetons*, pl. V, n^o 3.
- DE COSTER. — *Tiers de sou, de Lyon*, p. 131; — *deniers de Charlemagne, de Narbonne*; — *denier de Charles le Chauve, au temple*.
- RONDIER. — *Denier de Hugues XI de Lusignan*, p. 170; *méreaux calvinistes de la Mothe, Melle et Beaussais*.
- F. PARENTIAU. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^{os} 21, 26; pl. II, n^o 1; pl. V, n^o 13.
- L'abbé DE BÉCHILLON. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^{os} 18, 19, 22 et 24; pl. II, n^o 2.
- P. SALMON. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^o 9; — *denier de Pepin le Bref*, p. 37; — *id. de Hugues de Breteuil, évêque de Langres*, p. 61.
- DE LAGOY. — *Sou et tiers de sou de Marseille*, pl. I^{re}, n^{os} 10 et 11.

- DUCHALAIS. — *Denier du X^e siècle frappé à Paris*, p. 152.
- C. ROLLIN. — *Deniers des évêques de Vich, et de Charles d'Anjou frappé à Rome*, p. 89 et 90; — *piéfort de Bergerac*, p. 171.
- AVRIL DE LA VERGNÉE. — *Gauloise*, pl. I^{re}, n^o 2.
- HENRY MORIN. — *Obole de Saint-Nazaire d'Autun*, pl. II, n^o 8.
- DENIAU. — *Tiers de sou*, pl. I^{re}, n^o 6.
- EUGÈNE LECOINTRE. — *Denier poitevin au temple de Charles le Chauve*, p. 40.
- PEIGNELIN. — *Jeton*, pl. V, n^o 2.
- CHARVET. — *Denier du Puy*, p. 165.
- LEDoux. — *Monnaies anglo-françaises de la Rochelle*, p. 79; — *denier mérovingien d'Orléans*, p. 133; — *triens de Poitiers*, p. 135; — *d'Ambernac*, même page; — *deniers de Paris*; p. 137.
- WEIS. — *Triens-semi-wisigoth*, p. 133.
- J. ROUSSEAU. — *Deniers de Rome et de Chelles*, p. 141 et 142; — *id. de Richard I^{er}, de Normandie*, p. 156, 157, 158.
- SÉNÉMAUD. — *Triens de Sc. Av.*, p. 140.
- GUILLEMOT. — *Triens de Toulouse*, p. 136.
- HOFFMANN. — *Denier de l'Artois*, p. 154.
- BOUDARD. — *Denier de Charlemagne frappé à Narbonne*, p. 141.
- LE CABINET NATIONAL. — *Denier de Bernard de Bordeaux*, p. 167.
- LE CABINET DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES. — *Gauloise*, pl. I^{re}, n^o 5; — *denier mérovingien*, pl. I^{re}, n^o 15; — *jeton*, pl. V, n^o 5.
- LE CABINET DE POITIERS. — *Méreaux protestants de Saint-Sauvant et de la Mothe*.
- Les Monnaies et Médailles suivantes m'appartiennent : — *Gauloise*, pl. I^{re}, n^o 4; — *tiers de sou*, pl. I^{re}, n^{os} 7, 12, 17, 23, 27, 31, 32, 33; pl. V, n^o 10; — *denier du Palais*, pl. V, n^o 10 bis; — *plomb mérovingien*, p. 92; — *fibule carlovingienne*, p. 38; — *denier d'Agen*, p. 142; — *obole de Rouen*, p. 146; — *denier poitevin aux deux monogrammes*, p. 147; — *denier poitevin de Carloman*, p. 48; — *denier de Rainulfe, roi d'Aquitaine*, p. 50; — *obole de Marguerite de Beaumez*, pl. II, n^o 13; — *jetons de Philippe de Comynes, d'André de Vivonne, et de Lancelot Voysin, sieur de la Popellinière*; — *la plupart des méreaux protestants*.
-

LISTE DES LIEUX

*Dont les noms se trouvent sur les Monnaies et Jetons
décrits ou mentionnés dans l'ouvrage.*

- Agen, 22, 45, 142.
Ambernac, 135.
Ambaciacum, 135.
Angers, 32, 58, 59, 148, 149.
Angoumois, 75, 170.
Apraricia, 33.
Argenton-Château, 96.
Argentum, 34.
Arles, 43.
Artois, 154.
Aulaire (Saint-), 101.
Au...(sc), 140.
Avignon, 83.
Baiora, 33.
Beaussais, 127.
Bergerac, 171.
Blois, 43.
Bodricasonum, 35.
Bordeaux, 166.
Bourges, 43, 162.
Bretagne, 95, 172.
Brion, 30.
Calais, 64.
Cambray, 86.
Carcassonne, 81.
Charly, 31.
Château-Meillant, 67.
Châteigneraye (la), 100.
Chay, 126.
Chelles, 142.
Chemillé, 30.
Chenay, 126.
Cherveux, 125.
Chinon, 51, 151.
Clermont, 24.
Coubé-Vérac, 118.
Deols, 65, 163.
Dijon, 62.
Eanne (Sainte-), 124.
Essonne, 35.
Évreux, 161.
Florent-de-Saumur (Saint-),
59.
Fontenay-le-Comte, 118.
Frise, 27.
Lampelles, 134.
Langres, 61.
Latilly, 133.
Lay, 35.
Lezay, 126.
Limoges, 43, 48, 69.
Lusignan, 75 *et suiv.*
Lusteciacum, 34.
Lyon, 131.
Mâcon, 63.
Mans (le), 43.
Marche, 75.
Marnes, 135.
Marseille, 25, 47.
Martin (Saint-), 32.
Maulevrier, 102.

- Médard-de-Soissons (Saint-),
63, 168.
Melle, 39, 40, 48, 127, 147, 149.
Merck, 64.
Meronnaum, 137.
Mihel (Saint-), 84.
Mothe-Saint-Heray (la), 125.
Mouchamp, 127.
Mouzon, 43, 132.
Nantes, 33.
Narbonne, 80, 141, 169.
Nazaire d'Autun (Saint-), 62.
Navarre, 161.
Orange, 24.
Orléans, 58, 133, 148.
Palaiseau, 35.
Pamprou, 125.
Paradum, 137.
Paris, 57, 137, 152.
Patigasum, 139.
Poitou (gauloises), 16.
Poitiers et Poitou, 33, 49, 70,
116, 135, 117, 120, 146, 149.
Pierre de Poitiers (Saint-), 121.
Puy (le), 81, 164.
Quentowic, 43.
Reims, 37, 43.
Rennes, 37, 43.
Riom, 32.
Rochelle (la), 78.
Rodez, 79.
Rome, 90, 141.
Rouen, 34, 37, 146, 155 *et suiv.*
Sailly, 36.
Saintes, 31.
Santons, 20.
Sauvant (Saint-), 124.
Segry, 31.
Séigné, 31.
Sens, 43, 57.
Soubise, 104.
Sully, 68.
Talilum, 31.
Térouenne, 43, 48.
Theodeberciacum, 30.
Tidiriciacum, 92.
Tonnerre, 171.
Toul, 84.
Toulouse, 21, 43, 44, 136.
Tours, 87, 148, 151.
Trèves, 28.
Troyes, 28.
Turenne, 69.
Uzès, 82.
Vançais, 127.
Vannes, 26, 33.
Vermandois, 154.
Verdun, 85.
Vich, 89.
Vienne, 47, 83.
Vienne-en-Val, 35.
Vierzon, 66.
Yèvre, 134.

TABLE DES MATIÈRES.

4.

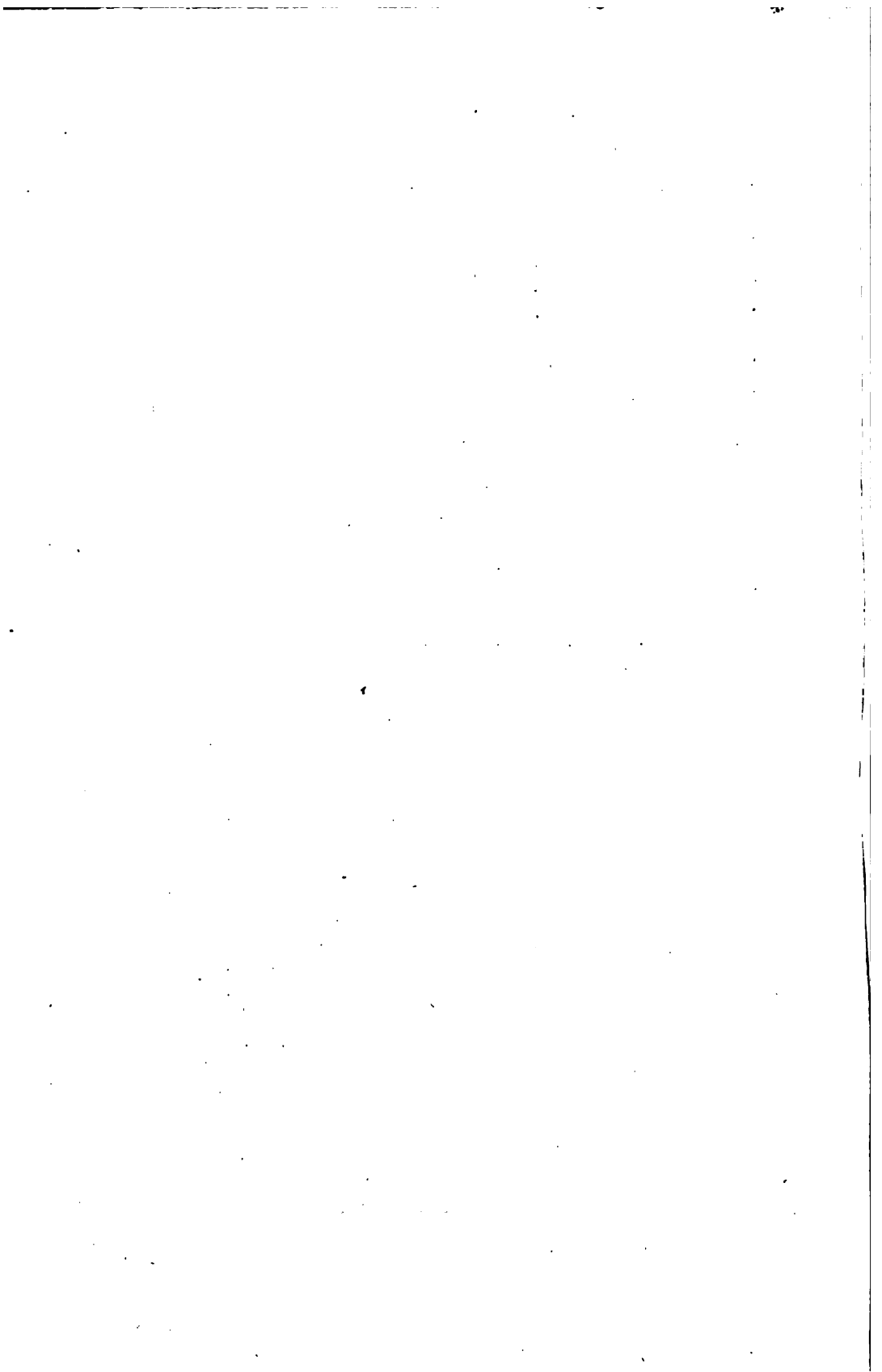
D.

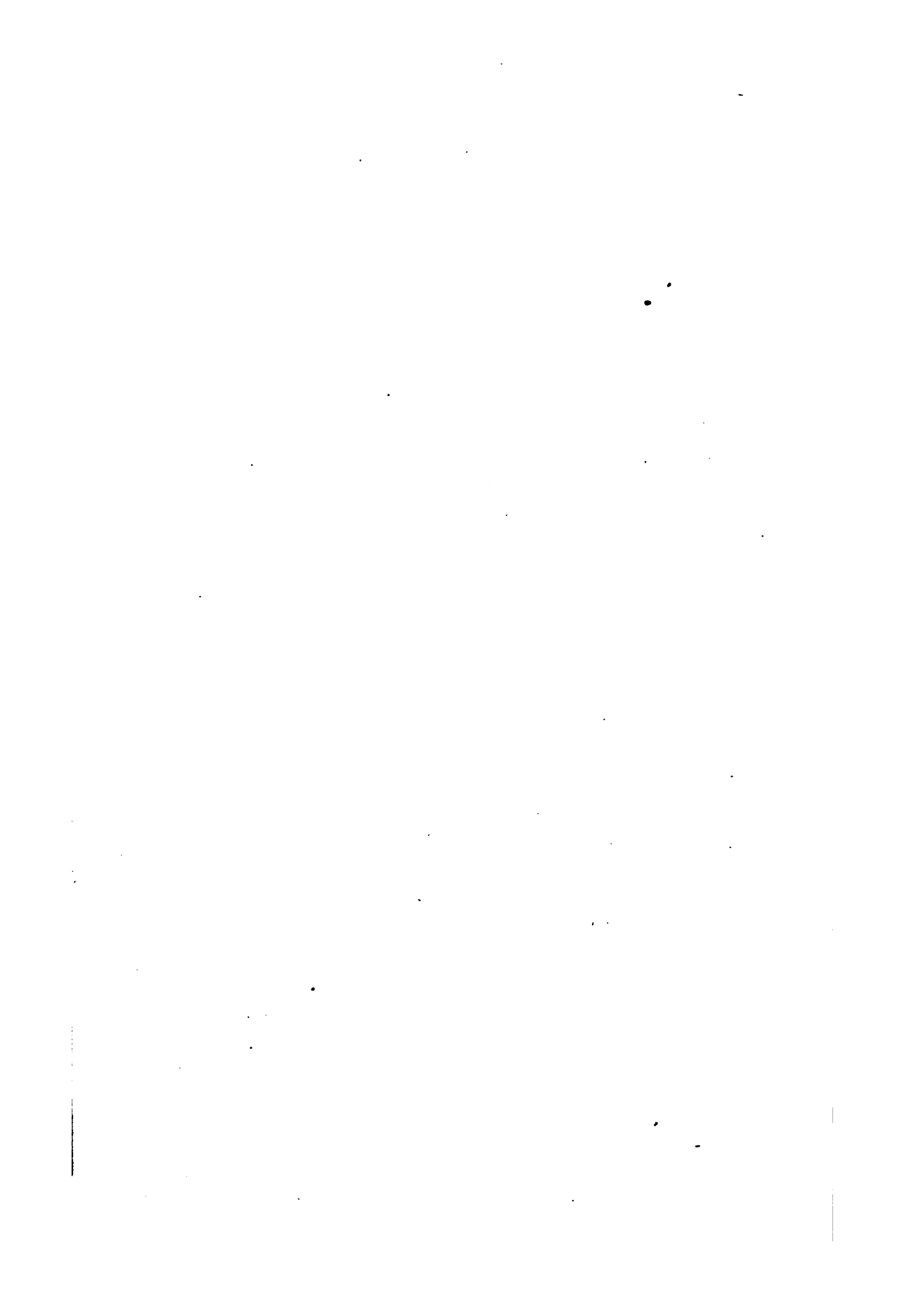
136.

	Pages
Voyage à Poitiers.	7
Collections de Poitiers.	9
Collections de Niort.	13
Monnaies de Tetricus.	14
Monnaies gauloises des Pictons et des Santons.	16
MONNAIES MÉROVINGIENNES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.	20
Toulouse.	21
Agen.	22
Tiers de sou du Midi.	23
Clermont ou Orange.	<i>Id.</i>
Marseille.	25
Vannes.	26
Frise.	27
MONNAIES MÉROVINGIENNES DE LA SECONDE PÉRIODE.	29
Poitiers.	<i>Id.</i>
Saintes, Limoges, Bourges.	31
Clermont, Tours, Angers.	32
Nantes.	33
Rouen.	34
Paris, Orléans.	35
Châlon-sur-Saône.	36
MONNAIES CARLOVINGIENNES.	37
Denier de Pepin.	<i>Id.</i>
Fibule au nom de Louis I ^{er}	38
Médaille d'or poitevine.	39
Denier poitevin au temple.	40
Découverte de Bonnevaux.	41
MONNAIES FÉODALES.	55
Obole de Henri I ^{er} , frappée à Paris.	57
Monnaies d'Orléans et d'Angers.	58
Saint-Florent de Saumur.	59
Langres	61

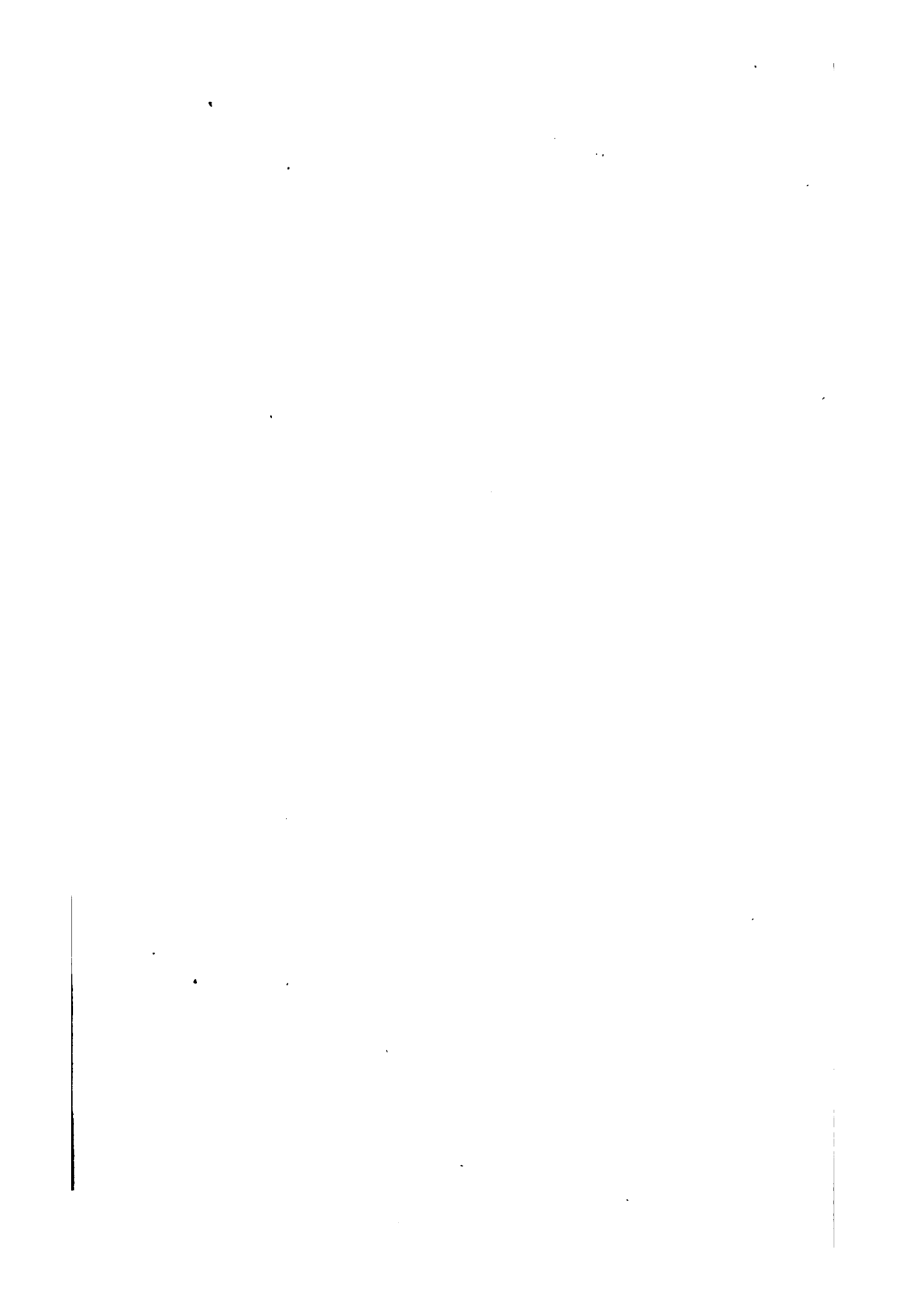
	Pages
Saint-Nazaire d'Autun	62
Mâcon, Saint-Médard de Soissons.	63
Calais	64
Deols.	65
Vierzon.	66
Château-Meillant ?	67
Limoges, Turenne.	69
Poitou	70
Sceau de Geoffroy Pouvreau, dernier abbé et premier évêque de Mail- lezais.	72
Projet d'une sigillographie poitevine.	74
Monnaies de la Marche, de l'Angoumois et de Lusignan.	75
La Rochelle.	78
Rodez	79
Narbonne.	80
Carcassonne, le Puy.	81
Uzès.	82
Avignon, Vienne	83
Bar, Toul.	84
Verdun.	85
Cambrai	86
Denier tournois anonyme.	87
MONNAIES ÉTRANGÈRES.	88
Vich.	89
Rome.	90
JETONS ET MÉREAUX.	91
Poids ou méreau mérovingien.	92
Jeton d'Anne de Bretagne.	95
Philippe de Commynes.	96
André de Vivonne.	100
Jean Beaupoil.	101
Claude Gouffier.	102
Léonor Chabot.	103
Jean de Parthenay-L'Archevesque.	104
La Popellinière.	106
Cachets de Th. Agr. d'Aubigné et de Jean Besly.	113
François Dreux	116
Nathanaël Adam	117
Jeton du corps de ville de Fontenay-le-Comte.	118
Bulle de Poitiers.	120
Méreau de Saint-Pierre de Poitiers.	121

	Pages
Méreaux des églises protestantes du Poitou.	121
APPENDICE	131
MONNAIES MÉROVINGIENNES.	<i>Id.</i>
Lyon.	<i>Id.</i>
Mouzon.	132
Triens du Midi.	133
Soissons, Orléans.	<i>Id.</i>
Clermont, Bourges	134
Poitiers.	135
Toulouse.	136
Paris.	137
<i>Incertaines</i>	139
MONNAIES CARLOVINGIENNES	141
Narbonne, royaume d'Italie.	<i>Id.</i>
Chelles, Agen.	142
Attribution des monnaies portant : CARLVS REX FR.	143
Rouen.	146
Poitou.	147
Découverte de monnaie de la seconde moitié du IX ^e siècle.	<i>Id.</i>
MONNAIES FÉODALES.	152
Paris.	<i>Id.</i>
Artois ou Vermandois.	154
Normandie.	155
Évreux.	161
Berry, Déols.	162
Le Puy.	164
Bordeaux.	166
Saint-Médard de Soissons.	168
Narbonne.	169
Angoulême.	170
Tonnerre.	171
Bergerac.	<i>Id.</i>
Bretagne.	172
Noms des numismatistes qui possèdent les monnaies décrites.	173
Liste des lieux dont les noms se trouvent sur les monnaies et jetons décrits ou mentionnés dans l'ouvrage.	175



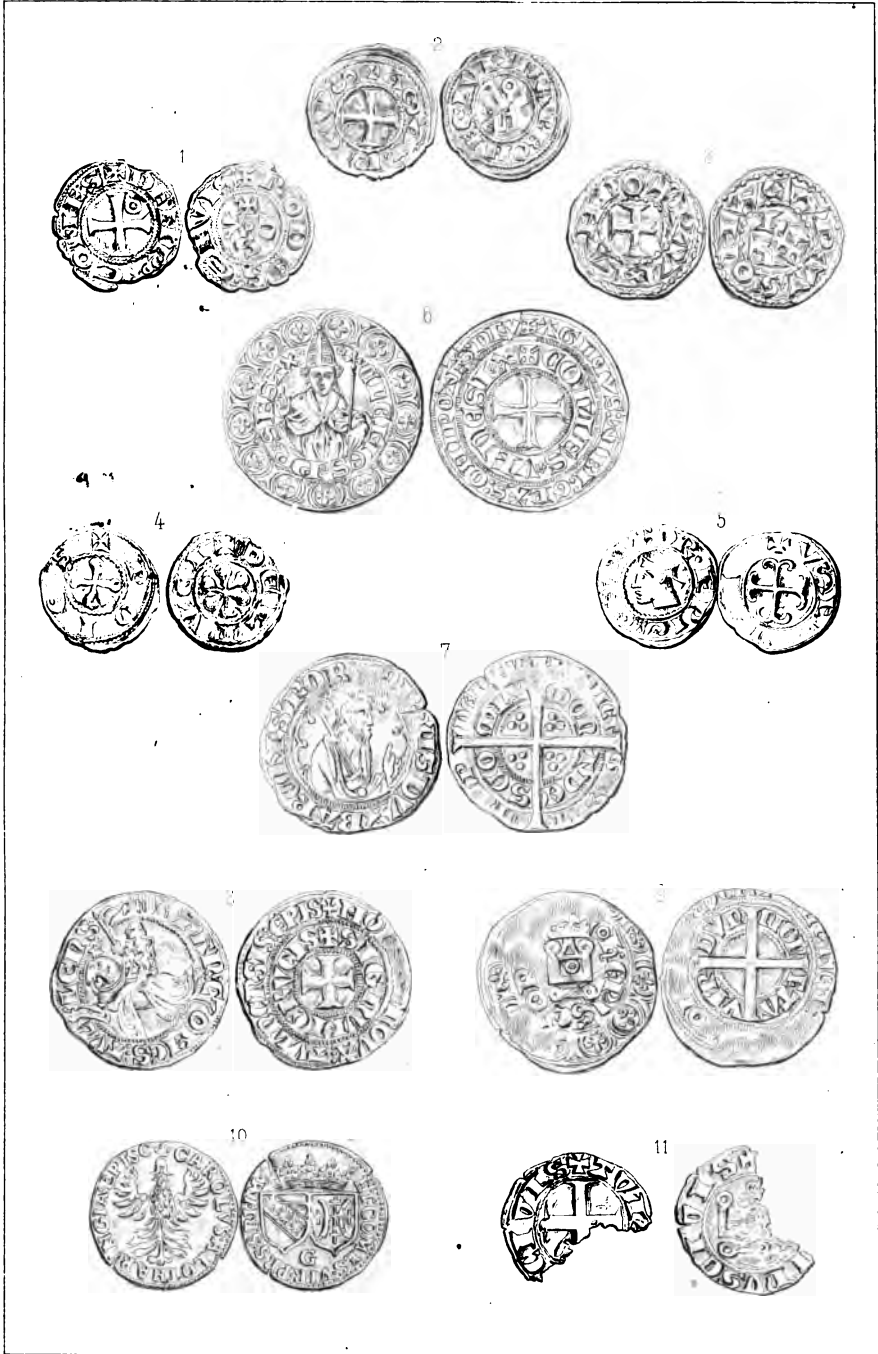


















1

2

3

4





